



## CAMEROUN

Août 2025

### HUITIÈME REVUE DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT (MEDC) ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC), ET TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

Dans le cadre des Huitièmes Revues de l'Accord Élargi au Titre du Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC) et de l'Accord au Titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC), et Troisième Revue de l'Accord au Titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'Administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le Conseil d'Administration le 24 juillet 2025. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités camerounaises qui se sont tenus à Yaoundé du 30 avril au 8 mai 2025 et à distance depuis Washington D.C sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 juillet 2025.
- Une **information supplémentaire** préparée par les services du FMI
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## **Cameroun – Le Conseil d’Administration du FMI achève les Huitièmes Revues des Accords au titre de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargi de Crédit, ainsi que la Troisième Revue de l’Accord au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

- Le conseil d’administration du FMI a achevé aujourd’hui les huitièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), ce qui a permis un décaissement équivalant à environ 75,7 millions de dollars.
- Le conseil a également conclu la troisième revue de l’accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), mettant ainsi à la disposition du Cameroun un montant d’environ 71 millions de dollars à l’appui de son programme de lutte contre le changement climatique.
- L’économie camerounaise a poursuivi sa croissance, bien qu’à un rythme modéré. Il demeure essentiel de poursuivre une politique budgétaire prudente pour préserver la viabilité de la dette. Afin de stimuler la croissance à moyen terme, des mesures plus vigoureuses sont nécessaires pour mobiliser les recettes non pétrolières, atténuer les facteurs de vulnérabilité du secteur financier et remédier aux faiblesses de la gestion des finances publiques, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

**Washington, le 24 juillet 2025.** Le conseil d’administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd’hui les huitièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur du Cameroun. L’achèvement de ces revues permet un décaissement immédiat de 55,2 millions de DTS (environ 75,7 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 593,4 millions de DTS (793,8 millions de dollars). Le conseil d’administration a aussi achevé la troisième revue de l’accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). À l’issue de cette revue, 51,75 millions de DTS (71 millions de dollars) sont désormais disponibles pour le pays, les décaissements au titre de la FRD s’élevant à ce jour à 120,75 millions de DTS (162,3 millions de dollars).

En achevant les huitièmes revues MEDC-FEC, le conseil d’administration a également accepté la demande des autorités concernant des dérogations pour non-respect des critères de réalisation à fin décembre 2024 relatifs au plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole et au plafond du financement intérieur net de l’administration centrale (hors financement du FMI), grâce à des mesures correctives, ainsi que du critère continu relatif au plafond des avances de trésorerie sans crédit budgétaire, étant donné le caractère mineur de l’écart.

Les [accords triennaux au titre de la FEC et du MEDC](#) en faveur du Cameroun ont au départ été approuvés par le conseil d’administration du FMI pour un montant total de 483 millions de DTS (689,5 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part) en juillet 2021. Une prolongation de 12 mois de ces accords a été approuvée en décembre 2023, afin de donner plus de temps

aux autorités pour mettre en œuvre les politiques et les réformes, et l'accès aux ressources a été augmenté de 110,4 millions de DTS (145,4 millions de dollars, soit 40 % de la quote-part). L'[accord de 18 mois au titre de la FRD](#) a reçu l'aval du conseil d'administration en janvier 2024 pour un montant de 138 millions de DTS (181,7 millions de dollars, soit 50 % de la quote-part).

À l'issue des débats du conseil d'administration sur le Cameroun, M. Nigel Clarke, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« L'économie camerounaise a poursuivi sa croissance, bien qu'à un rythme modéré, tandis que l'inflation a reculé après avoir atteint des niveaux élevés. Les perspectives à moyen terme demeurent globalement positives, mais les risques sont orientés à la baisse. Bien que les réalisations au titre des programmes soient mitigées, les autorités restent attachées aux objectifs des programmes et ont pris des mesures correctives.

Les autorités sont parvenues à maintenir la stabilité macroéconomique malgré les chocs intérieurs et extérieurs. En vue de préserver la viabilité de la dette, il est important de poursuivre les efforts en matière d'assainissement des finances publiques au-delà de l'horizon du programme. Les mesures visent notamment à développer les recettes non pétrolières, à améliorer la gestion de l'investissement public et à renforcer la maîtrise des arriérés intérieurs.

Le Cameroun présente un risque élevé de surendettement, mais sa dette diminue et reste viable. Il est important de poursuivre la restructuration de la raffinerie de pétrole, de mettre en œuvre des réformes dans le secteur de l'électricité et de renforcer la gouvernance d'autres entreprises publiques afin de limiter les passifs éventuels, de renforcer le contrôle budgétaire et d'améliorer la qualité des services publics.

Les autorités ont renforcé la résilience du secteur financier en recapitalisant deux banques. Pour réduire les vulnérabilités structurelles, il est nécessaire d'apurer les arriérés intérieurs, d'approfondir le marché financier intérieur et de mettre en œuvre des stratégies fondamentales axées sur le développement du secteur financier et l'inclusion financière, en étroite collaboration avec les institutions financières régionales.

Il importe d'accélérer les réformes en matière de gouvernance et de renforcer les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour promouvoir une croissance inclusive, durable et tirée par le secteur privé, sortir de la liste grise du Groupe d'action financière et réintégrer pleinement l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Il sera primordial de remédier aux faiblesses persistantes de la gestion des finances publiques pour améliorer la transparence budgétaire.

Le Cameroun a réalisé des progrès notables dans le renforcement de son cadre de gestion des risques liés au changement climatique. Les efforts déployés pour mettre en œuvre ce nouveau cadre devraient améliorer la résilience face aux chocs climatiques, réduire les répercussions de ces chocs sur la balance des paiements et contribuer à mobiliser des fonds pour de nouveaux investissements verts à des conditions favorables. »

**Tableau 1. Cameroun : Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2024–30**  
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2024		2025		2026	2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> rev.	Est.	7 <sup>e</sup> rev.	Proj.	Projections				
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
<b>Comptes nationaux et prix</b>									
PIB à prix constants	3,9	3,5	4,0	3,8	4,1	4,3	4,5	4,5	4,6
PIB pétrolier à prix constants	-2,7	-9,2	-7,7	-5,6	0,4	-0,1	1,3	2,1	2,8
PIB non pétrolier à prix constants	4,0	3,7	4,2	4,0	4,1	4,4	4,6	4,6	4,6
Déflateur du PIB	3,4	6,6	3,2	3,5	3,5	3,6	3,0	3,0	3,0
Prix à la consommation (moyenne)	4,5	4,5	3,5	4,3	3,6	3,3	3,0	3,0	3,0
Prix à la consommation (fin de période)	5,0	5,0	3,4	4,1	3,5	3,1	3,0	3,0	3,0
<b>Monnaie et crédit</b>									
Monnaie au sens large (M2)	8,8	9,6	7,0	6,9	7,4	7,6	7,0	7,7	7,7
Avoirs extérieurs nets 1/	4,6	2,7	7,8	11,4	3,5	3,2	1,4	0,0	-0,2
Avoirs intérieurs nets 1/	4,2	6,9	-0,8	-4,6	4,0	4,4	5,6	7,6	7,9
Crédit intérieur au secteur privé	9,5	12,3	7,7	10,0	9,0	8,0	7,2	7,3	6,9
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
<b>Épargne et investissement</b>									
Épargne nationale brute	17,2	17,6	18,3	18,4	18,8	19,7	20,1	20,7	21,0
Investissement intérieur brut	20,6	20,7	21,1	21,1	22,3	23,0	23,4	24,1	24,3
Investissement public	5,4	5,4	6,0	6,0	6,9	7,4	7,7	8,2	8,5
Investissement privé	15,2	15,3	15,0	15,1	15,5	15,6	15,7	15,9	15,8
<b>Opérations de l'administration centrale</b>									
Total des recettes (dons compris)	15,9	15,2	15,9	15,1	14,8	15,1	15,2	15,3	15,4
Recettes pétrolières	2,4	2,1	2,1	1,8	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Recettes non pétrolières	13,2	12,9	13,5	13,0	13,3	13,6	13,8	13,8	14,0
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	13,7	13,3	13,8	13,3	13,6	13,9	14,1	14,1	14,2
Total des dépenses	16,5	16,7	16,1	15,9	15,9	16,3	16,3	16,5	16,7
Solde budgétaire global (base ordonnancements)									
Dons non compris	-0,9	-1,7	-0,6	-1,1	-1,2	-1,3	-1,1	-1,2	-1,3
Dons compris	-0,6	-1,5	-0,3	-0,8	-1,1	-1,2	-1,1	-1,2	-1,3
Solde budgétaire global (base caisse)									
Dons non compris	-2,6	-1,5	-1,2	-2,1	-2,4	-2,1	-1,1	-1,2	-1,3
Dons compris	-2,3	-1,3	-0,9	-1,8	-2,3	-2,0	-1,1	-1,2	-1,3
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements)	-2,0	-2,4	-1,3	-1,4	-1,6	-1,6	-1,5	-1,6	-1,7
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, en pourcentage du PIB non pétrolier)	-2,0	-2,4	-1,4	-1,5	-1,6	-1,6	-1,5	-1,6	-1,7
<b>Secteur extérieur</b>									
Balance commerciale	-2,2	-1,7	-1,6	-1,0	-2,1	-1,8	-1,8	-1,8	-1,9
Exportations de pétrole	4,6	4,3	4,3	3,6	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2
Exportations hors pétrole	8,5	8,3	8,7	9,0	8,2	8,3	8,2	8,1	8,1
Importations	15,3	14,3	14,6	13,7	13,4	13,2	13,1	13,1	13,1
Solde des transactions courantes									
Dons officiels non compris	-3,6	-3,3	-3,0	-2,9	-3,7	-3,5	-3,5	-3,4	-3,4
Dons officiels compris	-3,4	-3,1	-2,8	-2,7	-3,5	-3,3	-3,3	-3,3	-3,4
Termes de l'échange	11,7	21,5	2,7	8,8	-10,2	0,8	-0,6	0,5	-1,3
<b>Dettes publiques</b>									
Encours de la dette publique	42,0	42,8	39,4	39,4	37,8	36,1	34,6	33,4	32,0
dont : dette extérieure	28,7	27,9	29,9	26,7	26,4	25,4	24,6	23,6	22,6
<b>Pour mémoire :</b>									
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	32 099	32 975	34 452	35 435	38 176	41 257	44 408	47 812	51 511
Pétrolier	1 130	1 043	919	831	776	779	801	828	851
Non pétrolier	30 969	31 931	33 533	34 604	37 399	40 478	43 607	46 984	50 660

Sources : Autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.



## CAMEROUN

16 juillet 2025

### HUITIÈME REVUE DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

#### RÉSUMÉ

**Contexte.** Le Cameroun est un pays fragile et touché par un conflit. Sa vulnérabilité face au changement climatique est importante. La croissance est restée modeste dans un environnement extérieur difficile, malgré la lenteur du rythme des réformes et une composition sous-optimale du rééquilibrage budgétaire ; en revanche, la stabilité macroéconomique a été préservée. La réduction de l'aide étrangère au développement menace d'affaiblir davantage le filet de protection sociale, aggravant les facteurs de vulnérabilité sociale existants. Par ailleurs, l'élection présidentielle prévue en octobre 2025 introduit une incertitude politique et économique, ce qui exacerbe les difficultés dans un contexte extérieur déjà défavorable.

**Évolution macroéconomique.** La croissance a atteint 3,5 %, tandis que l'inflation a reculé à 4,5 % en 2024, contre 7,4 % en 2023, mais elle est restée supérieure à l'objectif de taux d'inflation fixé par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le déficit budgétaire primaire hors pétrole a dépassé l'objectif du programme en raison des dépassements de dépenses et de l'insuffisance des dons. Les arriérés intérieurs ont continué à s'accumuler tandis que l'encours de la dette publique est resté inchangé. La position extérieure s'est améliorée grâce à la réduction du déficit du compte des transactions courantes, sous l'effet de l'augmentation des exportations de cacao. Le secteur financier reste stable, mais des facteurs de vulnérabilité persistent.

**Résultats obtenus dans le cadre du programme.** Les résultats obtenus dans le cadre du programme au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit (FEC-MEDC) pour cette revue ont été mitigés. Deux des quatre critères de réalisation quantitatifs ont été remplis et trois des cinq objectifs indicatifs ont été atteints à fin décembre 2024. En outre, deux des trois critères de réalisation quantitatifs continus ont été remplis. Deux des quatre repères structurels ont été mis en œuvre avec retard. Par ailleurs, trois des quatre mesures de réforme (MR) prévues pour la troisième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) ont été menées à

bien. L'achèvement des huitièmes revues des accords FEC–MEDC permettra un décaissement de 55,2 millions de DTS (quelque 75,9 millions de dollars), tandis que celui de la troisième revue de l'accord FRD permettra un décaissement de 51,75 millions de DTS (environ 71,1 millions de dollars). Aucun financement ne sera disponible pour la réforme de la FRD non achevée après l'expiration du programme.

**Mesures et réformes.** Les huitièmes et dernières revues au titre de la FEC et du MEDC, ainsi que la troisième et dernière revue de l'accord FRD ont évalué la mise en œuvre des réformes restantes, convenues dans le cadre du programme. Les revues ont également évalué l'ensemble des résultats obtenus dans le cadre du programme au cours des quatre dernières années par rapport aux objectifs initiaux et mis en évidence les principaux domaines de réforme future découlant du programme inachevé.

**Vues des services du Fonds Monétaire International (FMI).** Les autorités demandent une dérogation pour inobservation de deux critères de réalisation à fin décembre et d'un critère de réalisation continu, à savoir le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole et le plafond du financement intérieur net de l'administration centrale, et le critère continu relatif au plafond des avances de trésorerie sans allocation de crédits budgétaires. Les services du FMI souscrivent aux demandes de dérogation, à l'achèvement des huitièmes revues au titre des accords FEC–MEDC et de la troisième revue au titre de l'accord FRD, ainsi qu'au décaissement de la dernière tranche de 55,2 millions de DTS au titre des accords FEC–MEDC et de la dernière tranche de 51,75 millions de DTS au titre de l'accord FRD.

**Approuvé par  
Vitaliy Kramarenko  
(Département  
Afrique) et  
Bergljot Barkbu  
(Département de la  
Stratégie, des  
Politiques et de  
l'Évaluation)**

Une équipe du FMI composée de M<sup>me</sup> Sancak (Cheffe de Mission), M<sup>me</sup> Isakova, M<sup>me</sup> Karpowicz, M. Shukurov, M<sup>me</sup> Atencio De Leon (tous du Département Afrique), M<sup>me</sup> Thévenot (Département des Finances Publiques), M. Metelli (Département de la Stratégie, des Politiques et de l'Évaluation), M. Enchill (Département des Marchés Monétaires et de Capitaux) et M. Orav (Représentant Résident), ainsi que de MM. Tchakote et Ambassa (Économistes Locaux), s'est entretenue avec les autorités à Yaoundé du 30 avril au 8 mai 2025 et en distanciel depuis Washington. M<sup>me</sup> Kwizera (Bureau de l'Administrateur) a pris part à certaines de ces réunions. M. Urolov (Département Afrique) a fourni une assistance de recherche, et M<sup>me</sup> Biloa (Département Afrique) et M<sup>me</sup> Essia Ngang (Chef de Bureau Extérieur) ont assuré l'assistance administrative.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>5</b>
A. Évolution Récente	5
B. Perspectives et Risques	8
<b>RÉSULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>9</b>
<b>ENTRETIENS</b>	<b>10</b>
A. Préserver les Marges de Manœuvre Budgétaire tout en Renforçant l'Efficiencia	10
B. Renforcer la Résilience du Secteur Financier et l'Inclusion Financière	13
C. Améliorer la Gouvernance, la Lutte contre la Corruption et l'Intégration Financière	15
D. S'attaquer aux Facteurs de Vulnérabilité Climatique	16
<b>QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME</b>	<b>16</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>17</b>
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Évolution du Secteur Réel, 2019–25	20
2. Évolution des Finances Publiques, 2019–24	21
3. Évolution du Secteur Extérieur, 2017–25	22
4. Évolution du Secteur Monétaire et Financier, 2019–24	23

**TABLEAUX**

1. Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2024–30	24
2a. Opérations de l'Administration Centrale, 2024–30	25
2 b. Financement, 2024–30	26
2c. Opérations de l'Administration Centrale, 2024–30	27
2d. Financement, 2024–30	28
3. Balance des Paiements, 2024–30	29
4. Situation Monétaire, 2024–30	30
5. Capacité à Rembourser le FMI, 2024–44	31
6. Indicateurs de Solidité Financière, 2018–23	32
7. Calendrier des Décaissements et des Achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–25	33
8. Calendrier des Décaissements et Dates de Disponibilité des Mesures de Réforme au titre de l'Accord FRD	34
9. Besoins et Sources de Financement Extérieur, 2025–30	35

**ANNEXES**

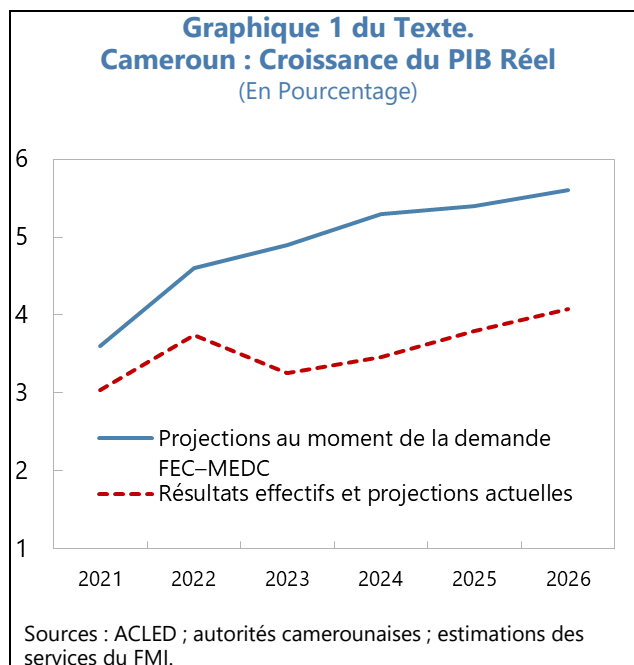
I. Matrice d'Évaluation des Risques	36
II. Le Rôle de l'Aide Publique au Développement au Cameroun	39
III. L'incidence de l'Augmentation des Prix du cacao	43
IV. Résultats Obtenus dans le Cadre des Accords au titre de la FEC–MEDC et de la FRD	47

**APPENDICE**

I. Lettre d'Intention	64
Pièce Jointe I. Mémoire de Politique Économique et Financière Complémentaire en 2024–25, juillet 2025	66
Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique	85

## CONTEXTE

**1. La croissance est restée stable, mais modeste.** Au cours des quatre dernières années, l'économie a fait preuve de résilience face au changement climatique et aux chocs économiques mondiaux, malgré sa grande ouverture et ses facteurs de vulnérabilité structurelle. Depuis la pandémie, les résultats économiques ont été inférieurs aux attentes : les faiblesses structurelles nationales, la lenteur des réformes pour y remédier et la composition du rééquilibrage budgétaire ont empêché la réalisation du plein potentiel économique du pays et un décollage plus rapide (graphique 1 du texte ; annexe IV). La croissance du PIB réel est restée inférieure à la moyenne enregistrée au cours de la décennie précédant la pandémie de COVID-19, contribuant à une baisse de la croissance réelle tendancielle par habitant, malgré un recul progressif de la croissance démographique, de 2,6 % en 2014 à 1,2 % en 2024.



**2. La prochaine élection présidentielle d'octobre 2025 introduit une incertitude politique et économique.** La campagne présidentielle a été marquée par un mécontentement social et a fait l'objet d'un contrôle accru de la part du public. En outre, comme c'est le cas dans d'autres contextes, l'élection présente des risques pour l'assainissement des finances publiques.

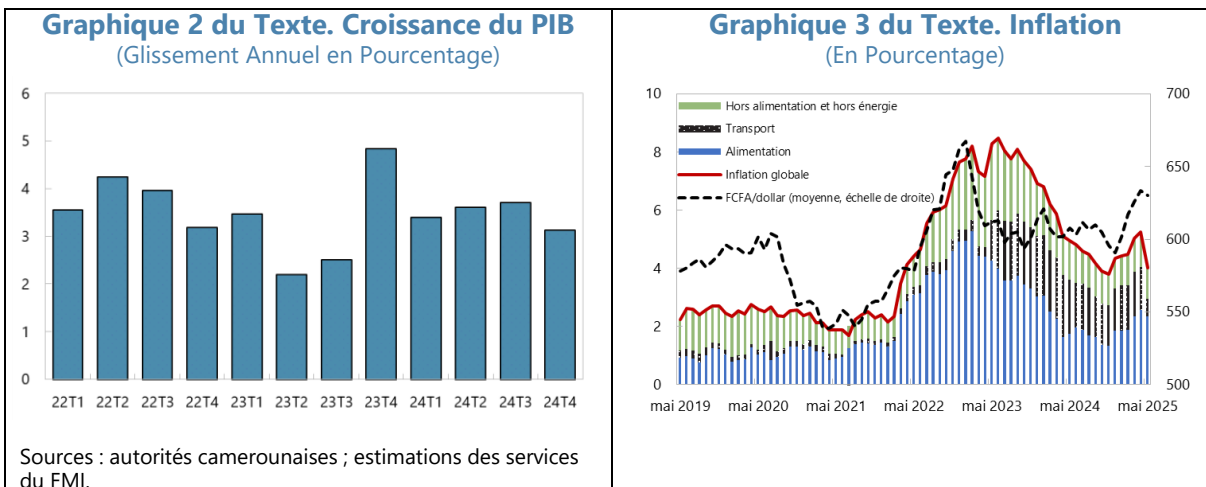
## ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

### A. Évolution Récente

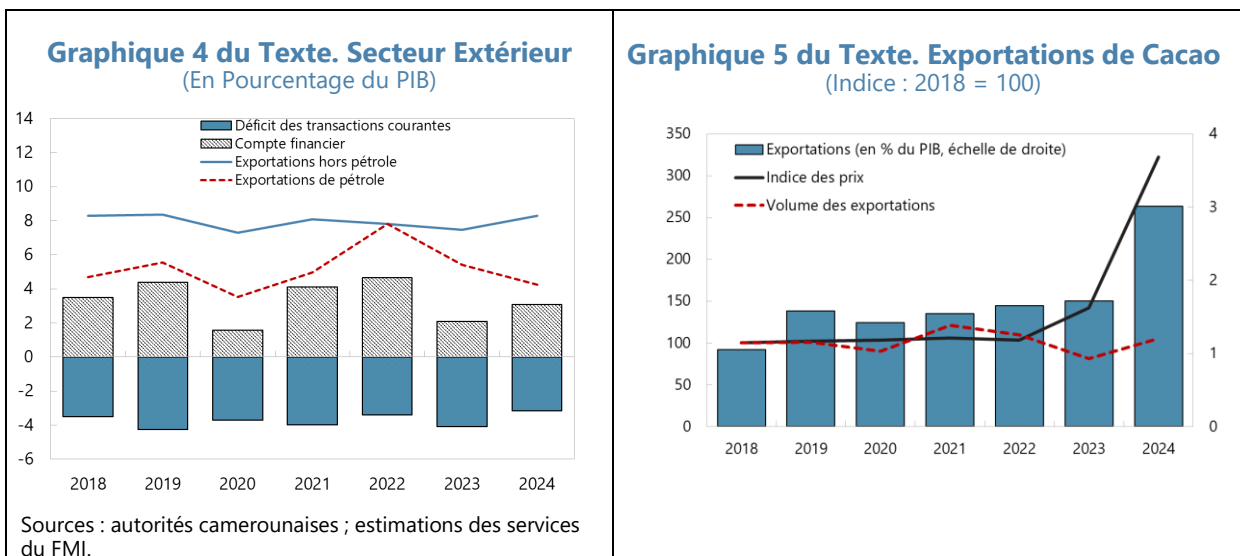
**3. Reprise modérée de la croissance.** La croissance du PIB réel a atteint 3,5 % en 2024, contre 3,2 % l'année précédente, sous l'impulsion du secteur tertiaire, en particulier des services financiers, qui ont bénéficié d'une forte demande intérieure et d'un recul de l'inflation (graphiques 2 et 3 du texte). Les industries extractives se sont contractées plus que prévu, reculant de 9,2 % en raison d'une baisse plus rapide que prévu de la production des gisements arrivés à maturité, tandis que le secteur manufacturier a été tiré vers le bas par des problèmes d'approvisionnement en électricité.

**4. L'inflation a reculé depuis les niveaux records récents.** À la suite d'une remontée temporaire entre septembre 2024 et janvier 2025, l'inflation annuelle a ralenti, passant de 7,4 % en 2023 à 4,5 % en 2024, reflétant une modération des prix des denrées alimentaires et des transports. L'inflation globale a encore diminué pour atteindre 4,2 % en mai, en raison d'une forte baisse des prix des transports. En mars 2025, la banque centrale régionale, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), a abaissé son taux directeur de 5 % à 4,5 % pour la première fois en deux

ans, citant une baisse prévue de l'inflation et une amélioration attendue des conditions extérieures pour la monnaie de la région CEMAC.

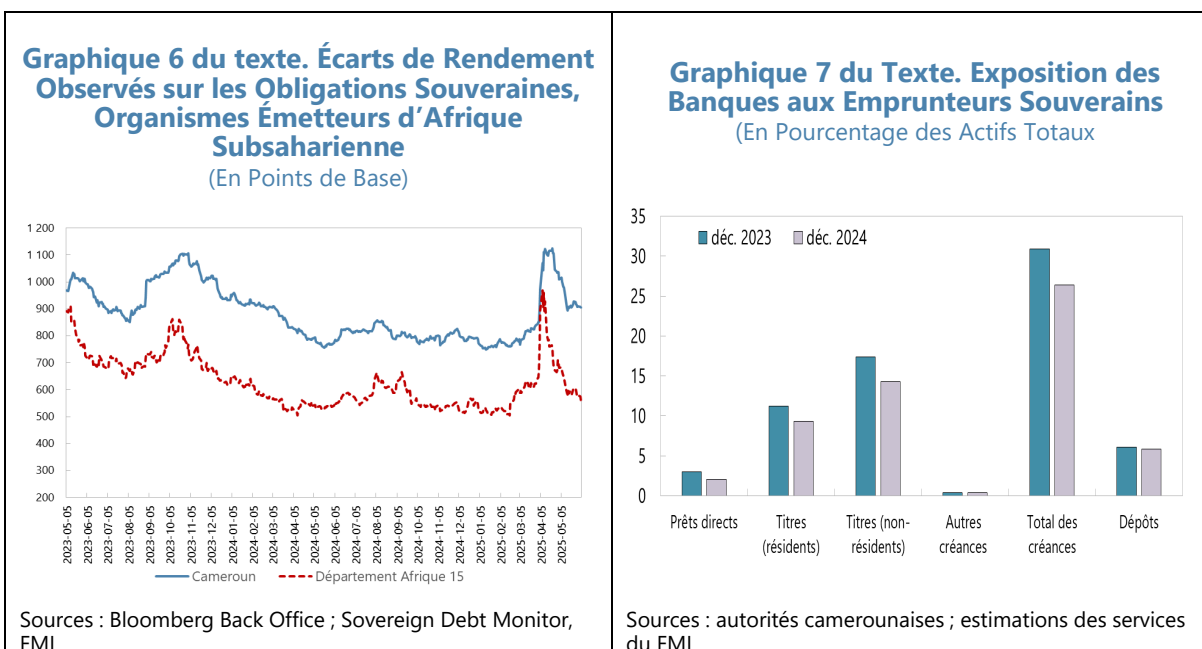


**5. La position extérieure s’est renforcée.** Le déficit courant s’est résorbé, tombant de 4,1 % du PIB en 2023 à environ 3,1 % en 2024. Cette amélioration est due à la flambée des cours internationaux du cacao, qui ont plus que doublé par rapport à 2024, stimulant les exportations hors pétrole (graphiques 4 et 5 du texte ; annexe III). Une plus grande solidité du compte d’opérations financières reflétait l’augmentation des prêts multilatéraux et des emprunts commerciaux externes. L’impact direct des droits de douane récemment annoncés par les États-Unis sur le Cameroun devrait être limité en raison des échanges commerciaux négligeables entre les deux pays ; cependant, les effets indirects potentiels pourraient être plus importants.



**6. Le déficit primaire hors pétrole a diminué, mais s'est finalement établi à un niveau plus haut que prévu.** À 2,4 % du PIB, le déficit primaire hors pétrole était supérieur à l'objectif du programme de 2 % pour 2024. Les recettes hors pétrole ont augmenté d'environ 10 % en glissement annuel en 2024, mais elles ont été inférieures de 0,3 % du PIB aux prévisions du programme. Les recettes hors pétrole ont été conformes au programme en termes nominaux, mais ont été inférieures aux prévisions du programme en pourcentage du PIB, car le PIB nominal a été plus élevé que prévu en raison de la forte augmentation des cours du cacao. Les dépenses courantes ont largement dépassé les prévisions, compte tenu des dépenses en biens et services plus élevées que prévu, et ont été largement compensées par des dépenses d'investissement plus faibles. La hausse des dépenses en biens et services tenait principalement compte des dépenses de sécurité et des dépenses administratives.

**7. Le ratio dette/PIB a légèrement diminué, s'établissant à 42,8 % en 2024 contre 43,2 % en 2023.** À la suite des récentes annonces des États-Unis concernant les tarifs douaniers, les écarts de taux d'intérêt entre les marchés sur les prêts extérieurs ont augmenté de 400 points de base, atteignant près de 1 200 points de base en avril 2025, mais se sont atténués par la suite (graphique 6 du texte).



**8. Le secteur bancaire est resté globalement stable, mais des facteurs de vulnérabilité subsistent.** La récente recapitalisation de deux banques en difficulté, ainsi que les injections de capitaux dans d'autres banques et les bénéfices réalisés, a amélioré les positions globales de fonds propres du secteur, comme le montre l'augmentation des capitaux propres de 23 % en glissement annuel à fin mars 2025. Le ratio des prêts improductifs a toutefois augmenté pour atteindre 15,2 %, tandis que l'exposition aux emprunteurs souverains n'a que légèrement diminué pour atteindre 28 % des actifs à fin mars 2025 (graphique 7 du texte). La croissance annuelle réelle du crédit au secteur privé était de 8 % en mars 2025, contribuant à un encours de crédit de 15,6 % du PIB en 2024, en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (28 % du PIB).

**9. Évaluation des sauvegardes.** La mise en œuvre des recommandations relatives aux sauvegardes, en 2022–23, a été lente. Les recommandations portaient notamment sur la nécessité de renforcer les pratiques de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que les modalités de gouvernance, y compris l'intégration des nouveaux membres de la direction générale et du conseil d'administration, et d'améliorer le cadre de délégation en matière décisionnelle de la direction générale. La BEAC s'efforce de mettre en œuvre ces recommandations, notamment en matière de gouvernance, et son personnel continue de suivre ces questions.

## B. Perspectives et Risques

**10. Les perspectives à moyen terme demeurent dans l'ensemble positives.** La croissance du PIB réel devrait atteindre 3,8 % en 2025, sous l'effet de la reprise après une année 2024 plus faible, et des effets de premier et de second tour de la dégradation de la demande mondiale. La position extérieure devrait s'améliorer en 2025, l'augmentation des prix du cacao compensant la baisse des cours du pétrole. Le compte courant devrait se détériorer par la suite, en raison de la dégradation prévue des termes de l'échange, notamment des cours du cacao et du café. La croissance du PIB devrait se renforcer modérément à moyen terme, si l'on suppose que les réformes se poursuivront et que les vents contraires extérieurs perdront de leur intensité. L'inflation devrait se rapprocher de l'objectif régional en la matière, grâce au maintien d'une orientation appropriée de la politique monétaire et rigoureuse de la politique budgétaire. Le ratio dette publique/PIB devrait continuer à diminuer progressivement (tableau 1 du texte).

**Tableau 1 du Texte. Principaux Indicateurs Économiques, 2024–30**

	2024		2025		2026	2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> rev.	Est.	7 <sup>e</sup> rev.	Proj.	Projections				
Croissance du PIB (en pourcentage)	3,9	3,5	4,0	3,8	4,1	4,3	4,5	4,5	4,6
Inflation des prix à la consommation, moyenne (en pourcentage)	4,5	4,5	3,5	4,3	3,6	3,3	3,0	3,0	3,0
Solde global, dons compris (en pourcentage du PIB)	-0,6	-1,5	-0,3	-0,8	-1,1	-1,2	-1,1	-1,2	-1,3
Solde primaire hors pétrole (en pourcentage du PIB)	-2,0	-2,4	-1,3	-1,4	-1,6	-1,6	-1,5	-1,6	-1,7
Compte des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-3,4	-3,1	-2,8	-2,7	-3,5	-3,3	-3,3	-3,3	-3,4
Dette publique (en pourcentage du PIB)	42,0	42,8	39,4	39,4	37,8	36,1	34,6	33,4	32,0

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

**11. L'incertitude mondiale reste forte et les risques sont élevés (annexe I).** Sur le plan extérieur, l'environnement commercial est incertain en raison des récentes annonces des États-Unis concernant les tarifs douaniers, qui ont déstabilisé les marchés financiers et pourraient avoir une incidence sur l'investissement et les chaînes d'approvisionnement, entraînant d'éventuelles répercussions sur la demande mondiale et une baisse des prix des produits de base. En outre, le financement des besoins sociaux essentiels pourrait diminuer, car les principaux partenaires du développement ont annoncé des réductions importantes de leurs budgets consacrés à l'aide extérieure pour 2025–27. Le déficit en résultant aurait des conséquences négatives sur le déficit budgétaire, le solde des transactions courantes et la croissance économique (annexe II). Sur le plan intérieur, les problèmes de sécurité, accentués par le changement climatique, ajoutent à l'incertitude, et les élections présidentielles prévues en octobre aggravent encore les risques. Du côté positif, le Cameroun pourrait bénéficier de la hausse des cours du cacao, qui a déjà contribué à renforcer sa position extérieure en 2024 (annexe III).

## RÉSULTATS DU PROGRAMME

**12. Les résultats obtenus dans le cadre du programme par rapport aux objectifs quantitatifs pour fin 2024 ont été mitigés (appendice I, tableau 1).** Deux critères de réalisation quantitatifs sur quatre ont été remplis et trois objectifs indicatifs sur cinq ont été atteints à fin 2024. En outre, deux des trois critères de réalisation quantitatifs continus ont été remplis. Les critères de réalisation quantitatifs relatifs au plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole et au plafond du financement intérieur net de l'administration centrale, et le critère continu relatif au plafond des avances du Trésor sans allocation de crédits budgétaires n'ont pas été respectés, ce dernier de peu. Les objectifs indicatifs relatifs aux plafonds de l'accumulation nette des arriérés de paiements intérieurs et aux interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) n'ont pas non plus été atteints. Les autorités ont rattrapé une partie du dérapage dans l'apurement des arriérés intérieurs à fin mars 2025. En outre, elles se sont engagées à mettre en œuvre deux mesures préalables et d'autres mesures visant à s'attaquer aux sources des dérapages budgétaires (paragraphe 13, 17, 20 et 21).

**13. À la fin du mois de mars, 11 des 12 objectifs indicatifs ont été atteints, ce qui révèle un rattrapage d'une partie du dérapage budgétaire.** L'objectif indicatif relatif au plancher des recettes hors pétrole n'a pas été atteint.

**14. Deux des quatre repères structurels (RS) devant faire l'objet de la dernière revue ont été mis en œuvre.** Deux repères structurels ont été mis en œuvre avec du retard : i) le rapport décrivant la portée de l'élaboration de plans de passation de marchés publics qui serviront de référence pour les plans d'engagement budgétaire et les projections de flux de trésorerie (RS 2, mai 2025, mémorandum de politique économique et financière [MPEF], paragraphe 23) a été mis en œuvre avec un léger retard ; et ii) deux banques ont été recapitalisées pour respecter le ratio de fonds propres de 8 %, conformément à la réglementation de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) et aux exigences de Bâle en matière de fonds propres (RS 4, avril 2025, MPEF, paragraphe 36). La loi rectificative portant incitation à l'investissement sera publiée en juillet 2025 (RS 1, avril 2025, et mesure préalable, MPEF, paragraphe 14). D'autre part, un rapport intérimaire sur la restructuration de la SONARA ne contenait pas tous les éléments attendus, dont la finalisation prendra plus de temps en raison de leur complexité technique.

**15. Trois des quatre mesures de réforme (MR) au titre de la FRD ont été mises en œuvre.** Un plan national sur le climat (MR 2, avril 2025, MPEF, paragraphe 47, annexe IV) a été adopté et publié en juin 2025, conformément à la contribution déterminée au niveau national de 2021. L'arrêté n° 2018/4992 du 21 juin 2018, qui fixe les règles encadrant le processus de maturation des projets, et l'arrêté n° 2013/7987 portant création, organisation et fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public ont été révisés afin d'intégrer des considérations climatiques dans chaque phase du cycle des projets d'investissement (MR 5, avril 2025). La stratégie de financement des risques de catastrophes (MR 7, avril 2025) a été publiée en juin. La MR du secteur forestier a été retardée en raison de contraintes administratives (MR 8, avril 2025). Le financement lié à cette réforme non achevée ne sera pas disponible à l'achèvement de la revue.

**16. Ensemble des résultats obtenus dans le cadre du programme.** Depuis le lancement des accords au titre de la FEC et du MEDC, les autorités ont réussi à maintenir la stabilité macroéconomique malgré des chocs extérieurs successifs, les critères de réalisation quantitatifs

rester globalement sur la bonne voie. Ces mesures ont également favorisé la stabilité extérieure dans la région CEMAC, le Cameroun jouant un rôle important en contribuant aux réserves régionales. Toutefois, la lenteur des réformes structurelles a empêché une augmentation plus rapide de la croissance, qui reste inférieure à son potentiel. En outre, les problèmes de gestion des finances publiques persistent en ce qui concerne la réduction de la part des dépenses engagées dans le cadre de procédures exceptionnelles et la régularisation en temps voulu des investissements financés par des ressources extérieures en dehors du système d'information budgétaire. L'accord au titre de la FRD a aidé à préserver la viabilité extérieure en soutenant les réformes qui renforcent le cadre climatique institutionnel et en réduisant les besoins éventuels de financement budgétaire et extérieur grâce à des mesures d'adaptation et d'atténuation renforcées (annexe IV).

## ENTRETIENS

### A. Préserver les Marges de Manœuvre Budgétaire tout en renforçant l'Efficiace

**17. Le dérapage budgétaire à fin 2024 nécessite des mesures correctives.** Le critère de réalisation quantitatif relatif au plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole a été inférieur de 146 milliards de francs CFA (FCFA) à l'objectif prévu et le critère de réalisation quantitatif relatif au plafond du financement intérieur net de l'administration centrale n'a pas été atteint en raison du dépassement des dépenses (de 127 milliards de FCFA) et de l'insuffisance des dons (de 20 milliards de FCFA). L'augmentation substantielle des dépenses primaires courantes par rapport au budget (427 milliards de FCFA) a été principalement due à une hausse des dépenses en biens et services. Cette augmentation a été largement compensée par une réduction des dépenses en capital (277 milliards de FCFA) et des autres dépenses (23 milliards de FCFA). Bien que cette compensation ait limité l'incidence sur le solde primaire hors pétrole, elle a restreint l'espace budgétaire pour les dépenses d'investissement prioritaires, qui sont essentielles pour répondre aux besoins d'infrastructure. Les interventions directes non planifiées par l'intermédiaire de la SNH ont été la principale source de dérapage budgétaire. En guise de mesure corrective face à l'inobservation de ces critères de réalisation quantitatifs, le Président publiera une circulaire précisant que i) la loi de finances 2026 inclut une projection pluriannuelle de toutes les dépenses stratégiques et autres, précédemment financées par les interventions directes de la SNH ; et ii) la SNH transfère au Trésor public toutes les recettes provenant de la vente des hydrocarbures, après déduction des coûts de production, mais sans déduire les transferts et montants dus par l'État à la SNH (mesure préalable). En outre, le gouvernement a publié la loi de finances rectificative 2025 en juillet 2025, conformément au programme, pour veiller à ce que l'assainissement des finances publiques reste sur la bonne voie (mesure préalable).

**18. La décision des autorités de continuer de faire preuve de prudence dans l'orientation de l'action budgétaire à moyen terme est appropriée dans un contexte où les marges de manœuvre budgétaires et extérieures sont limitées.** Il restera important de poursuivre les progrès accomplis dans l'assainissement des finances publiques pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette, tandis que des mesures sont mises en œuvre pour améliorer les recettes hors pétrole et la gestion des investissements publics, et pour introduire un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants. Ceci est particulièrement important dans le contexte d'un durcissement du financement intérieur et extérieur, le marché obligataire régional étant proche de la saturation et les prêts étrangers restant coûteux. La loi de finances rectificative 2025 prévoit un solde primaire hors pétrole de  $-1,4\%$  du PIB, ce qui représente une

amélioration notable par rapport aux -2,4 % du PIB en 2024. À partir de 2026, la trajectoire budgétaire devrait être largement alignée sur le solde budgétaire de référence de la CEMAC et sur les objectifs de viabilité de la dette. La poursuite des efforts de mobilisation des recettes hors pétrole et de hiérarchisation des dépenses facilitera l'augmentation des dépenses prioritaires pour promouvoir une croissance durable et inclusive.

### Mobilisation des Recettes Hors Pétrole

**19. Bien que les recettes hors pétrole aient été inférieures aux attentes, les mesures annoncées en matière de politique fiscale et d'administration des recettes devraient continuer à améliorer la mobilisation des recettes.** Dans le domaine de la politique fiscale, les autorités élargissent l'assiette en supprimant les incitations pour certains produits agricoles et boissons, et prévoient d'éliminer les charges fiscales sur les carburants importés. En outre, un nouveau prélèvement sur les transferts d'argent a été introduit, tandis que la fiscalité environnementale dans les industries extractives est renforcée par l'imposition de droits d'accise sur les produits nocifs et l'octroi de rabais pour les véhicules électriques (MPEF, paragraphe 13). La loi rectificative portant incitation à l'investissement 2013 (RS 1 et mesure préalable) comprendra des crédits d'impôt et des amortissements accélérés, qui sont préférables au régime de réduction d'impôt. Cette réforme, attendue de longue date, représentera un pas décisif dans le renforcement de la fiscalité des entreprises en simplifiant les critères d'éligibilité et en clarifiant les procédures d'octroi des incitations. Elle aidera également à mettre le secteur privé sur un pied d'égalité. Les réformes de l'administration des recettes portent notamment sur la facturation électronique et le renforcement des mécanismes internes de lutte contre la fraude douanière et de prévention des flux financiers illicites.

### 20. Un contrôle rigoureux des dépenses non budgétisées devrait tenir une place primordiale dans la prévention des arriérés intérieurs.

La gestion des arriérés a été un problème persistant, comme le montre l'objectif indicatif relatif aux arriérés intérieurs maintes fois non atteint (annexe IV). La mauvaise gestion de la trésorerie, aggravée par des dépenses non budgétisées, a freiné l'apurement des arriérés. Les dépenses non budgétisées financées par des avances du Trésor ont diminué au fil du temps, mais les interventions directes de la SNH

**Tableau 2 du Texte. Facteurs d'Accumulation d'Arriérés**  
(En Milliards de FCFA)

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

	2024		
	7 <sup>e</sup> rev.	Est.	Diff.
Variation des arriérés (critère de réalisation quantitatif)	-537	96	633
Déficit global	-191	-488	-297
Recettes et dons	5 118	5 025	-93
Dépenses	5 309	5 514	204
Financement	728	290	-439
Extérieur	694	458	-236
Dont : projets	783	597	-186
Intérieur	-54	-236	-181
Aide des donateurs (dont le FMI)	88	67	-21
Solde primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)	2,0	2,0	2,4

ont augmenté. À fin 2024, la réduction prévue de 537 milliards de FCFA d'arriérés n'a pas eu lieu malgré le recours à deux prêts extérieurs à cette fin (prêt de l'Alexim Bank de 131 milliards de FCFA et euro-obligation de 332 milliards de FCFA). Au lieu de cela, les autorités ont accumulé 96 milliards de FCFA de nouvelles obligations en raison de l'insuffisance des recettes pétrolières, de dépassements de dépenses principalement dus aux interventions de la SNH et de l'insuffisance des financements extérieurs. Les recettes pétrolières du Cameroun ont été inférieures aux projections du programme, principalement en raison de transferts de redevances de la SNH inférieurs aux prévisions, d'une baisse plus marquée de la production pétrolière et de la faiblesse des prix

mondiaux. La circulaire sur le transfert des recettes de la SNH au Trésor public devrait permettre d'atténuer encore l'accumulation d'arriérés intérieurs (mesure préalable). Les autorités prévoient d'apurer 233 milliards de FCFA d'arriérés (environ un tiers de l'encours) en 2025, comme prévu dans la loi de finances rectificative 2025 (mesure préalable), et se sont engagées à rembourser les arriérés restants au cours des deux années suivantes. À fin mars, la majeure partie des arriérés intérieurs avait déjà été apurée pour l'année comme prévu (233 milliards de FCFA), grâce à l'émission d'obligations intérieures, ce qui a permis d'inverser partiellement le dérapage de 2024 (tableau 2 du texte).

## 21. Parmi d'autres mesures de contrôle des arriérés et de gestion des risques budgétaires, il est prévu :

- **D'améliorer la gestion de la trésorerie** en réduisant les dépenses en fonction de la baisse des recettes et des financements disponibles en cas de besoin, notamment en interconnectant les systèmes d'information sans plus attendre.
- **D'améliorer les estimations des obligations de la dette intérieure.** Une couverture plus large de la dette intérieure non structurée dans les statistiques budgétaires, y compris les soldes à payer et la dette flottante, améliorerait le suivi et la budgétisation des obligations à venir liées au service de la dette, renforcerait le réalisme budgétaire et réduirait au minimum les risques budgétaires (MPEF, paragraphe 34). Une meilleure coordination entre les organismes dépensiers et la validation des nouveaux engagements permettraient également d'améliorer la transparence et la prévisibilité (MPEF, paragraphes 22 et 24).
- **De fermer les comptes de correspondants** avant le passage complet au compte unique du Trésor, en commençant par ceux de l'administration centrale à la suite d'un recensement (MPEF, paragraphe 22).
- **De renforcer la base financière des entreprises publiques.** L'achèvement de l'étude provisoire de la SONARA marquera une étape importante vers une restructuration rapide (RS 3). Parallèlement aux augmentations programmées des tarifs des services publics, l'acquisition de compteurs intelligents, l'infrastructure avancée de compteurs et la densification du réseau de distribution devraient contribuer à l'amélioration du recouvrement, renforçant ainsi l'entreprise publique Eneo. La clarification du mandat et la mise en service de la Société nationale d'investissement (SNI) chargée de la restructuration, la recapitalisation et la supervision des entreprises publiques devraient se faire sans délai (MPEF, paragraphes 28 et 31).

• **22. Une hiérarchisation plus stricte des dépenses devrait permettre de compenser la baisse de l'aide publique au développement (APD).** La réduction annoncée de l'APD pourrait aggraver les fragilités sociales et économiques si le budget de l'État ne parvient pas à compenser au moins en partie la baisse des dépenses extérieures en capital humain. La diminution de l'APD dans les secteurs clés du développement pourrait entraîner une baisse de la balance des transactions courantes (0,4 % du PIB) et de la croissance (0,3 %) au cours des trois prochaines années (annexe II).

**23. Le Cameroun présente toujours un risque élevé de surendettement, mais sa dette est viable.** La capacité d'endettement reste faible, et deux des quatre indicateurs de la dette extérieure dépassent les seuils dans le scénario de référence, ce qui indique un risque élevé de surendettement extérieur. Les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du pays restent au-dessous du seuil, et les indicateurs du service de sa dette extérieure suivent une tendance à la baisse. Le ratio service de la dette/recettes devrait passer au-dessous du seuil à moyen terme. La valeur actuelle du ratio dette

publique/PIB est récemment passée au-dessous du seuil, ce qui indique une diminution du risque de surendettement. Cependant, l'encours des soldes engagés non décaissés (principalement sur les prêts multilatéraux extérieurs) a augmenté pour atteindre 4 415 milliards de FCFA en mars 2025 (tableau 3 du texte, MPFE, paragraphe 32, [Debt Sustainability Analysis 2025](#)).

**Tableau 3 du Texte. Dette Publique et Service de la Dette par Créancier, 2024–26**

	Encours de la dette			Service de la dette					
	2024	2024	2024	2024	2025	2026	2024	2025	2026
	<i>En millions de dollars</i>	<i>En pourcentage</i>	<i>En pourcentage</i>	<i>En millions de dollars</i>			<i>En pourcentage du PIB</i>		
<b>Total 1/</b>	<b>21 725</b>	<b>100,0</b>	<b>45,5</b>	<b>2 878</b>	<b>3 214</b>	<b>2 554</b>	<b>5,3</b>	<b>5,5</b>	<b>4,1</b>
<b>Extérieure</b>	<b>14 221</b>	<b>65,5</b>	<b>29,8</b>	<b>1 363</b>	<b>1 523</b>	<b>1 539</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,4</b>
Créanciers multilatéraux	7 045	32,4	14,8	372	450	529	0,7	0,8	0,8
FMI	1 473	6,8	3,1						
Banque mondiale	2 794	12,9	5,9						
BAD	1 842	8,5	3,9						
Autres créanciers multilatéraux	937	4,3	2,0						
dont : BlSD	688	3,2	1,4						
dont : FIDA	110	0,5	0,2						
Créanciers bilatéraux	4 927	22,7	10,3	772	744	688	1,4	1,3	1,1
Club de Paris	1 368	6,3	2,9	248	105	52	0,5	0,2	0,1
dont : France	1 159	5,3	2,4						
dont : Japon	83	0,4	0,2						
Non-membres du Club de Paris	3 401	15,7	7,1	518	545	549	1,0	0,9	0,9
dont : Chine	3 315	15,3	6,9						
dont : Türkiye	86	0,4	0,2						
Euro-obligations	767	3,5	1,6	104	7	7	0,2	0,0	0,0
Prêteurs commerciaux	1 482	6,8	3,1	115	322	314	0,2	0,6	0,5
dont : Banque de Chine	112	0,5	0,2						
dont : Intesa San Paolo SPA	68	0,3	0,1						
<b>Intérieure</b>	<b>7 504</b>	<b>34,5</b>	<b>15,7</b>	<b>1 515</b>	<b>1 691</b>	<b>1 016</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>1,6</b>
Bons du Trésor (BTA)	793	3,7	1,7	705	838	23	1,3	1,4	0,0
Obligations	2 382	11,0	5,0	263	388	593	0,5	0,7	0,9
Dette structurée	1 499	6,9	3,1	465	379	314	0,9	0,7	0,5
Dette non structurée	107	0,5	0,2	32	28	28	0,1	0,0	0,0
Avances de la BEAC	1 209	5,6	2,5	50	58	57	0,1	0,1	0,1
Instances de paiement et arriérés	1 513	7,0	3,2						
<b>Postes pour mémoire :</b>									
Passifs conditionnels	<b>837</b>		<b>1,8</b>						
dont : garanties publiques (extérieures)	6		0,0						
dont : autres passifs conditionnels	832		1,7						
dont : extérieurs	460		1,0						
dont : intérieurs	372		0,8						
PIB nominal (en milliards de FCFA)				32 975	35 435	38 176			
Taux de change, fin de période (FCFA/dollar)				626	...	...			
Taux de change moyen pour la période (FCFA/dollar)				606	...	...			

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

1/ À l'exclusion des garanties publiques et des autres passifs conditionnels, enregistrés en postes pour mémoire.

## B. Renforcer la Résilience du Secteur Financier et l'Inclusion Financière

**24. Bien que les niveaux de fonds propres et de liquidité soient supérieurs aux seuils réglementaires, le nombre élevé de prêts improductifs et d'autres facteurs de vulnérabilité justifient une accumulation supplémentaire de fonds propres et une surveillance stricte.** La plupart des banques dépassent le seuil réglementaire concernant le ratio de fonds propres, le ratio de liquidité et d'autres critères prudentiels. Toutefois, l'augmentation des prêts improductifs continue de représenter un risque important pour la stabilité financière. À fin mars 2025, la totalité de l'encours des prêts improductifs du système bancaire avait augmenté de 22 % en glissement annuel. Le ratio des prêts improductifs n'a cependant augmenté que dans des proportions infimes,

de 14,2 % à 15,2 % en glissement annuel, en raison d'une expansion de 14 % de l'ensemble du portefeuille de prêts du secteur. Face à cette situation, les autorités i) établissent la première société d'information financière dans la région CEMAC en collaboration avec la BEAC ; ii) numérisent le cadastre pour permettre la création d'un registre des titres fonciers ; et iii) forment les juges commerciaux à la résolution des litiges bancaires, entre autres (MPFE, paragraphe 36). Ces efforts devraient s'accompagner d'une surveillance accrue et d'interventions réglementaires ciblées de la part du superviseur bancaire régional. En outre, les autorités devraient veiller à ce que des stratégies crédibles soient élaborées pour remédier à l'accumulation d'actifs compromis dans les banques publiques.

**25. L'exposition des banques à la dette souveraine reste élevée et nécessite d'être suivie de près.** L'exposition totale des banques camerounaises aux titres émis par les États de la région CEMAC représentait 28 % du total des actifs du secteur bancaire à fin mars 2025, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente (29 %). Les banques gèrent de manière proactive le risque souverain, notamment en établissant des limites internes sur la détention de la dette souveraine, ce qui a rendu les objectifs d'émission de la dette plus difficiles à atteindre par l'État. Les autorités se tournent vers le marché international et mettent au point une stratégie globale visant à développer le marché secondaire des titres en élargissant la base des investisseurs. Les mesures de réglementation prises par la COBAC limiteraient l'exposition des banques camerounaises à la dette souveraine des pays de la région CEMAC.

**26. La part de l'État dans le secteur bancaire a augmenté à la suite du renflouement de deux banques, mais il ne serait pas prudent d'accroître encore le contrôle de l'État.**

Actuellement, l'État détient des participations importantes dans huit banques, avec une participation majoritaire dans quatre d'entre elles, soit 11 % du total des actifs du secteur bancaire. Les autorités ont récemment signé un accord pour acquérir des actions supplémentaires dans la Société Générale Cameroun, la deuxième plus grande banque, qui détient 13 % des actifs du secteur bancaire, à la suite de la décision du Groupe Société Générale de céder sa participation de 58,08 %. Cette transaction augmentera la participation de l'État dans la banque, lui conférant une participation majoritaire. La mission a recommandé d'éviter l'utilisation de ressources publiques à cette fin et de donner la priorité à la cession de parts dans des banques publiques dans des conditions de marché favorables, comme c'est le cas pour la Banque commerciale du Cameroun. Les autorités considèrent la Société Générale Cameroun comme un actif stratégique. La mission a souligné la nécessité d'adopter un cadre d'action global pour la gestion de la participation de l'État dans le secteur bancaire, afin de promouvoir des pratiques de bonne gouvernance et de gestion des risques, d'encourager l'efficacité opérationnelle, de favoriser une concurrence équitable sur les marchés et de fixer des limites au financement de l'État par les banques publiques.

**27. La mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière et de la stratégie nationale de développement du secteur financier justifie une impulsion plus forte.** Les récentes mesures visant à redynamiser la mise en œuvre sont notamment : i) la création d'un fonds de garantie pour soutenir les petites et moyennes entreprises ; ii) la restructuration du Crédit Foncier du Cameroun en vue de l'octroi de refinancements et de garanties partielles pour les projets immobiliers ; et iii) la transformation de la Banque camerounaise des petites et moyennes entreprises en banque de développement pour accompagner la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement 2020–30.

**28. La mise en service de la Caisse des dépôts et consignations (CDEC) se heurte à des difficultés, rendant la coopération des parties prenantes essentielle.** La CDEC et les autorités financières régionales doivent convenir d'un modèle de supervision des fonds de dépôt et de

consignation au niveau régional. L'impasse a entraîné un gel des transferts de fonds bancaires, limitant ainsi une source de financement essentielle de la CDEC : les actifs dormants et les comptes détenus dans les banques. La mission a recommandé que les autorités reprennent le dialogue afin de résoudre les problèmes en suspens.

## C. Améliorer la Gouvernance, la Lutte contre la Corruption et l'Intégration Financière

**29. Les réformes de la gouvernance et les efforts visant à améliorer l'intégrité financière doivent gagner du terrain.** Il est primordial de faire progresser la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation diagnostique de la gouvernance 2023, de prendre des mesures visant à satisfaire aux prescriptions relatives à la réintégration de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et de remédier aux défaillances critiques de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) afin de sortir de la « liste grise » du Groupe d'action financière (GAFI) des juridictions présentant des défaillances stratégiques en la matière. Malgré les progrès réalisés dans la gestion des finances publiques et l'administration des recettes, il faut s'efforcer de renforcer les cadres de lutte contre la corruption, la déclaration de patrimoine, la lutte contre le blanchiment d'argent et l'enrichissement illicite. Il est conseillé aux autorités de privilégier les mesures qui satisferaient aux recommandations de l'ITIE et du GAFI, à savoir la publication des contrats de l'industrie pétrolière et des bénéficiaires effectifs des entreprises.

**30. Le processus ITIE a connu quelques avancées.** Des travaux sont en cours pour appliquer des mesures correctives liées à la mobilisation des parties prenantes, intégrer l'ITIE dans les procédures nationales et régulariser le cadre contractuel du personnel du secrétariat permanent. S'agissant de la mobilisation de la société civile, le secrétariat permanent cherche à étoffer les compétences en matière de gouvernance, de déontologie et de gestion des conflits d'intérêts, et à renforcer le rôle moteur du gouvernement dans la mise en œuvre des engagements auprès de l'ITIE (MPEF, paragraphe 43). La publication systématique des accords de partage de production dans les industries extractives fera suite à la conversion des anciens contrats en cours de simplification.

**31. Le Cameroun a réalisé des progrès notables dans la mise en œuvre de certains éléments du plan d'action convenu avec le GAFI.** En particulier, le pays a mieux aligné sa stratégie nationale de LBC/FT sur les principaux risques recensés dans l'évaluation nationale des risques et a intensifié les enquêtes et les poursuites pour financement du terrorisme. Un mécanisme a été mis en place pour permettre le maintien d'informations adéquates, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs, facilement accessibles aux autorités compétentes (MPEF, paragraphe 44). Le cadre juridique des sanctions financières ciblées a été modernisé pour être conforme aux normes du GAFI. La nouvelle réglementation de la CEMAC relative à la LBC/FT, publiée en décembre 2024, constitue également un pas dans la bonne direction. Des progrès ont également été réalisés (avec l'assistance du FMI) dans l'élaboration d'un cadre réglementaire de LBC/FT pour les entreprises et professions non financières désignées, qui n'a pas encore été adopté.

**32. Il faut intensifier les efforts pour renforcer la mise en œuvre du cadre de LBC/FT.** S'appuyant sur les progrès réalisés dans la rectification du cadre juridique, notamment en ce qui concerne les sanctions financières ciblées, les autorités devraient garantir sa mise en œuvre effective. Une priorité consiste à renforcer la supervision des entreprises et des professions non financières désignées et la supervision fondée sur les risques de toutes les entités dans le cadre de la LBC/FT. Les services de répression devraient chercher activement à recourir davantage au

renseignement financier, notamment pour appuyer les efforts visant à améliorer les enquêtes et les poursuites pour blanchiment d'argent. Le renforcement de la formation des autorités chargées des enquêtes et des poursuites, et l'amélioration de la coopération entre les différentes administrations encourageront ces efforts. Des progrès supplémentaires sont également nécessaires pour mieux recenser, localiser, recouvrer et gérer les avoirs criminels saisis ou confisqués, notamment aux frontières.

## D. S'attaquer aux Facteurs de Vulnérabilité Climatique

**33. Les réformes mises en œuvre jusqu'à présent ont renforcé les cadres institutionnel et juridique d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, améliorant la résilience macroéconomique et les dépenses futures, et le recouvrement des recettes.** Le Plan national Climat (PNC) (MR 2) clarifie les rôles et a amélioré le cadre de gouvernance. Les prochaines étapes sont notamment une mise à jour des contributions déterminées au niveau national et la mise en œuvre du cadre renforcé. Les considérations climatiques sont intégrées aux processus d'investissement public dans le cadre de la révision de deux décrets (MR 5). Par la suite, il serait nécessaire d'accroître la granularité en fonction de la taille du projet et de mieux définir les rôles des parties prenantes. La Stratégie de financement des risques de catastrophe (SFRC) (MR 7) a également été publiée en juin avec le concours de l'assistance technique du FMI. L'assistance technique (C-PIMA) peut aider à renforcer encore plus la stratégie. Les services du FMI assureront le suivi, lors de la prochaine évaluation au titre de l'article IV, de la mise en service de la nouvelle plateforme de gestion des informations forestières (MR 8), qui assurera l'interconnexion entre les systèmes d'information fiscale et douanière, et les données du secteur forestier servant de base au recouvrement des recettes (MPEF, tableau 3 et paragraphes 9, 46 et 47)<sup>1</sup>.

## QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

**34. Assurances régionales.** La BEAC a atteint son objectif relatif à ses avoirs extérieurs nets pour fin mars 2025, qui s'élevaient à 6,05 milliards d'euros, soit bien au-dessus des assurances régionales de 4,5 milliards d'euros. La BEAC a actualisé ses assurances de politique régionale pour juin 2025 afin de soutenir les programmes des pays de la CEMAC. Une revue des politiques régionales et des assurances de politique régionale a été examinée par le conseil d'administration en juin 2025. La conclusion des huitièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC est conditionnelle, entre autres choses, à la mise en œuvre de politiques et garanties satisfaisantes.

**35. Les autorités demandent une dérogation pour l'inobservation de deux critères de réalisation quantitatifs et d'un critère de réalisation continu.** Le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole et le plafond du financement intérieur net de l'administration centrale n'ont pas été atteints en raison des dépassements de dépenses et de l'insuffisance des dons. Les autorités proposent deux mesures correctives face à l'inobservation de ces deux critères de réalisation quantitatifs : a) le Président publiera une circulaire précisant que i) la loi de finances 2026 inclut une projection pluriannuelle de toutes les dépenses stratégiques et autres, précédemment financées par les interventions directes de la SNH, et ii) la SNH transfère au Trésor public toutes les recettes provenant de la vente des hydrocarbures (mesure préalable) ; et b) pour veiller à ce que l'assainissement des finances publiques demeure sur la bonne voie, les autorités ont publié la loi de

<sup>1</sup> On trouvera une évaluation globale du programme au titre de l'accord FRD à l'annexe IV.

finances 2025 en juillet 2025, conformément au programme macroéconomique et au cadre budgétaire (mesure préalable). Les autorités demandent une dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation continu relatif au plafond des avances de trésorerie sans allocation de crédits budgétaires étant donné que l'écart est minime.

**36. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI est suffisante, mais exposée à des risques élevés** (tableau 5). À fin décembre 2024, l'encours total des crédits du FMI se montait à 437 % de la quote-part. L'encours total des crédits du FMI (fondé sur les tirages actuels et futurs) a culminé à 2,9 % du PIB en 2024, tandis que les obligations annuelles envers le FMI atteignent leur sommet (environ 2,8 % des recettes) en 2026–27. Les risques pour le programme et pour le FMI sont élevés, et la capacité à rembourser ce dernier pourrait être mise à rude épreuve en cas de matérialisation des risques (annexe I). Ces risques sont atténués par les antécédents des autorités camerounaises en matière de remboursement au FMI et la mise en œuvre de ses programmes macroéconomiques, la crédibilité et la force des mesures préalables et d'autres mesures correctives, la coopération étroite avec les donateurs et un programme complet de développement des capacités.

**37. Assurances de financement.** Le programme est entièrement financé, grâce à des engagements fermes pour le reste du programme. La Banque mondiale a décaissé son aide budgétaire en avril 2025.

**38. Relations avec le FMI.** Les services du FMI ont examiné avec les autorités la progression dans la réalisation des objectifs initiaux fixés au début du programme et des priorités pour l'avenir. Les prochaines consultations au titre de l'article IV devraient avoir lieu dans les six mois suivant la fin de l'accord, début 2026, et un retour au cycle de 12 mois est prévu.

**39. L'accord FRD a contribué pour beaucoup à la satisfaction des besoins futurs de financement de la balance des paiements.** Le renforcement de la gouvernance climatique, l'intégration des objectifs climatiques dans la gestion des finances publiques et l'amélioration de la préparation aux catastrophes contribuent ensemble à la viabilité budgétaire et extérieure. Ces mesures améliorent la coordination, réduisent l'incidence budgétaire de l'action climatique et favorisent un relèvement plus rapide après les chocs climatiques. Une hiérarchisation transparente des projets climatiques réduit les coûts de reconstruction, tandis qu'une meilleure préparation aux catastrophes attire des financements verts abordables et limite les pertes financières, allégeant ainsi *in fine* les pressions sur la balance des paiements.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**40. L'économie camerounaise a poursuivi sa croissance, bien qu'à un rythme modéré.** La croissance du PIB réel a atteint 3,5 % en 2024, contre 3,2 % l'année précédente. L'inflation annuelle a ralenti, s'établissant à 4,5 % en 2024, contre 7,4 % en 2023, puis a encore reculé, atteignant 4,2 % en mai 2025. Les perspectives à moyen terme demeurent positives dans l'ensemble, mais elles pourraient être révisées à la baisse compte tenu du risque de tensions sociales entourant les élections et de dépassement des dépenses pré-électorales.

**41. Les résultats obtenus dans le cadre du programme par rapport aux objectifs des huitièmes revues ont été mitigés.** Deux des quatre réformes structurelles envisagées pour la revue ont été achevées et un troisième repère structurel sera mis en œuvre en juillet : la loi rectificative portant incitation à l'investissement sera publiée en juillet 2025 (mesure préalable). Les critères de

réalisation quantitatifs ont été plus faibles que lors des revues précédentes. À fin décembre 2024, deux des quatre critères de réalisation quantitatifs avaient été remplis et trois des cinq objectifs indicatifs avaient été atteints. En outre, deux des trois critères de réalisation quantitatifs continus avaient été remplis. À fin mars 2025, 11 des 12 objectifs indicatifs avaient été atteints. Trois des quatre mesures de réforme prévues pour la troisième revue de l'accord FRD ont été menées à bien.

**42. Les autorités sollicitent une dérogation pour l'inobservation de deux critères de réalisation quantitatifs à fin décembre et d'un critère de réalisation quantitatif continu.** Le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole et le plafond du financement intérieur net de l'administration centrale n'ont pas été atteints en raison des dépassements de dépenses et de l'insuffisance des dons. Le critère continu relatif au plafond des avances du Trésor sans allocation de crédits budgétaires n'a pas non plus été rempli, mais de peu. En guise de mesures correctives face à l'inobservation des deux premiers critères de réalisation quantitatifs, les autorités publieront une circulaire sur le transfert des recettes de la SNH au Trésor public sans déduire les transferts et montants dus par l'État à la SNH (mesure préalable) et ont publié une loi de finances rectificative 2025 conformément au cadre économique du programme (mesure préalable).

**43. Il demeure essentiel de poursuivre une politique budgétaire prudente.** Il sera important de poursuivre les efforts d'assainissement budgétaire menés dans le cadre du programme, et ce, afin de préserver la viabilité de la dette pendant la mise en œuvre de mesures visant à accroître les recettes non pétrolières, à améliorer la gestion des investissements publics et à mieux maîtriser les arriérés intérieurs. La trajectoire budgétaire à moyen terme devrait être globalement conforme au solde budgétaire de référence de la CEMAC et à la viabilité de la dette.

**44. La dette publique du Cameroun est soutenable, mais reste exposée à un risque élevé de surendettement, ce qui souligne la nécessité de faire preuve de prudence sur le plan budgétaire et dans la gestion de la dette.** La dette publique devrait rester sur une trajectoire baissière à moyen terme si l'orientation de la politique budgétaire reste prudente et que les autorités continuent de rechercher des financements concessionnels. Faire avancer rapidement la restructuration de la SONARA demeure une priorité. Des réformes doivent également être mises en œuvre dans d'autres entreprises publiques, dont les opérations doivent être mieux supervisées, afin d'améliorer l'efficacité, de limiter les passifs éventuels et d'améliorer la qualité des services publics.

**45. La capitalisation du secteur financier s'est améliorée, mais les facteurs de vulnérabilité structurelle persistent.** La recapitalisation de deux banques pour les mettre en conformité avec la réglementation de la COBAC et le cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle sera une étape encourageante dans le renforcement de la résilience du secteur bancaire. Cependant, prendre en considération les prêts improductifs et limiter l'exposition des banques au secteur public dans la CEMAC nécessite de poursuivre une politique budgétaire prudente et d'approfondir le marché secondaire national des titres tout en surveillant les risques associés en concertation étroite avec la COBAC. Compte tenu de l'augmentation des prêts improductifs dans le secteur bancaire, il est essentiel de mettre en place des stratégies crédibles pour lutter contre l'accumulation d'actifs compromis dans les banques publiques. Par ailleurs, la prudence est de mise face à l'augmentation du contrôle de l'État, soulignant la nécessité d'un cadre d'action global en matière de gouvernance et de gestion des risques.

**46. Il est indispensable de relancer résolument les réformes en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption et d'intégrité financière.** Une collaboration étroite avec le GAFI et le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) dans les années à venir

afin de renforcer le régime de LBC/FT devrait figurer en tête des priorités, l'objectif étant de sortir de la « liste grise » à court terme. Les efforts tendant à la mise en œuvre de mesures correctives afin de lever la suspension de l'ITIE lors du prochain cycle d'évaluation restent essentiels. Il faut poursuivre les travaux visant à remédier aux faiblesses de la gouvernance recensées dans le rapport de l'évaluation diagnostique de la gouvernance du FMI.

**47. Les autorités ont bien avancé dans le renforcement du cadre permettant de s'attaquer aux risques liés au changement climatique.** Trois des quatre mesures de réforme prévues pour la troisième revue de l'accord au titre de la FRD ont été mises en œuvre. Un plan national sur le climat et une stratégie de financement des risques de catastrophes ont été adoptés, renforçant les cadres institutionnel et juridique, et améliorant les plans de préparation au changement climatique. Les efforts de mise en œuvre du nouveau cadre renforceront davantage la résilience macroéconomique face aux chocs climatiques et devraient permettre de mobiliser des fonds pour de nouveaux investissements verts auprès des partenaires du développement et du secteur privé, à des conditions avantageuses. Les considérations climatiques ont été intégrées aux processus d'investissement public dans le cadre de la révision de deux arrêtés. La nouvelle plateforme de gestion des informations forestières (MR 8) n'était pas opérationnelle à temps pour la revue.

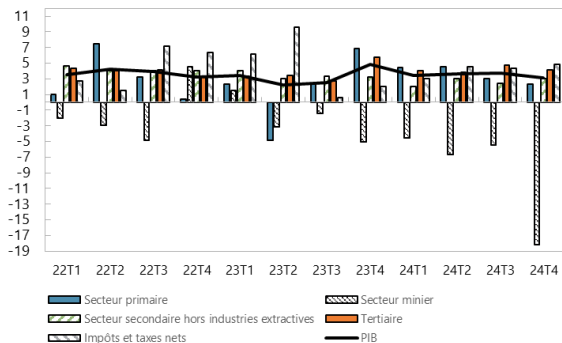
**48. Au vu des résultats obtenus par le Cameroun dans le cadre du programme, des mesures correctives prises par les autorités et de la mise en œuvre à fin mars 2025 des assurances de politique régionale établies dans le document à l'échelle de l'union datant de février 2025, les services du FMI sont favorables à l'achèvement des huitièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC et de la troisième revue de l'accord au titre de la FRD.** La dérogation pour inobservation du critère de réalisation quantitatif à fin décembre 2024, relatif au plancher du solde primaire hors pétrole et du critère de réalisation quantitatif à fin décembre 2024, relatif au plafond du financement intérieur net de l'administration centrale repose sur les mesures correctives : une circulaire sur le transfert des recettes de la SNH au Trésor public et une loi de finances rectificative 2025 conforme au cadre économique du programme. Les services du FMI appuient la dérogation étant donné que la loi de finances rectificative 2025 a été soumise au Parlement (mesure préalable) et à condition que la circulaire sur le transfert des recettes de la SNH au Trésor public soit publiée avant l'examen par le conseil (mesure préalable). Les services du FMI appuient la dérogation pour inobservation du critère de réalisation quantitatif continu relatif au plafond sur les avances du Trésor public au motif que l'écart est minime. Il est proposé que le cycle de consultations du Cameroun au titre de l'article IV soit ramené à 12 mois. Les prochaines consultations au titre de l'article IV devraient avoir lieu en janvier 2026.

### Graphique 1. Cameroun : Évolution du Secteur Réel, 2019–25

La croissance est modeste en raison de la contraction des industries extractives.

#### Croissance du PIB Réel, Composantes de l'Offre

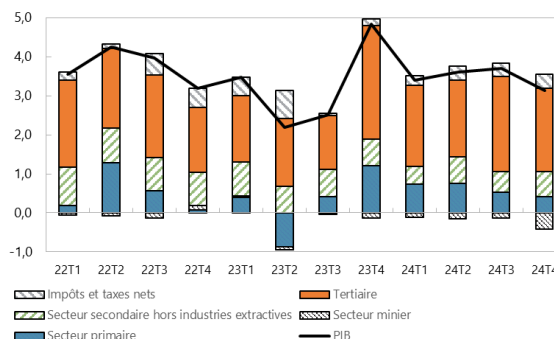
(En Pourcentage, en glissement Annuel)



Le secteur tertiaire reste le principal moteur de la croissance.

#### Contributions de l'Offre à la Croissance du PIB Réel

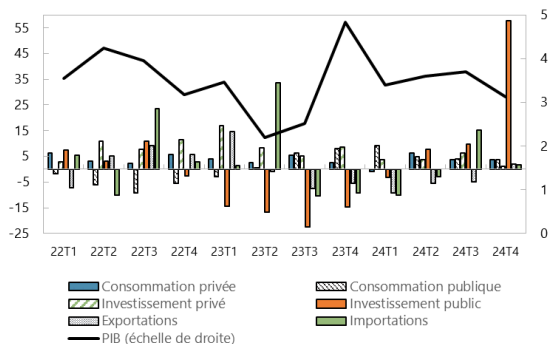
(En Pourcentage, en glissement annuel)



Du côté de la demande, l'investissement public a commencé à se redresser, ...

#### Croissance du PIB Réel, Composantes de la Demande

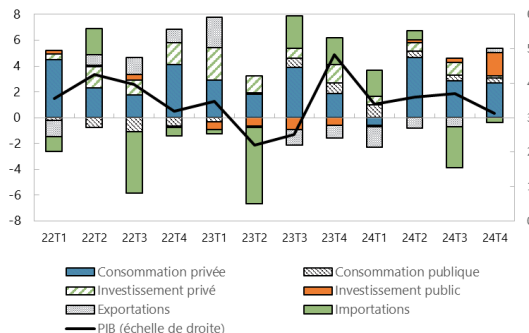
(En Pourcentage, en glissement annuel)



... les importations se sont contractées et la consommation privée a continué de soutenir la croissance.

#### Contributions de la Demande à la Croissance du PIB Réel

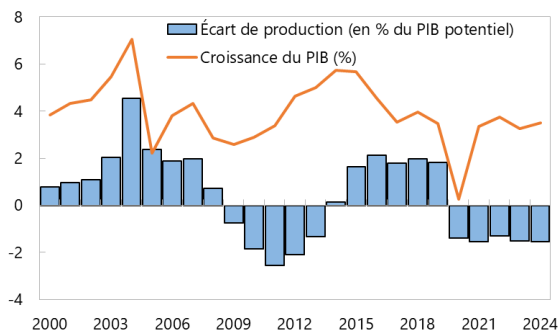
(En Pourcentage, en glissement annuel)



La croissance globale du PIB reste inférieure à son potentiel ...

#### Écart de Production et Croissance du PIB

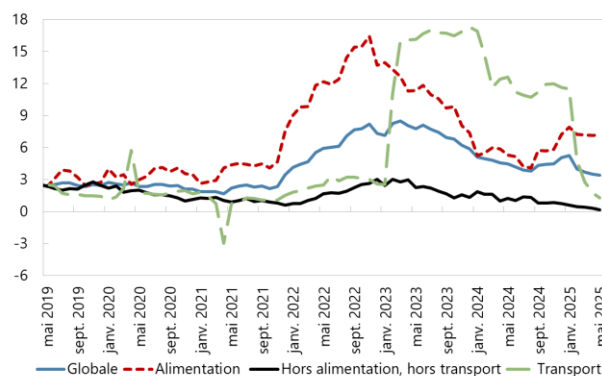
(En pourcentage)



... et les pressions inflationnistes cèdent lentement du terrain.

#### Inflation Alimentaire et Non Alimentaire

(En pourcentage, en glissement annuel)

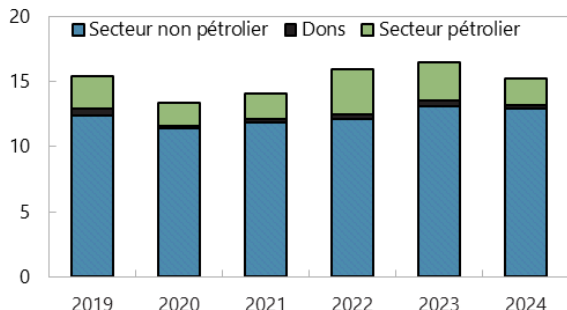


Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.

### Graphique 2. Cameroun : Évolution des Finances Publiques, 2019–24

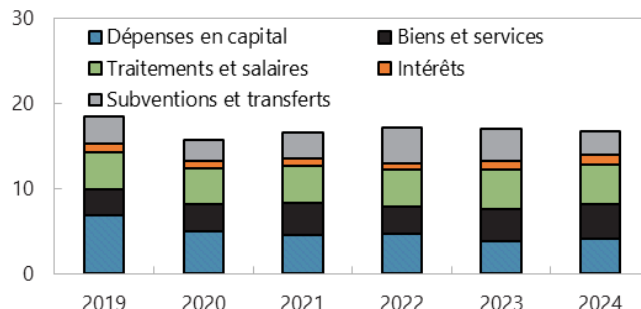
Les recettes hors pétrole ont légèrement diminué en 2024, ...

**Recettes Publiques**  
(En Pourcentage du PIB)



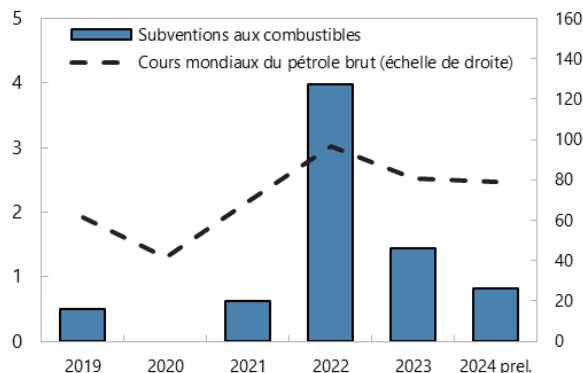
... et la baisse des dépenses publiques a été modérée.

**Dépenses Publiques**  
(En Pourcentage du PIB)



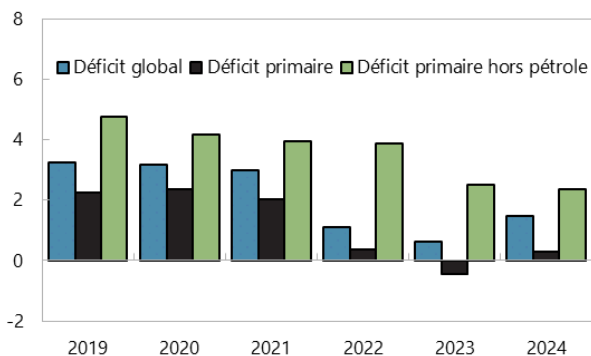
La subvention aux carburants a baissé en 2024 à la suite des ajustements des prix à la pompe et d'un recul des cours mondiaux du pétrole.

**Subvention aux Carburants et Cours Mondiaux du Pétrole**  
(En Pourcentage du PIB, en dollars par baril)



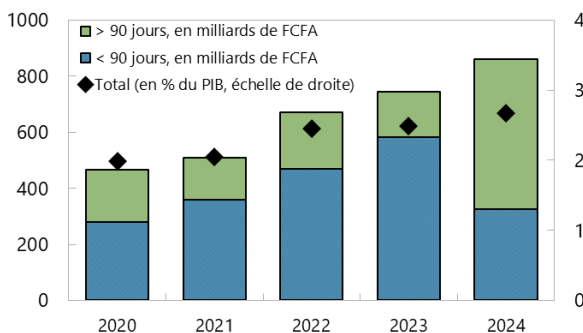
Le solde primaire hors pétrole a continué de s'améliorer, mais le solde global s'est détérioré en 2024.

**Solde Budgétaire**  
(En Pourcentage du PIB)



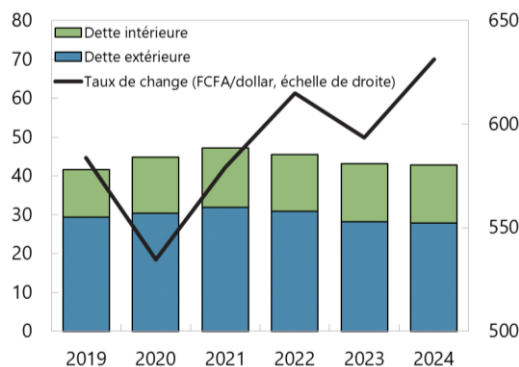
L'encours des obligations de paiement intérieures a augmenté.

**Obligations de Paiement Intérieures**  
(En Milliards de FCFA)



La croissance du PIB nominal a soutenu la dynamique de la dette publique.

**Dette Publique**  
(En Pourcentage du PIB)

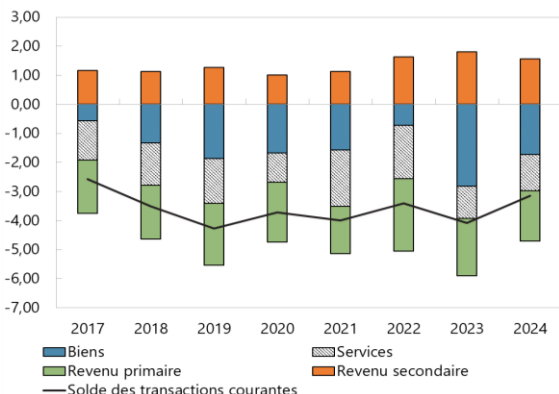


Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.

### Graphique 3. Cameroun : Évolution du Secteur Extérieur, 2017–25

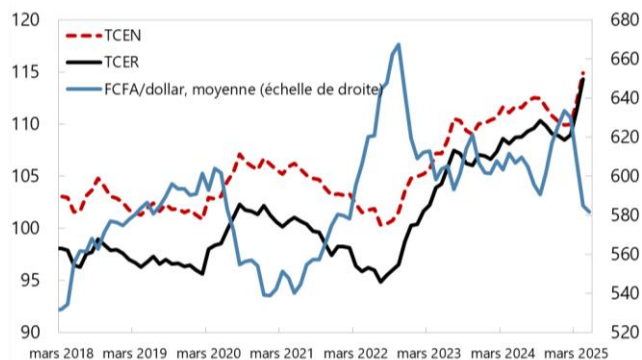
Le compte des transactions courantes s'est amélioré en 2024 en raison d'une baisse des importations et de la vigueur des exportations non pétrolières ...

**Solde des Transactions Courantes**  
(En Pourcentage du PIB)



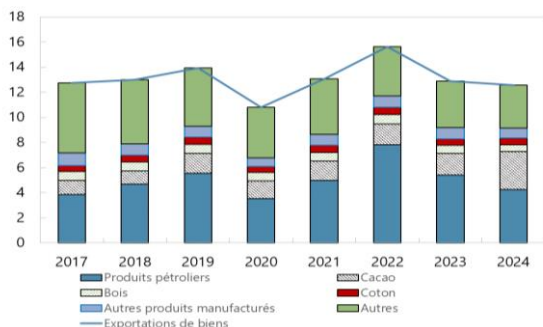
La monnaie nationale est restée stable face au dollar, mais s'est dépréciée ces derniers mois.

**Taux de Change Effectifs**  
(2010 = 100)



Les prix élevés du cacao ont soutenu les exportations non pétrolières, compensant largement le recul des exportations pétrolières.

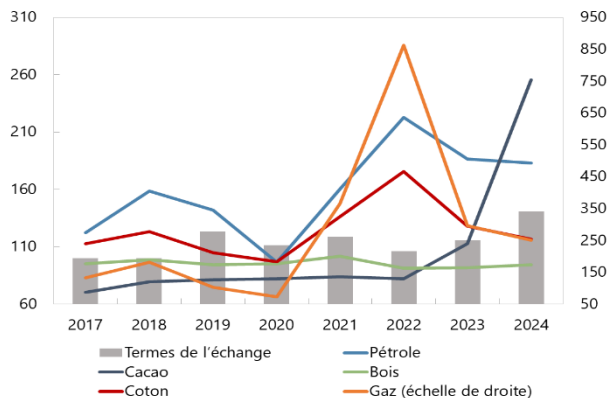
**Exportations par Catégories**  
(En Pourcentage du PIB)



Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.

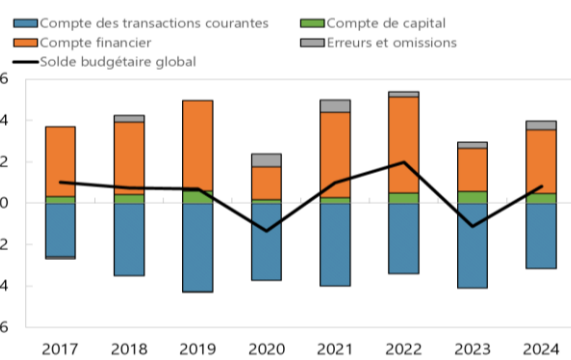
... soutenues par des prix des matières premières favorables.

**Prix Mondiaux des Produits de Base**  
(Indice des Prix : 2016 = 100)



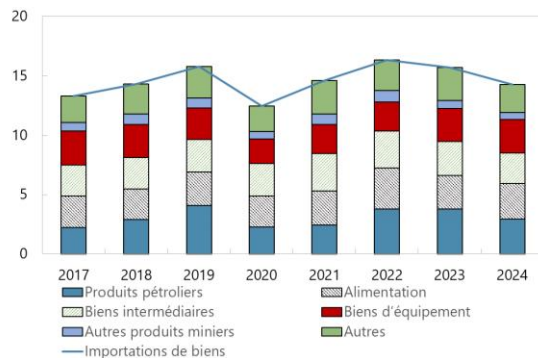
La balance des paiements s'est améliorée en raison de la progression des flux commerciaux et financiers.

**Balance des Paiements**  
(En Pourcentage du PIB)



La hausse des volumes d'importation a été compensée par la baisse des prix à l'importation, ce qui a soutenu l'amélioration de la balance commerciale.

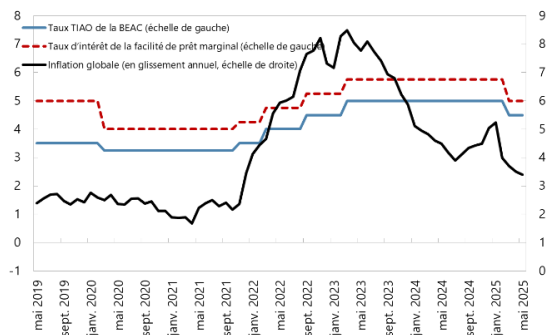
**Importations par Catégories**  
(En Pourcentage du PIB)



### Graphique 4. Cameroun : Évolution du Secteur Monétaire et Financier, 2019–24

La BEAC a abaissé son taux directeur en mars 2025 pour la première fois en deux ans, ...

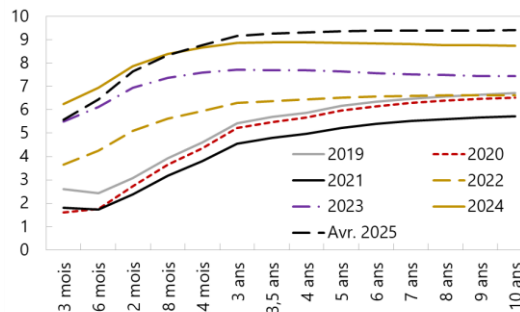
**Taux Directeurs de la CEMAC**  
(En Pourcentage)



La baisse des taux fait suite à la diminution de l'excès de liquidité, après des années de liquidité abondante dans le système bancaire.

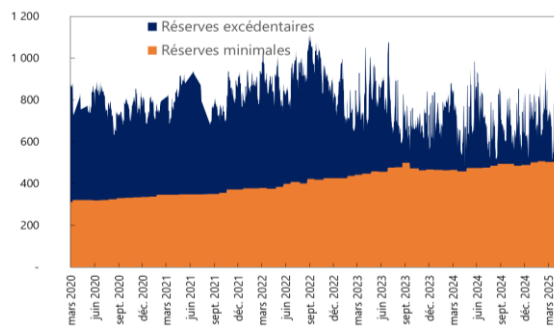
... alors que le durcissement des conditions financières persistait, comme en témoigne le déplacement vers le haut de la courbe des taux.

**Courbe de Rendement**  
(En Pourcentage)



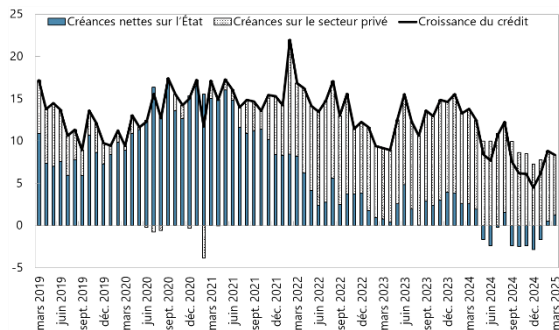
La masse monétaire au sens large s'est développée à un rythme plus rapide, sous l'effet de l'augmentation des dépôts ...

**Réserves du Système Bancaire**  
(En Milliards de FCFA)

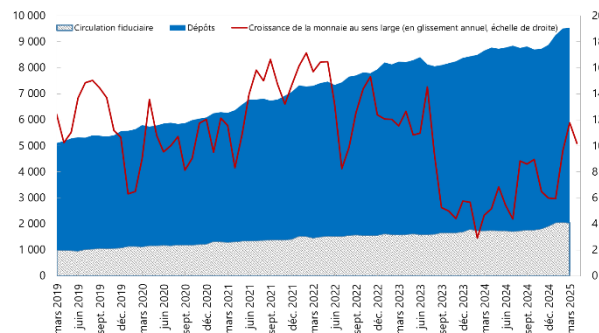


... tandis que le crédit a ralenti en raison de la baisse de l'emprunt public.

**Composantes de la Croissance du Crédit**  
(En Pourcentage, contributions à la croissance en glissement annuel)

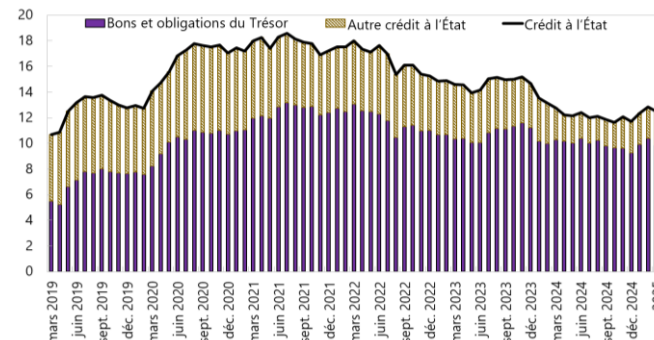


**Monnaie au Sens Large : Composantes et Croissance**  
(En Milliards de FCFA)



L'exposition des banques aux emprunteurs souverains a diminué dans des proportions infimes.

**Exposition des Banques aux Emprunteurs Souverains**  
(En Pourcentage de l'actif total)



Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.

**Tableau 1. Cameroun : Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2024–30**

(En Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2024		2025		2026	2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> rev.	Est.	7 <sup>e</sup> rev.	Proj.	Projections				
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
<b>Comptes nationaux et prix</b>									
PIB à prix constants	3,9	3,5	4,0	3,8	4,1	4,3	4,5	4,5	4,6
PIB pétrolier à prix constants	-2,7	-9,2	-7,7	-5,6	0,4	-0,1	1,3	2,1	2,8
PIB hors pétrole à prix constants	4,0	3,7	4,2	4,0	4,1	4,4	4,6	4,6	4,6
Déflateur du PIB	3,4	6,6	3,2	3,5	3,5	3,6	3,0	3,0	3,0
Prix à la consommation (moyenne)	4,5	4,5	3,5	4,3	3,6	3,3	3,0	3,0	3,0
Prix à la consommation (fin de période)	5,0	5,0	3,4	4,1	3,5	3,1	3,0	3,0	3,0
<b>Monnaie et crédit</b>									
Monnaie au sens large (M2)	8,8	9,6	7,0	6,9	7,4	7,6	7,0	7,7	7,7
Avoirs extérieurs nets 1/	4,6	2,7	7,8	11,4	3,5	3,2	1,4	0,0	-0,2
Avoirs intérieurs nets 1/	4,2	6,9	-0,8	-4,6	4,0	4,4	5,6	7,6	7,9
Crédit intérieur au secteur privé	9,5	12,3	7,7	10,0	9,0	8,0	7,2	7,3	6,9
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
<b>Épargne et investissement</b>									
Épargne nationale brute	17,2	17,6	18,3	18,4	18,8	19,7	20,1	20,7	21,0
Investissement intérieur brut	20,6	20,7	21,1	21,1	22,3	23,0	23,4	24,1	24,3
Investissement public	5,4	5,4	6,0	6,0	6,9	7,4	7,7	8,2	8,5
Investissement privé	15,2	15,3	15,0	15,1	15,5	15,6	15,7	15,9	15,8
<b>Opérations de l'administration centrale</b>									
Total des recettes (dons compris)	15,9	15,2	15,9	15,1	14,8	15,1	15,2	15,3	15,4
Recettes pétrolières	2,4	2,1	2,1	1,8	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Recettes non pétrolières	13,2	12,9	13,5	13,0	13,3	13,6	13,8	13,8	14,0
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB hors pétrole)	13,7	13,3	13,8	13,3	13,6	13,9	14,1	14,1	14,2
Total des dépenses	16,5	16,7	16,1	15,9	15,9	16,3	16,3	16,5	16,7
Solde budgétaire global (base ordonnancements)									
Dons non compris	-0,9	-1,7	-0,6	-1,1	-1,2	-1,3	-1,1	-1,2	-1,3
Dons compris	-0,6	-1,5	-0,3	-0,8	-1,1	-1,2	-1,1	-1,2	-1,3
Solde budgétaire global (base caisse)									
Dons non compris	-2,6	-1,5	-1,2	-2,1	-2,4	-2,1	-1,1	-1,2	-1,3
Dons compris	-2,3	-1,3	-0,9	-1,8	-2,3	-2,0	-1,1	-1,2	-1,3
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements)	-2,0	-2,4	-1,3	-1,4	-1,6	-1,6	-1,5	-1,6	-1,7
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements, en pourcentage du PIB hors pétrole)	-2,0	-2,4	-1,4	-1,5	-1,6	-1,6	-1,5	-1,6	-1,7
<b>Secteur extérieur</b>									
Balance commerciale	-2,2	-1,7	-1,6	-1,0	-2,1	-1,8	-1,8	-1,8	-1,9
Exportations de pétrole	4,6	4,3	4,3	3,6	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2
Exportations hors pétrole	8,5	8,3	8,7	9,0	8,2	8,3	8,2	8,1	8,1
Importations	15,3	14,3	14,6	13,7	13,4	13,2	13,1	13,1	13,1
Solde des transactions courantes									
Dons officiels non compris	-3,6	-3,3	-3,0	-2,9	-3,7	-3,5	-3,5	-3,4	-3,4
Dons officiels compris	-3,4	-3,1	-2,8	-2,7	-3,5	-3,3	-3,3	-3,3	-3,4
Termes de l'échange	11,7	21,5	2,7	8,8	-10,2	0,8	-0,6	0,5	-1,3
<b>Dettes publiques</b>									
Encours de la dette publique	42,0	42,8	39,4	39,4	37,8	36,1	34,6	33,4	32,0
dont : dette extérieure	28,7	27,9	29,9	26,7	26,4	25,4	24,6	23,6	22,6
<b>Postes pour mémoire :</b>									
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	32 099	32 975	34 452	35 435	38 176	41 257	44 408	47 812	51 511
Pétrole	1 130	1 043	919	831	776	779	801	828	851
Hors pétrole	30 969	31 931	33 533	34 604	37 399	40 478	43 607	46 984	50 660

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

**Tableau 2a. Cameroun : Opérations de l'Administration Centrale, 2024–30**

(En Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2024		2025		2026	2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> rev.	Est.	7 <sup>e</sup> rev.	Proj.			Projections		
<b>Total des recettes et dons</b>	<b>5 118</b>	<b>5 025</b>	<b>5 464</b>	<b>5 351</b>	<b>5 655</b>	<b>6 232</b>	<b>6 765</b>	<b>7 303</b>	<b>7 952</b>
Total des recettes	5 014	4 941	5 374	5 260	5 610	6 191	6 745	7 283	7 932
Recettes du secteur pétrolier	762	689	735	642	522	575	616	662	717
Recettes du secteur non pétrolier	4 252	4 252	4 639	4 619	5 087	5 616	6 128	6 620	7 215
Impôts directs	1 056	1 052	1 171	1 167	1 375	1 592	1 756	1 921	2 101
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	190	194	211	211	220	230	265	278	291
Autres taxes sur les biens et services	2 154	2 165	2 352	2 365	2 614	2 865	3 117	3 378	3 665
Taxes sur le commerce international	521	502	544	514	490	521	559	591	680
Recettes non fiscales	331	339	361	361	389	409	430	453	478
Total des dons	104	84	90	90	46	41	20	20	20
Projets	38	35	41	41	46	41	20	20	20
Autres	66	49	50	50	0	0	0	0	0
<b>Dépenses totales</b>	<b>5 309</b>	<b>5 514</b>	<b>5 564</b>	<b>5 646</b>	<b>6 084</b>	<b>6 710</b>	<b>7 245</b>	<b>7 873</b>	<b>8 604</b>
Dépenses courantes	3 682	4 187	3 701	3 793	3 816	4 157	4 449	4 758	5 059
Traitements et salaires	1 478	1 522	1 587	1 567	1 590	1 739	1 863	1 981	2 125
Biens et services	930	1 349	1 010	1 060	1 087	1 155	1 253	1 340	1 423
Subventions et transferts	954	918	726	736	782	852	898	972	1 028
Intérêts	320	397	378	431	356	411	436	464	484
Extérieurs	182	252	212	266	178	219	252	281	300
Intérieurs	138	146	166	165	178	192	184	182	183
Dépenses d'équipement	1 604	1 327	1 863	1 853	2 269	2 552	2 797	3 115	3 545
Investissement financé par des ressources intérieures	857	698	1 090	1 145	1 265	1 427	1 646	1 902	2 210
Investissement financé par des ressources extérieures	707	500	758	693	963	1 085	1 110	1 171	1 293
Réhabilitation et participation	40	129	15	15	40	40	40	41	42
Prêts nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de promotion de la production locale	13	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	10	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde global (base ordonnancements)</b>									
Dons non compris	-295	-573	-190	-386	-475	-519	-501	-590	-672
Dons compris	-191	-488	-99	-296	-429	-477	-481	-570	-652
<b>Solde budgétaire de référence de la CEMAC</b>	<b>-236</b>	<b>-440</b>	<b>-23</b>	<b>-130</b>	<b>-256</b>	<b>-473</b>	<b>-556</b>	<b>-703</b>	<b>-797</b>
<b>Ajustement à la base caisse</b>	<b>-537</b>	<b>64</b>	<b>-207</b>	<b>-350</b>	<b>-437</b>	<b>-367</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ordonnements non exécutés (- = réduction)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	-537	64	-207	-350	-437	-367	0	0	0
dont arriérés (- = réduction)	-211	116	-150	-239	-327	-317	0	0	0
dont instances de paiement (- = réduction)	-306	0	-37	0	0	0	0	0	0
dont autres arriérés 1/	-20	-51	-20	-111	-110	-50	0	0	0
<b>Solde global (base caisse)</b>									
Dons non compris	-832	-508	-397	-735	-912	-886	-501	-590	-672
Dons compris	-728	-424	-306	-645	-866	-844	-481	-570	-652
<b>Postes pour mémoire :</b>									
Plancher des dépenses sociales									
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	129	-91	279	136	-73	-66	-45	-106	-169
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-408	-26	72	-214	-510	-433	-45	-106	-169
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements, dons compris)	-633	-780	-456	-506	-595	-641	-661	-768	-886
Solde primaire hors pétrole (base caisse, dons compris)	-1 170	-715	-663	-855	-1 032	-1 008	-661	-768	-886

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la Caisse autonome d'amortissement (CAA) et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le protocole d'accord technique.

**Tableau 2b. Cameroun : Financement, 2024–30**

(En Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Solde global, dons compris (base ordonnancements)</b>	<b>-488</b>	<b>-296</b>	<b>-429</b>	<b>-477</b>	<b>-481</b>	<b>-570</b>	<b>-652</b>
Arriérés de paiements intérieurs	64	-350	-437	-367	0	0	0
Reste à payer	116	-239	-327	-317	0	0	0
Autres amortissements intérieurs	-51	-111	-111	-50	-50	0	0
<b>Solde global, dons compris (base caisse)</b>	<b>-424</b>	<b>-645</b>	<b>-866</b>	<b>-844</b>	<b>-481</b>	<b>-570</b>	<b>-652</b>
<b>Financement</b>	<b>424</b>	<b>645</b>	<b>866</b>	<b>844</b>	<b>481</b>	<b>570</b>	<b>652</b>
Financement extérieur net	414	703	696	595	672	629	619
Emprunt extérieur brut	1 022	1 354	1 285	1 259	1 263	1 207	1 318
Institutions multilatérales (à l'exclusion du FMI)	580	1 024	895	959	983	1 007	1 168
Commercial/privé	442	330	390	300	280	200	150
Bilatéral	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et remboursements	607	651	589	663	591	578	699
Institutions multilatérales (à l'exclusion du FMI)	111	127	131	151	152	155	154
Commercial/privé	162	132	91	165	149	140	277
Bilatéral	334	393	367	348	290	284	268
Financement intérieur net	-50	-217	170	249	-191	-59	33
Financement intérieur brut	123	381	599	551	9	121	193
Amortissements, remboursements et autre accumulation d'actifs financier:	172	598	429	302	200	180	160
Secteur bancaire	123	381	599	551	9	121	193
Banque centrale	-5	292	411	335	-75	-21	-70
Prêts nets du FMI (résultat)	21	-78	-129	-149	-135	-133	-118
Décaissements	72	0	0	0	0	0	0
Remboursements	51	78	129	149	135	133	118
Comptes de l'État à la Banque centrale	-75	356	262	190	100	85	30
Autres (net)	48	15	277	294	-40	27	18
Banques commerciales (nationales et régionales)	128	89	188	216	85	142	263
Émissions nettes de bons du Trésor assimilables	36	1	88	92	20	19	109
Émissions nettes d'obligations du Trésor assimilables	133	88	100	124	64	123	154
Comptes de l'État dans les banques commerciales nationales et région.	36	0	0	0	0	0	0
Autres sources de financement (net)	-77	0	0	0	0	0	0
Secteur non bancaire	0	0	0	0	0	0	0
<b>Écart de financement</b>	<b>59</b>	<b>159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prêts nets du FMI (prospectifs)		159	0	0	0	0	0
Financement non identifié, erreurs et omissions dans les résultats	59	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités nationales ; calculs et projections des services du FMI.

**Tableau 2c. Cameroun : Opérations de l'Administration Centrale, 2024-30**  
(En Pourcentage du PIB)

	2024		2025		2026	2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> rev.	Est.	7 <sup>e</sup> rev.	Proj.	Projections				
<b>Total des recettes et dons</b>	<b>15,9</b>	<b>15,2</b>	<b>15,9</b>	<b>15,1</b>	<b>14,8</b>	<b>15,1</b>	<b>15,2</b>	<b>15,3</b>	<b>15,4</b>
Total des recettes	15,6	15,0	15,6	14,8	14,7	15,0	15,2	15,2	15,4
Recettes du secteur pétrolier	2,4	2,1	2,1	1,8	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Recettes du secteur non pétrolier	13,2	12,9	13,5	13,0	13,3	13,6	13,8	13,8	14,0
Impôts directs	3,3	3,2	3,4	3,3	3,6	3,9	4,0	4,0	4,1
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres taxes sur les biens et services	6,7	6,6	6,8	6,7	6,8	6,9	7,0	7,1	7,1
Taxes sur le commerce international	1,6	1,5	1,6	1,5	1,3	1,3	1,3	1,2	1,3
Recettes non fiscales	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Total des dons	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Projets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses totales</b>	<b>16,5</b>	<b>16,7</b>	<b>16,1</b>	<b>15,9</b>	<b>15,9</b>	<b>16,3</b>	<b>16,3</b>	<b>16,5</b>	<b>16,7</b>
Dépenses courantes	11,5	12,7	10,7	10,7	10,0	10,1	10,0	10,0	9,8
Traitements et salaires	4,6	4,6	4,6	4,4	4,2	4,2	4,2	4,1	4,1
Biens et services	2,9	4,1	2,9	3,0	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Subventions et transferts	3,0	2,8	2,1	2,1	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0
Intérêts	1,0	1,2	1,1	1,2	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9
Extérieurs	0,6	0,8	0,6	0,8	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Intérieurs	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Dépenses d'équipement	5,0	4,0	5,4	5,2	5,9	6,2	6,3	6,5	6,9
Investissement financé par des ressources intérieures	2,7	2,1	3,2	3,2	3,3	3,5	3,7	4,0	4,3
Investissement financé par des ressources extérieures	2,2	1,5	2,2	2,0	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5
Réhabilitation et participation	0,1	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de promotion de la production locale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Solde global (base ordonnancements)</b>									
Dons non compris	-0,9	-1,7	-0,6	-1,1	-1,2	-1,3	-1,1	-1,2	-1,3
Dons compris	-0,6	-1,5	-0,3	-0,8	-1,1	-1,2	-1,1	-1,2	-1,3
<b>Solde budgétaire de référence de la CEMAC</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,3</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,5</b>
<b>Ajustement à la base caisse</b>	<b>-1,7</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Ordonnancements non exécutés (- = réduction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	-1,7	0,2	-0,6	-1,0	-1,1	-0,9	0,0	0,0	0,0
dont arriérés (- = réduction)	-0,7	0,4	-0,4	-0,7	-0,9	-0,8	0,0	0,0	0,0
dont instances de paiement (- = réduction)	-1,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont autres arriérés 1/	-0,1	-0,2	-0,1	-0,3	-0,3	-0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Solde global (base caisse)</b>									
Dons non compris	-2,6	-1,5	-1,2	-2,1	-2,4	-2,1	-1,1	-1,2	-1,3
Dons compris	-2,3	-1,3	-0,9	-1,8	-2,3	-2,0	-1,1	-1,2	-1,3
<b>Postes pour mémoire :</b>									
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	0,4	-0,3	0,8	0,4	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,3
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-1,3	-0,1	0,2	-0,6	-1,3	-1,0	-0,1	-0,2	-0,3
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements, dons compris)	-2,0	-2,4	-1,3	-1,4	-1,6	-1,6	-1,5	-1,6	-1,7
Solde primaire hors pétrole (base caisse, dons compris)	-3,6	-2,2	-1,9	-2,4	-2,7	-2,4	-1,5	-1,6	-1,7

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la Caisse autonome d'amortissement (CAA) et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans

Tableau 2d. Cameroun : Financement, 2024–30

(En Pourcentage du PIB)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Solde global, dons compris (base ordonnancements)</b>	<b>-1,5</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,3</b>
Arriérés de paiements intérieurs	0,2	-1,0	-1,1	-0,9	0,0	0,0	0,0
Reste à payer	0,4	-0,7	-0,9	-0,8	0,0	0,0	0,0
Autres amortissements intérieurs	-0,2	-0,3	-0,3	-0,1	-0,1	0,0	0,0
<b>Solde global, dons compris (base caisse)</b>	<b>-1,3</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,0</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,3</b>
<b>Financement</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>
Financement extérieur net	1,3	2,0	1,8	1,4	1,5	1,3	1,2
Emprunt extérieur brut	3,1	3,8	3,4	3,1	2,8	2,5	2,6
Institutions multilatérales (à l'exclusion du FMI)	1,8	2,9	2,3	2,3	2,2	2,1	2,3
Commercial/privé	1,3	0,9	1,0	0,7	0,6	0,4	0,3
Bilatéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements et remboursements	1,8	1,8	1,5	1,6	1,3	1,2	1,4
Institutions multilatérales (à l'exclusion du FMI)	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Commercial/privé	0,5	0,4	0,2	0,4	0,3	0,3	0,5
Bilatéral	1,0	1,1	1,0	0,8	0,7	0,6	0,5
Financement intérieur net	-0,2	-0,6	0,4	0,6	-0,4	-0,1	0,1
Financement intérieur brut	0,4	1,1	1,6	1,3	0,0	0,3	0,4
Amortissements, remboursements et autre accumulation d'actifs financiers	0,5	1,7	1,1	0,7	0,5	0,4	0,3
Secteur bancaire	0,4	1,1	1,6	1,3	0,0	0,3	0,4
Banque centrale	0,0	0,8	1,1	0,8	-0,2	0,0	-0,1
Prêts nets du FMI (résultat)	0,1	-0,2	-0,3	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2
Décaissements	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2
Comptes de l'État à la Banque centrale	-0,2	1,0	0,7	0,5	0,2	0,2	0,1
Autres (net)	0,1	0,0	0,7	0,7	-0,1	0,1	0,0
Banques commerciales (nationales et régionales)	0,4	0,2	0,5	0,5	0,2	0,3	0,5
Émissions nettes de bons du Trésor assimilables	0,1	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2
Émissions nettes d'obligations du Trésor assimilables	0,4	0,2	0,3	0,3	0,1	0,3	0,3
Comptes de l'État dans les banques commerciales nationales et régionales	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres sources de financement (net)	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur non bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Écart de financement</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Prêts nets du FMI (prospectifs)	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement non identifié, erreurs et omissions dans les résultats	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités nationales ; calculs, estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 3. Cameroun : Balance des p\ Paiements, 2024–30**  
(En Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2024		2025		2026	2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> rev.	Est.	7 <sup>e</sup> rev.	Proj.	Projections				
	(En milliards de FCFA)								
<b>Solde des transactions courantes</b>	<b>-1 089</b>	<b>-1 038</b>	<b>-968</b>	<b>-969</b>	<b>-1 349</b>	<b>-1 382</b>	<b>-1 467</b>	<b>-1 596</b>	<b>-1 744</b>
Balance commerciale	-713	-569	-547	-356	-799	-763	-807	-839	-956
Exportations de biens	4 186	4 137	4 494	4 482	4 315	4 697	4 998	5 407	5 790
Pétrole et produits pétroliers	1 469	1 406	1 484	1 283	1 175	1 291	1 370	1 526	1 631
Secteur non pétrolier	2 717	2 731	3 010	3 198	3 140	3 406	3 628	3 880	4 159
Importations de biens	-4 898	-4 706	-5 041	-4 838	-5 114	-5 460	-5 804	-6 246	-6 747
Services (nets)	-357	-410	-357	-445	-460	-481	-502	-530	-560
Exportations de services	1 292	886	1 405	948	1 031	1 109	1 186	1 271	1 365
Importations de services	-1 649	-1 295	-1 762	-1 392	-1 491	-1 590	-1 689	-1 801	-1 925
Revenu (net)	-562	-575	-618	-709	-660	-740	-811	-884	-949
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-182	-252	-212	-266	-178	-219	-252	-281	-300
Transferts (nets)	542	515	554	541	570	601	654	657	721
Entrées	844	731	875	789	835	886	954	970	1 045
Sorties	-302	-216	-320	-248	-265	-285	-300	-313	-324
<b>Solde du compte de capital et du compte financier</b>	<b>1 376</b>	<b>1 172</b>	<b>1 450</b>	<b>1 520</b>	<b>1 663</b>	<b>1 694</b>	<b>1 597</b>	<b>1 571</b>	<b>1 689</b>
Compte de capital	38	152	41	41	46	41	20	20	20
Transferts de capitaux	38	35	41	41	46	41	20	20	20
Compte financier	<b>1 093</b>	<b>925</b>	<b>1 137</b>	<b>1 251</b>	<b>1 388</b>	<b>1 425</b>	<b>1 348</b>	<b>1 322</b>	<b>1 441</b>
Compte financier	1 338	1 020	1 409	1 480	1 617	1 653	1 577	1 551	1 669
Capital officiel	694	415	274	649	738	727	603	526	590
Emprunts	1 286	1 022	924	1 300	1 285	1 259	1 263	1 207	1 318
<i>dont</i> : allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Principal non exigible rééchelonné	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-592	-607	-650	-651	-549	-533	-662	-685	-733
Capital non officiel (net)	399	511	863	603	651	697	745	796	851
<i>dont</i> : investissement direct étranger	589	406	637	439	539	582	627	674	726
Secteur pétrolier (net)	128	88	138	95	117	126	136	146	158
Capital privé à court terme, net	244	95	272	229	229	229	229	229	229
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>0</b>	<b>139</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde global</b>	<b>287</b>	<b>273</b>	<b>482</b>	<b>551</b>	<b>313</b>	<b>312</b>	<b>130</b>	<b>-26</b>	<b>-55</b>
<b>Financement</b>	<b>-287</b>	<b>-273</b>	<b>-482</b>	<b>-551</b>	<b>-313</b>	<b>-312</b>	<b>-130</b>	<b>26</b>	<b>55</b>
Accumulation de réserves brutes (sans FRD) (+ = diminution)	-324	-293	-616	-969	-184	-163	6	158	173
Utilisation nette du crédit du FMI	-51	-51	-79	-78	-129	-149	-135	-133	-118
Remboursements au FMI	-51	-51	-79	-78	-129	-149	-135	-133	-118
Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FRD	28	28	84	70	0	0	0	0	0
Écart de financement	88	72	213	283	0	0	0	0	0
Financement du FMI	44	72	90	159	0	0	0	0	0
FEC (2017)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FCR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FEC	15	15	30	30	0	0	0	0	0
MEDC	30	30	60	60	0	0	0	0	0
FRD	0	28	0	70	0	0	0	0	0
Appui budgétaire (hors FMI)	44	0	123	124	0	0	0	0	0
BAD	18	0	0	0	0	0	0	0	0
Banque mondiale	0	0	123	124	0	0	0	0	0
France	26	0	0	0	0	0	0	0	0
Union européenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décaissement FRD	28	28	84	70	0	0	0	0	0
	(En pourcentage du PIB)								
<b>Balance commerciale</b>	<b>-2,2</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,6</b>	<b>-1,0</b>	<b>-2,1</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,9</b>
Exportations de pétrole	4,6	4,3	4,3	3,6	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2
Exportations hors pétrole	8,5	8,3	8,7	9,0	8,2	8,3	8,2	8,1	8,1
Importations	15,3	14,3	14,6	13,7	13,4	13,2	13,1	13,1	13,1
<b>Solde des transactions courantes</b>	<b>-3,4</b>	<b>-3,1</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,7</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,3</b>	<b>-3,3</b>	<b>-3,3</b>	<b>-3,4</b>
Dons compris	-3,4	-3,1	-2,8	-2,7	-3,5	-3,3	-3,3	-3,3	-3,4
Dons non compris	-3,6	-3,3	-3,0	-2,9	-3,7	-3,5	-3,5	-3,4	-3,4
<b>Solde global</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>
<b>Investissement direct étranger</b>	<b>1,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>
	(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)								
Volume des exportations	-0,4	-3,6	7,1	2,2	8,0	6,5	5,8	5,8	6,6
Pétrole brut	-5,4	-3,1	-9,6	-7,3	5,4	6,0	2,3	3,6	4,1
Hors pétrole	0,5	-4,0	10,2	4,1	8,5	6,6	6,4	6,2	7,0
Volume des importations	5,2	6,2	5,5	6,9	6,5	5,4	5,0	5,8	6,2
Termes de l'échange	11,7	21,5	2,7	8,8	-10,2	0,8	-0,6	0,5	-1,3
Indice des prix à l'exportation hors pétrole	20,8	27,3	0,5	12,5	-9,5	1,7	0,1	0,7	0,1
Indice des prix à l'exportation	12,0	14,5	0,2	6,0	-10,9	2,2	0,6	2,2	0,4
Indice des prix à l'importation	0,3	-5,8	-2,4	-2,6	-0,7	1,3	1,2	0,0	0,0
Cours du pétrole (en dollars le baril)	79,0	79,2	69,8	66,9	62,4	62,7	63,6	64,3	64,9
Accumulation de réserves brutes (avec FRD, en milliards de FCFA) (+ = diminution)	-352	-321	-700	-1 039	-184	-163	6	158	173

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

## Tableau 4. Cameroun : Situation Monétaire, 2024–30

(En Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2024		2025		2026	2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> rev.	Est.	7 <sup>e</sup> rev.	Proj.	Projections				
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>2 939</b>	<b>2 777</b>	<b>3 658</b>	<b>3 835</b>	<b>4 178</b>	<b>4 520</b>	<b>4 680</b>	<b>4 684</b>	<b>4 659</b>
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	1 885	1 759	2 574	2 787	3 100	3 412	3 542	3 516	3 461
<i>dont</i> : avoires extérieurs de la BEAC	3 282	3 251	3 983	4 290	4 474	4 637	4 632	4 473	4 301
<i>dont</i> : crédit du FMI	-864	-919	-875	-930	-801	-652	-517	-384	-266
Banques commerciales	1 054	1 013	1 084	1 043	1 073	1 103	1 133	1 163	1 193
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>6 250</b>	<b>6 481</b>	<b>6 176</b>	<b>6 059</b>	<b>6 452</b>	<b>6 916</b>	<b>7 562</b>	<b>8 496</b>	<b>9 541</b>
Crédit intérieur	7 440	7 594	7 552	8 547	9 564	10 785	11 450	12 256	13 128
Créances nettes sur le secteur public	2 386	2 383	2 112	2 822	3 329	4 057	4 242	4 527	4 871
Crédit net à l'administration centrale	2 501	2 513	2 246	2 972	3 699	4 400	4 544	4 798	5 109
Banque centrale	536	1 123	281	1 572	1 831	2 044	1 689	1 431	1 488
Créances	1 441	1 496	1 452	1 507	1 378	1 229	1 093	961	843
Crédit en deçà du plafond statutaire	577	577	577	577	577	577	577	577	577
Contrepartie du crédit du FMI	864	919	875	930	801	652	517	384	266
Dépôts	-905	-373	-1 171	65	453	815	596	470	645
Banques commerciales	1 965	1 389	1 965	1 399	1 868	2 352	2 849	3 361	3 887
Créances sur le Trésor	1 965	1 399	1 965	1 399	1 868	2 352	2 849	3 361	3 887
Dépôts	0	-10	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts d'autres organismes publics	-637	-683	-657	-703	-923	-923	-923	-923	-923
Crédit aux organismes autonomes	36	32	36	32	32	34	36	37	39
Crédit à l'économie 1/	5 540	5 732	5 926	6 246	6 755	7 275	7 793	8 343	8 903
Crédit aux entreprises publiques	486	521	486	521	521	547	585	614	645
Crédit aux établissements financiers	39	69	39	69	69	69	70	70	70
Crédit au secteur privé	5 015	5 142	5 401	5 656	6 165	6 658	7 138	7 659	8 187
Autres postes (net)	-1 190	-1 112	-1 376	-2 488	-3 112	-3 869	-3 887	-3 759	-3 587
<b>Monnaie au sens large</b>	<b>9 188</b>	<b>9 259</b>	<b>9 834</b>	<b>9 894</b>	<b>10 630</b>	<b>11 437</b>	<b>12 242</b>	<b>13 180</b>	<b>14 200</b>
Circulation fiduciaire hors banques	1 951	2 054	2 080	2 181	2 328	2 490	2 651	2 838	3 042
Dépôts	7 237	7 205	7 753	7 713	8 301	8 947	9 591	10 342	11 158
<b>Postes pour mémoire :</b>									
Emprunt net auprès de la Banque centrale, hors FMI	-328	204	-594	642	1 029	1 392	1 173	1 047	1 222
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage)									
Avoirs extérieurs nets	4,6	2,7	7,8	11,4	3,5	3,2	1,4	0,0	-0,2
Avoirs intérieurs nets	4,2	6,9	-0,8	-4,6	4,0	4,4	5,6	7,6	7,9
<i>dont</i> : crédit à l'administration centrale	-1,6	-1,4	-2,8	5,0	7,4	6,6	1,3	2,1	2,4
Crédit à l'économie (variation annuelle en pourcentage)	8,5	12,3	7,0	9,0	8,1	7,7	7,1	7,1	6,7
Crédit au secteur privé									
Variation annuelle en pourcentage	9,5	12,3	7,7	10,0	9,0	8,0	7,2	7,3	6,9
En pourcentage du PIB	15,6	15,6	15,7	16,0	16,1	16,1	16,1	16,0	15,9
Monnaie au sens large (variation annuelle en pourcentage)	8,8	9,6	7,0	6,9	7,4	7,6	7,0	7,7	7,7
Circulation fiduciaire hors banques	8,2	13,9	6,6	6,2	6,7	6,9	6,5	7,1	7,2
Dépôts	9,0	8,5	7,1	7,1	7,6	7,8	7,2	7,8	7,9
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6

Sources : BEAC ; calculs des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

Tableau 5. Cameroun : Capacité à Rembourser le FMI, 2024–44

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>																					
(en millions de DTS)																					
Principal	63,5	96,6	159,2	184,0	166,2	162,5	138,0	95,7	66,2	44,2	19,6	10,1	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9
Commissions et intérêts	32,0	28,1	27,7	26,9	25,5	23,7	21,6	19,5	17,7	16,4	15,7	15,3	15,1	14,8	14,5	14,3	14,1	13,8	13,5	13,3	13,0
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs</b> (en millions de DTS) 1/																					
Principal	63,5	96,6	159,2	184,0	166,2	162,5	144,1	105,5	76,1	54,0	29,4	19,9	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1
Fonds fiduciaire RPC + CRG	63,5	96,6	159,2	184,0	166,2	162,5	144,1	105,5	76,1	54,0	29,4	14,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds fiduciaire RD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1
Commissions et intérêts	32,3	29,3	30,9	30,1	28,7	26,9	24,7	22,4	20,3	18,9	17,9	17,3	16,9	16,4	16,0	15,5	15,1	14,6	14,2	13,8	13,3
<b>Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif</b>																					
Millions de DTS																					
Milliards de FCFA	77,1	101,9	153,9	173,8	158,7	154,5	138,0	104,5	78,8	59,6	38,7	30,4	23,7	23,3	22,9	22,6	22,2	21,8	21,5	21,1	20,8
Pourcentage des recettes publiques	1,5	1,9	2,7	2,8	2,3	2,1	1,7	1,2	0,9	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Pourcentage des exportations de biens et services	1,5	1,9	2,9	3,0	2,6	2,3	1,9	1,4	1,0	0,7	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Pourcentage du service de la dette 2/	9,0	11,1	21,2	23,1	17,4	16,0	13,4	10,3	8,1	6,4	4,4	3,0	2,3	2,1	1,9	1,8	1,6	1,5	1,4	1,2	1,1
Pourcentage du PIB	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des réserves brutes	2,4	2,4	3,4	3,7	3,4	3,5	3,2	2,5	1,9	1,4	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8	1,0	1,2	1,6	2,8	23,9	(3,9)
Pourcentage de la quote-part	34,7	45,6	68,9	77,6	70,6	68,6	61,2	46,3	34,9	26,4	17,2	13,5	10,5	10,3	10,2	10,0	9,8	9,7	9,5	9,4	9,2
Principal	23,0	35,0	57,7	66,7	60,2	58,9	52,2	38,2	27,6	19,6	10,7	7,2	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Fonds fiduciaire RPC + CRG	23,0	35,0	57,7	66,7	60,2	58,9	52,2	38,2	27,6	19,6	10,7	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds fiduciaire RD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
<b>Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs</b>																					
Millions de DTS																					
Fonds fiduciaire RPC + CRG	1 137,1	1 095,7	936,6	752,6	586,3	423,8	279,7	174,2	98,1	44,2	14,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds fiduciaire RD	69,0	120,8	120,8	120,8	120,8	120,8	120,8	120,8	120,8	115,6	103,5	91,4	79,4	67,3	55,2	43,1	31,1	19,0	6,9		
En milliards de FCFA																					
Milliards de FCFA	970,6	983,9	855,8	709,0	575,8	444,2	327,3	241,1	178,9	134,8	110,7	94,5	84,6	74,7	64,9	55,0	45,1	35,3	25,4	15,5	5,6
Pourcentage des recettes publiques	19,3	18,4	15,1	11,4	8,5	6,1	4,1	2,9	2,0	1,4	1,1	0,8	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	19,3	18,1	16,0	12,2	9,3	6,7	4,6	3,1	2,2	1,6	1,3	1,0	0,9	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0
Pourcentage du service de la dette 2/	113,0	107,3	117,7	94,2	63,0	46,0	31,7	23,7	18,4	14,5	12,5	9,4	8,3	6,8	5,5	4,3	3,3	2,4	1,6	0,9	0,3
Pourcentage du PIB	2,9	2,8	2,2	1,7	1,3	0,9	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	437,0	440,8	383,1	316,4	256,2	197,3	145,1	106,9	79,3	59,8	49,1	41,9	37,5	33,1	28,8	24,4	20,0	15,6	11,3	6,9	2,5
Fonds fiduciaire RPC + CRG	412,0	397,0	339,3	272,7	212,4	153,6	101,3	63,1	35,6	16,0	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds fiduciaire RD	25,0	43,8	43,8	43,8	43,8	43,8	43,8	43,8	43,8	43,8	43,8	41,9	37,5	33,1	28,8	24,4	20,0	15,6	11,3	6,9	2,5
<b>Utilisation nette du crédit du FMI</b> (en millions de DTS)																					
Décaissements	179,4	107,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	63,5	96,6	159,2	184,0	166,2	162,5	144,1	105,5	76,1	54,0	29,4	19,9	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1
<b>Postes pour mémoire</b> : (en milliards de FCFA)																					
PIB nominal	32 975	35 435	38 176	41 257	44 408	47 812	51 511	55 176	58 993	63 190	67 687	72 504	77 583	83 019	88 839	95 071	101 746	108 897	116 980	125 681	135 051
Exportations de biens et services	5 023	5 429	5 346	5 806	6 184	6 677	7 155	7 663	8 096	8 422	8 766	9 127	9 500	10 034	10 598	11 196	11 828	12 499	13 243	14 034	14 876
Recettes publiques	5 025	5 351	5 655	6 232	6 765	7 303	7 952	8 364	8 958	9 685	10 461	11 242	12 089	13 027	14 050	15 172	16 384	17 718	19 229	20 903	22 754
Service de la dette 2/	859	917	727	752	914	966	1 034	1 019	972	927	887	1 001	1 024	1 096	1 183	1 277	1 382	1 459	1 585	1 741	1 873
Réserves brutes	3 251	4 290	4 474	4 637	4 632	4 473	4 301	4 161	4 157	4 141	4 106	3 882	3 551	3 195	2 804	2 370	1 821	1 326	757	88	(530)
FCFA par DTS (moyenne de la période)	804,8	808,8	809,4	811,8	814,4	815,8	817,4	817,4	817,4	817,4	817,4	817,4	817,4	817,4	817,4	817,4	817,4	817,4	817,4	817,4	817,4

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la facilité élargie de crédit (FEC) et de la facilité de crédit de consommation (FCO) qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juin 2021, voire au-delà. Le conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FCE jusqu'à fin juin 2021, tandis que le taux d'intérêt sur la facilité de crédit rapide (FCR) a été fixé à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juin 2021 : 0/0/0/0 % par an pour la FEC, la FCO, la FCR et la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE), respectivement. Le 2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Quote-part (en DTS) 276 000 000

**Tableau 6. Cameroun : Indicateurs de Solidité Financière, 2018–23**

(En Pourcentage)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Adéquation des fonds propres</b>						
Fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonction des risques 1/	10,8	10,8	13,8	14,2	15,0	15,3
Fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	5,0	5,1	6,5	6,5	6,7	6,6
Total des actifs (croissance)	10,3	10,2	9,4	15,9	17,4	10,9
<b>Qualité des actifs</b>						
Prêts improductifs (bruts)/total des prêts (bruts)	14,8	14,7	15,8	14,1	13,0	12,9
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres réglementaires	40,2	31,4	31,8	11,6	13,8	12,3
<b>Résultats et rentabilité</b>						
Rendement des fonds propres 2/	15,5	17,6	13,5	12,7	17,2	19,2
Rendement des actifs	1,8	2,1	1,8	1,7	2,3	2,4
Charges hors intérêts/revenu brut	88,8	97,0	89,6	84,3	66,8	60,0
<b>Liquidités</b>						
Actifs liquides/total des actifs	26,4	26,1	30,1	30,3	31,4	28,5
Actifs liquides/passifs à court terme	162,4	164,1	182,4	189,3	187,7	178,1
<b>Crédit</b>						
Encours de prêts bruts (comptabilité des banques) — en milliards de FCFA	3 738	3 815	4 104	4 566	4 961	5 612
Encours de prêts bruts — taux de croissance annualisé	6,4	2,1	7,6	11,3	8,6	13,1
<b>Autres</b>						
Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts	1,0	0,8	0,5	0,1	0,1	0,1
Passifs libellés en monnaies étrangères/total des passifs	4,2	4,8	1,9	2,1	5,8	7,6

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1/ Calculé conformément aux orientations de Bâle I.

2/ Le rendement des fonds propres est calculé sur la base du bénéfice net annualisé avant impôt.

**Tableau 7. Cameroun : Calendrier des Décaissements et des Achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–25**

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (En % de la quote-part) 1/			Montant (En millions de DTS)		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
		2021-07-29	Approbation des accords au titre de la FEC et du MEDC par le conseil d'administration	45,0	15,0	30,0	124,2
2021-12-15	Respect des critères de réalisation au 30 juillet 2021 et achèvement de la première revue au titre des accords	30,0	10,0	20,0	82,8	27,6	55,2
2022-06-15	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la deuxième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
2022-12-15	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la troisième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
2023-06-15	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la quatrième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
2023-12-15	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la cinquième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
2024-06-15	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la sixième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
2024-12-15	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la septième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
2025-06-03	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2024 et achèvement de la huitième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
<b>Total</b>		<b>215,0</b>	<b>71,7</b>	<b>143,3</b>	<b>593,4</b>	<b>197,8</b>	<b>395,6</b>

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

**Tableau 8. Cameroun : Calendrier des Décaissements et Dates de Disponibilité des Mesures de Réforme au titre de l'Accord FRD**

Date de disponibilité	Conditions d'accès	Pourcentage de la quote-part 1/	Millions de DTS
2024-01-22	Approbation de l'accord FRD	0	0
2024-06-15	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 1	6,25	17,25
2024-06-15	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 3	6,25	17,25
2024-12-15	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 4	6,25	17,25
2024-12-15	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 6	6,25	17,25
2025-06-03	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 2	6,25	17,25
2025-06-03	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 5	6,25	17,25
2025-06-03	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 7	6,25	17,25
2025-06-03	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 8	6,25	17,25
<b>Total</b>		<b>50,0</b>	<b>138,0</b>

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

**Tableau 9. Cameroun : Besoins et Sources de Financement Extérieur, 2025–30**

(En Milliards de FCFA)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Total des besoins de financement</b>	<b>2 667</b>	<b>2 211</b>	<b>2 228</b>	<b>2 259</b>	<b>2 255</b>	<b>2 423</b>
Déficit du compte courant	969	1 349	1 382	1 467	1 596	1 744
Amortissement de la dette extérieure CGE	729	677	683	798	817	851
Accumulation de réserves brutes (+ = augmentation) (sans FRD)	969	184	163	-6	-158	-173
<b>Sources de financement</b>	<b>2 171</b>	<b>2 211</b>	<b>2 228</b>	<b>2 259</b>	<b>2 256</b>	<b>2 423</b>
Compte de capital	41	46	41	20	20	20
Compte financier	2 131	2 165	2 186	2 239	2 236	2 403
<b>Écart de financement</b>	<b>496</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sources de financement supplémentaire/exceptionnel</b>	<b>283</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Financement du FMI</b>	<b>159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
FEC	30	0	0	0	0	0
MEDC	60	0	0	0	0	0
<b>Appui budgétaire (hors FMI)</b>	<b>124</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
BAD	0	0	0	0	0	0
Banque mondiale	124	0	0	0	0	0
France	0	0	0	0	0	0
Union européenne	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0
<b>Financement exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Écart résiduel</b>	<b>213</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Postes pour mémoire</b>						
Décaissement FRD	70	0	0	0	0	0
Accumulation de réserves (sans FRD)	1 039	184	163	-6	-158	-173

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

Annexe I. Matrice d'Évaluation des Risques<sup>1</sup>

Risques	Probabilité	Incidence en cas de Matérialisation du Risque	Mesures Recommandées
<b>Risques Externes</b>			
<b>Chocs liés à la politique commerciale et aux investissements.</b> Le relèvement des obstacles aux échanges ou les sanctions réduisent le commerce extérieur, perturbent l'investissement direct étranger (IDE) et les chaînes d'approvisionnement, et entraînent une plus forte appréciation du dollar, un durcissement des conditions financières et une poussée de l'inflation.	<b>Élevée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La croissance ralentirait en raison d'une baisse de la demande des partenaires commerciaux, et s'accompagnerait d'une dégradation du compte des transactions courantes.</li> <li>Une inflation élevée aurait des conséquences pour les personnes vulnérables et menacerait la sécurité alimentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajuster la politique budgétaire pour ancrer les anticipations des agents économiques.</li> <li>Classer les dépenses publiques par ordre de priorité et les orienter vers les personnes les plus vulnérables.</li> </ul>
<b>Conflits régionaux.</b> L'intensification des conflits (Moyen-Orient, Ukraine, Sahel et Afrique de l'Est, par exemple) ou du terrorisme perturbe le commerce de l'énergie et des denrées alimentaires, le tourisme, les chaînes d'approvisionnement, les envois de fonds, l'IDE et les flux financiers, et les systèmes de paiement, et accroît les flux de réfugiés.	<b>Moyenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'inflation et l'insécurité alimentaire augmenteraient.</li> <li>Les perturbations des chaînes d'approvisionnement continueraient de peser sur les entreprises.</li> <li>Les pressions en matière de dépenses (notamment sur les subventions aux carburants) s'accroîtraient, et l'on observerait une prolongation des exonérations fiscales, qui mettent en péril la stratégie budgétaire.</li> <li>Les risques sociaux pourraient être amplifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un espace budgétaire par la maîtrise de la masse salariale, l'examen des dépenses et la mobilisation des recettes pour que les nouvelles politiques atténuent les chocs de l'offre dans l'économie.</li> <li>Classer les dépenses publiques par ordre de priorité et les orienter vers les personnes les plus vulnérables.</li> <li>Passer en revue les exonérations fiscales et les appliquer en priorité aux programmes ayant l'impact socioéconomique le plus fort.</li> </ul>
<b>Accélération de la croissance mondiale.</b> L'atténuation des conflits, les bonnes surprises du côté de l'offre (par exemple, des chocs de production pétrolière), les gains de productivité liés à l'intelligence artificielle ou les réformes structurelles renforcent le commerce et la demande à l'échelle mondiale.	<b>Faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une augmentation de la demande de la part des partenaires commerciaux favoriserait le commerce extérieur et la croissance économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Classer les dépenses par ordre de priorité et stimuler les marges de manœuvre budgétaire.</li> </ul>
<b>Accentuation de la fragmentation géoéconomique.</b> Les conflits persistants, les politiques de repli sur soi, le protectionnisme, l'affaiblissement de la coopération internationale, les freins à la mobilité de la main-d'œuvre et la fracture des structures technologiques et des systèmes de paiement aboutissent à une augmentation des coûts de production, nuisent à la transition verte et réduisent les échanges commerciaux et la croissance potentielle.	<b>Élevée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les relations avec les partenaires traditionnels risqueraient d'être redéfinies.</li> <li>L'offre subirait de nouvelles perturbations.</li> <li>Le coût des intrants serait élevé et la situation financière, instable.</li> <li>La croissance potentielle reculerait.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accélérer les réformes des marchés du travail et des produits en faveur de la diversification des exportations et élargir les relations commerciales.</li> <li>Diversifier les partenaires commerciaux, surtout en exploitant le potentiel de la zone de libre-échange continentale africaine.</li> </ul>

<sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques indique les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité comprise entre 10 % et 30 %, et « élevée », une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La matrice d'évaluation des risques illustre le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le niveau général des préoccupations au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se matérialiser conjointement. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se matérialiser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants sur une plus longue durée.

Risques	Probabilité	Incidence en cas de Matérialisation du Risque	Mesures Recommandées
<b>Durcissement des conditions financières et instabilité systémique.</b> La persistance de taux d'intérêt et de primes d'échéance élevés sur fond de relâchement de la réglementation financière, l'expansion des investissements en cryptomonnaies et le relèvement des barrières commerciales entraînent des réévaluations d'actifs, des dysfonctionnements du marché, des épisodes de crise chez les banques et établissements financiers non bancaires fragiles, et une nouvelle appréciation du dollar, d'où un creusement des déséquilibres mondiaux, un moindre accès à la dette et une augmentation des sorties de capitaux dans les pays émergents et les pays en développement.	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les primes de risque, y compris la prime de risque sur les titres souverains, augmenteraient, tout comme le risque d'instabilité du secteur financier.</li> <li>La limitation des crédits octroyés freinerait l'investissement et la croissance.</li> <li>Les passifs conditionnels potentiels accentueraient les tensions budgétaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À court terme, la banque centrale régionale devra rester vigilante et ajuster au besoin l'orientation de la politique monétaire. À moyen terme, le Cameroun doit accélérer la mise en œuvre des réformes pour renforcer la résilience du secteur financier.</li> <li>Renforcer le contrôle bancaire et faire appliquer les réglementations prudentielles.</li> <li>Améliorer les processus et procédures de recouvrement des dettes et des sûretés.</li> <li>Créer un espace budgétaire pour amortir les chocs financiers.</li> </ul>
<b>Surendettement souverain.</b> La hausse des taux d'intérêt, l'appréciation du dollar et la raréfaction de l'aide au développement amplifiées par les boucles de rétroaction entre banques et États provoquent des sorties de capitaux, une augmentation des primes de risque, une perte d'accès aux marchés, des coupes de dépenses brutales et un recul de la croissance dans les pays fortement endettés.	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourrait entraîner des sorties de capitaux.</li> <li>Les coûts de l'emprunt augmenteraient.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le contrôle bancaire et faire appliquer les réglementations prudentielles.</li> <li>Créer un espace budgétaire pour amortir les chocs économiques, financiers et autres.</li> <li>Accélérer la restructuration des entreprises publiques et les réformes de la gestion des finances publiques.</li> <li>Renforcer les relations avec les investisseurs.</li> <li></li> </ul>
<b>Cybermenaces.</b> Des cyberattaques contre les infrastructures physiques ou numériques (y compris monnaie numérique et cryptoactifs), des défaillances techniques ou un mauvais usage des technologies d'intelligence artificielle déclenchent une instabilité financière et économique.	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les services publics qui reposent sur l'infrastructure numérique seraient touchés.</li> <li>Pourraient ralentir l'inclusion financière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des plans d'urgence en cas de cyberattaques.</li> <li></li> </ul>
<b>Changement climatique.</b> Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pertes de vies humaines, de dommages aux infrastructures, de l'insécurité alimentaire, de perturbations de l'offre, d'un ralentissement de la croissance et d'une instabilité financière.	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nuirait à la production agricole, ce qui compromettrait les moyens de subsistance des populations rurales et exacerberait la pauvreté extrême et les inégalités.</li> <li>L'augmentation des dépenses consacrées à la relance, la baisse des recettes et la hausse des coûts de financement compromettraient la mise en œuvre de réformes majeures, dont celles concernant l'accord au titre de la FRD.</li> <li>Pourrait entraîner des perturbations de l'offre et une détérioration de la confiance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les capacités de suivi et d'évaluation des politiques climatiques et de renforcement des systèmes d'alerte précoce.</li> <li>Remédier aux carences des infrastructures et aux disparités des revenus et du développement entre régions, tout en instaurant des filets de sécurité sociale appropriés.</li> <li>Promouvoir une agriculture climatiquement rationnelle.</li> <li>Renforcer le cadre institutionnel et de gouvernance régissant les politiques liées au changement climatique.</li> <li>Poursuivre les mesures de réforme au titre des accords FRD et FEC-MEDC, et celles qui sont appuyées par d'autres partenaires internationaux.</li> <li>Renforcer l'examen des risques climatiques pour la stabilité financière et les opérations des entreprises publiques, y compris dans le secteur de l'électricité.</li> </ul>

## Risques Intérieurs

<p><b>Tensions sociales autour de l'élection présidentielle.</b> Une escalade des tensions sociales liées à la transition politique est possible, ce qui pose une menace supplémentaire pour la paix et la stabilité socioéconomique.</p>	<p>Moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourraient exacerber les tensions sociales et les violences existantes.</li> <li>• Pourraient entraîner un ralentissement économique ou une récession.</li> <li>• Pourraient faire augmenter l'insécurité alimentaire et le taux de pauvreté.</li> <li>• Entraîneraient un dépassement des dépenses.</li> <li>• Les ressources seraient détournées au détriment des réformes efficaces.</li> <li>• Les réformes engagées dans le cadre des accords en cours (FEC, MEDC, FRD) subiraient des retards.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la gouvernance.</li> <li>• Passer en revue les dépenses publiques et les affecter en priorité aux programmes ayant l'impact socioéconomique le plus fort.</li> <li>• Classer les dépenses publiques par ordre de priorité et les orienter vers les personnes les plus vulnérables.</li> <li>• Promouvoir une croissance inclusive.</li> <li>• Maintenir la discipline budgétaire et les efforts de réforme.</li> </ul>
<p><b>Mécontentement social.</b> La hausse de l'inflation, la baisse du revenu réel, les retombées des conflits (notamment la migration) et l'aggravation des inégalités attisent les troubles sociaux, alimentent les mesures populistes et suscitent une plus forte résistance aux réformes, en particulier en cas de polarisation politique ou de contestation lors d'élections. Cela amplifie les déséquilibres et diminue les perspectives de croissance, ce qui engendre l'incertitude politique et une révision du risque par le marché.</p>	<p>Élevée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les troubles sociaux pourraient retarder le rééquilibrage budgétaire.</li> <li>• Le mécontentement social et les répercussions des crises régionales (déplacements de populations, par exemple) pourraient aviver les tensions internes existantes.</li> <li>• Une agitation grandissante perturberait davantage la production agricole et la croissance.</li> <li>• Les retards accusés par les projets d'investissement pourraient s'amplifier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passer en revue les dépenses publiques et les affecter en priorité aux programmes ayant l'impact socioéconomique le plus fort.</li> <li>• Créer un espace budgétaire pour remédier aux facteurs de vulnérabilité financière.</li> <li>• Mobiliser des dons et prêts concessionnels supplémentaires auprès de partenaires financiers et techniques pour couvrir les besoins prioritaires.</li> </ul>

## Annexe II. Le Rôle de l'Aide Publique au Développement au Cameroun

L'aide publique au développement (APD) au Cameroun s'est élevée en moyenne à 2,7 % du PIB entre 2010 et 2023, augmentant fortement pour atteindre 3,5 % du PIB en période de difficultés économiques. Plus de la moitié de cette aide a servi à financer les services sociaux et les infrastructures. Cependant, en 2025, les principaux partenaires du développement ont annoncé des coupes budgétaires importantes dans leur aide au développement. Ces partenaires du développement, qui ont fourni 50 % de l'APD totale du Cameroun en 2023, ont principalement financé des secteurs socialement sensibles, tels que l'éducation et la santé. Le déficit qui en résulterait aurait un impact négatif sur le déficit budgétaire, le solde des transactions courantes et la croissance économique.

**1. Les flux d'APD vers le Cameroun ont été importants, mais volatils, le soutien atteignant un point culminant en période de crise et l'accent étant mis principalement sur les secteurs sociaux sensibles.** L'APD brute des partenaires publics du développement a atteint 1 125 millions de dollars en 2023 (2,3 % du PIB du Cameroun). Entre 2010 et 2023, l'APD s'est élevée en moyenne à 2,7 % du PIB, avec des fluctuations notables : d'un minimum de 2,1 % du PIB en 2015 à un maximum de 3,5 % en 2017 et 2020, soit environ 30 % des dépenses de l'administration centrale. L'APD augmente généralement en période de difficultés économiques, comme lors du choc des prix des matières premières de 2015–16 et de la pandémie de COVID-19 en 2020 (graphique 1). L'aide a été principalement destinée aux infrastructures et aux services sociaux, 53 % étant alloués à ces secteurs en 2023 — 13 % à l'éducation et 29 % à la santé, y compris les politiques démographiques et la santé reproductive, ainsi que l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

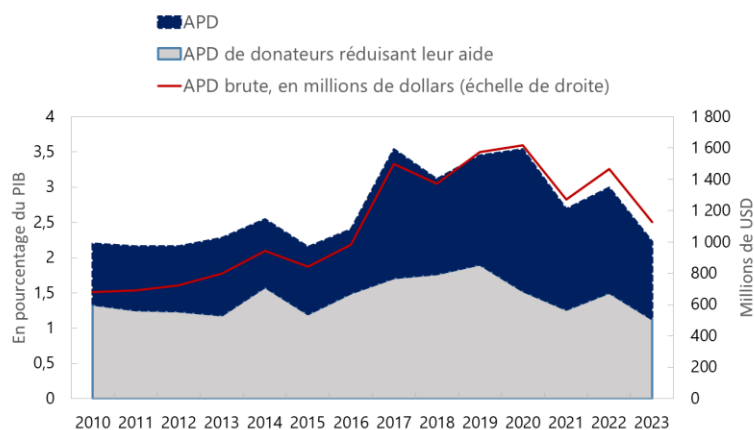
L'aide humanitaire était la deuxième catégorie la plus importante, représentant 12 % de la totalité de l'APD. Le volume des flux d'APD à destination de l'appui budgétaire a oscillé entre moins de 1 % de l'APD totale en 2016 et une moyenne de 30 % de l'APD totale entre 2017 et 2020. En 2023, l'APD inscrite au budget s'élevait à 4 % de l'APD totale (44 millions de dollars).

L'aide humanitaire était la deuxième catégorie la plus importante, représentant 12 % de la totalité de l'APD. Le volume des flux d'APD à destination de l'appui budgétaire a oscillé entre moins de 1 % de l'APD totale en 2016 et une moyenne de 30 % de l'APD totale entre 2017 et 2020. En 2023, l'APD inscrite au budget s'élevait à 4 % de l'APD totale (44 millions de dollars).

**2. La part de l'APD des partenaires du développement qui ont annoncé des réductions représentait environ 50 % de l'APD totale du Cameroun en 2023** (570 millions de dollars). Les principaux partenaires du développement (États-Unis, Royaume-Uni, France et Allemagne) ont annoncé des réductions notables de leurs budgets consacrés à l'aide étrangère pour la période 2025–27. Entre 2010 et 2023, les flux provenant de ces pays ont représenté en moyenne 54 % de l'APD totale, soit 1,4 % du PIB (591 millions de dollars), culminant à 1,9 % du PIB en 2019

**Graphique 1. Cameroun : Aide Publique au Développement**

(En Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : données tirées du Système de notification des pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; calculs des services du FMI.

Note : Les montants en dollars sont exprimés en prix constants de 2023.

## CAMEROUN

(869 millions de dollars). En 2023, les dons ont représenté 92 % des flux d'APD provenant de ces pays (522 millions de dollars), soit une hausse par rapport à la moyenne de 78 % enregistrée au cours des 15 dernières années, le reste de l'aide étant fourni sous forme de prêts concessionnels. La part élevée des dons en 2023 traduit une augmentation constante par rapport au niveau de 56 % en 2017.

**3. L'APD des partenaires du développement qui ont annoncé des réductions a permis de financer principalement le capital humain et les services essentiels, avec une forte croissance des sommes allouées à la santé et à l'aide humanitaire.** La majeure partie de l'aide de ces pays a été allouée aux infrastructures et services sociaux, principalement à l'éducation, à la santé, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Sur la période 2010–23, les infrastructures et services sociaux ont systématiquement reçu la plus grande part de l'aide, avec une moyenne de 42 % par an (tableau 1). En 2023, ces secteurs représentaient 54 % de l'APD totale (310 millions de dollars), des augmentations notables ayant été observées dans la santé (52 millions de dollars), la santé reproductive et les politiques démographiques (76 millions de dollars), et l'aide humanitaire (72 millions de dollars). Dans le secteur de la santé, des financements ont servi à appuyer des initiatives clés, telles que l'Initiative présidentielle contre le paludisme et le Plan d'urgence du président des États-Unis pour la lutte contre le sida, qui porte sur le paludisme et le VIH/sida. Un soutien a été également destiné aux programmes de santé maternelle et infantile, aux médicaments essentiels et à la formation des professionnels de santé. L'aide humanitaire a largement répondu aux besoins urgents des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés des régions touchées par un conflit, en particulier l'Extrême-Nord et les zones anglophones, contribuant ainsi à une forte augmentation des financements destinés à l'aide alimentaire d'urgence, aux abris, à l'eau et à l'assainissement.

**Tableau 1. Cameroun : Décaissements au titre de l'APD des Partenaires du Développement qui ont annoncé des Réductions dans certains Secteurs**

(Moyenne Annuelle, pourcentage de l'APD provenant des partenaires du développement réduisant leur aide, sauf indication contraire)

	2010–14	2015–19	2020–21	2022–23
<b>APD brute (en millions de dollars)</b>	<b>445,3</b>	<b>765,1</b>	<b>646,7</b>	<b>653,9</b>
Infrastructures et services sociaux	41,3	34,5	46,2	50,0
Éducation	21,1	12,9	15,7	14,3
Santé	4,3	4,0	9,5	7,2
Alimentation en eau et assainissement	4,2	8,0	3,6	1,0
Santé reproductive	4,1	5,5	12,8	12,1
Aide humanitaire	4,1	9,3	17,8	12,0
Infrastructures et services économiques	15,1	10,3	11,5	5,8
Secteurs de production	7,3	10,0	13,2	6,0
Coûts administratifs des donateurs	0,6	0,5	1,1	0,4

Sources : données tirées du Système de notification des pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; calculs des services du FMI.

Note : Les montants en dollars sont exprimés en prix constants de 2023. Le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100, car le tableau ne présente que certains secteurs.

**4. La réduction des flux d'APD aurait un effet négatif sur les secteurs budgétaire, extérieur et réel.** Une analyse de sensibilité illustre quantitativement ces effets, en partant du principe que les réductions en pourcentage annoncées sont réparties uniformément entre les pays bénéficiaires. Pour les détails des autres hypothèses, voir les paragraphes suivants :

- Secteur budgétaire. Les dépenses financées par des ressources intérieures, et, par conséquent, le déficit budgétaire et les besoins de financement du secteur public, augmenteraient à mesure que l'État s'efforcerait de combler une partie des déficits créés par la réduction de l'APD. On observe des tensions budgétaires, car la réduction de l'aide pourrait aggraver les problèmes humanitaires, réduire la couverture vaccinale, limiter l'accès aux traitements antirétroviraux et accroître les risques sanitaires.
- Secteur extérieur. Le solde des transactions courantes se détériorerait, car la baisse des flux d'APD entraîne une baisse des revenus secondaires et un changement dans les importations dû aux effets de ces flux. Une réduction de l'aide pourrait également entraîner des importations sans financement adéquat.
- Secteur réel. La croissance du PIB pourrait diminuer en raison d'un recul de la consommation et de l'investissement. Une baisse des importations pourrait compenser partiellement l'effet négatif sur la croissance.

**5. Un cadre analytique permet de quantifier les effets macroéconomiques sur ces secteurs.** L'analyse dépend de trois variables principales : le volume des flux à risque (R), la part des dépenses sensibles nouvellement non financées (s) et la part des importations due aux effets de ces flux (m).

- Flux à risque (R) : APD totale reçue en 2023 des partenaires du développement ayant annoncé des réductions, multipliée par la part de la réduction annoncée<sup>1</sup>. Comme indiqué précédemment, cette définition suppose que les pourcentages de réduction annoncés sont répartis uniformément entre les pays bénéficiaires.
- Part des dépenses sensibles nouvellement non financées : définie comme la différence entre le total des flux à risque et la part destinée aux secteurs non sensibles, exprimée en pourcentage du total des flux à risque. Cette définition suppose que les partenaires du développement ayant annoncé des réductions maintiendront leur aide aux secteurs sociaux sensibles, en réduisant d'abord les flux vers les autres secteurs<sup>2</sup>. Les secteurs sensibles sont notamment l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et la santé reproductive.
- Part des importations due aux effets des flux d'APD (m) : définie comme le ratio biens et services importés/absorption totale, en supposant que les dépenses financées par l'APD reflètent la structure économique globale.

L'impact estimé dépend également de la part des dépenses sensibles nouvellement non financées qui serait prise en charge par l'État (g). Ce paramètre est supposé se situer entre 10 % et 50 %. Dans le secteur budgétaire, l'augmentation estimée des dépenses intérieures est égale à la part des flux à risque destinés aux secteurs sensibles que l'État prendrait en charge,  $R \times s \times g$ . Dans le secteur

<sup>1</sup> Un résumé des annonces faites par les pays mentionnés, ainsi que par d'autres partenaires du développement, est disponible sur le site [The Budget Cuts Tracker](#), qui comporte également des pages détaillées pour chaque donateur.

<sup>2</sup> La différence entre les flux à risque et ceux qui sont destinés aux secteurs non sensibles représente l'aide qu'il faudrait encore réduire après la suppression de toute aide aux secteurs non sensibles, ce qui sous-entend des réductions dans les secteurs sensibles. Cette hypothèse prudente estime l'impact à une limite inférieure.

## CAMEROUN

extérieur, la détérioration estimée du compte des transactions courantes est égale à la baisse du revenu secondaire ( $A$ ) plus la variation des importations,  $A - (1 - s \times g) \times m \times A$ . Dans le secteur réel de l'économie, l'effet sur la production est la différence entre la baisse estimée de la consommation, de l'investissement et des importations,  $-(1 - s \times g) \times A + (1 - s \times g) \times m \times A$ . L'impact estimé sur la consommation et l'investissement est égal à la part de l'aide à risque destinée aux secteurs non sensibles, en supposant que les coûts des programmes sociaux sensibles actuellement financés par l'APD seront couverts par d'autres sources. On trouvera les résultats dans le tableau 2<sup>3</sup>.

<b>Tableau 2. Cameroun : Effets Estimés de la Réduction des Flux d'APD sur les Secteurs Budgétaire, Extérieur et Réel</b>			
(En Pourcentage du PIB, moyenne 2025–27)			
	Part des dépenses sensibles nouvellement non financées prise en charge par l'État		
	g = 0,1	g = 0,5	g = 1
Dépenses intérieures	0,03	0,13	0,30
Compte des transactions courantes	-0,33	-0,35	-0,37
Croissance du PIB	-0,30	-0,22	-0,12

Sources : données tirées du Système de notification des pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; calculs des services du FMI.

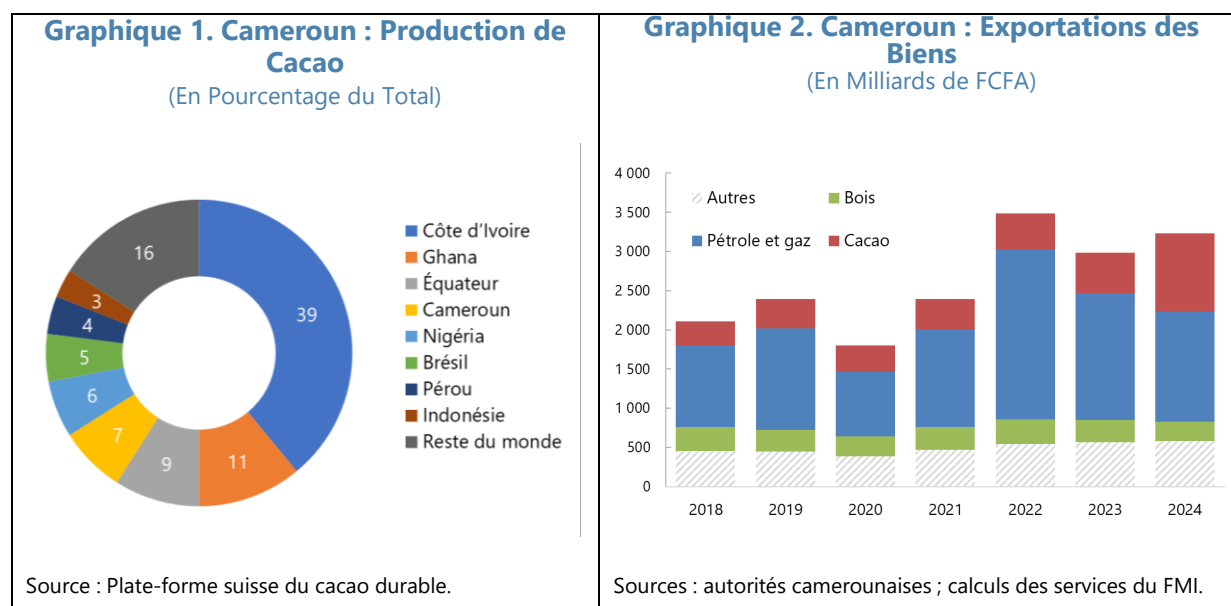
<sup>3</sup> Compte tenu de l'incertitude quant au calendrier et à la répartition des réductions annoncées entre les pays bénéficiaires, l'impact estimé de la réduction des flux d'APD sur les agrégats macroéconomiques n'est pas inclus dans le scénario de référence.

## Annexe III. L'Incidence de l'Augmentation des Prix du Cacao

Dans la présente annexe, les auteurs analysent l'incidence de la hausse des prix du cacao sur l'économie camerounaise. Ils examinent comment la hausse des prix mondiaux du cacao se répercute sur les prix à l'exportation du Cameroun, contribuant ainsi à une hausse des recettes d'exportation et à l'amélioration de la balance commerciale et de la dynamique du compte des transactions courantes.

**1. Les cours mondiaux du cacao ont atteint des niveaux sans précédent, sous l'effet de chocs sur l'offre et de problèmes structurels.** En février 2025, les cours du cacao avaient plus que triplé par rapport à la moyenne de 2023. Cette forte augmentation est principalement attribuée aux conditions météorologiques défavorables et à la propagation de maladies des plantes chez les principaux producteurs de cacao, notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana. Ces facteurs ont considérablement réduit les rendements du cacao, entraînant un déficit de l'offre mondiale. Des problèmes structurels, tels que le vieillissement des cacaoyers et le sous-investissement des producteurs dans l'entretien à long terme des cacaoyers, ont également contribué à la baisse de l'offre de cacao. Dans de nombreuses régions productrices de cacao, la replantation reste limitée, car les agriculteurs ne reçoivent qu'une petite part de la valeur créée à partir des produits à base de cacao, ce qui limite leur capacité d'investissement dans le renouvellement de leurs plantations.

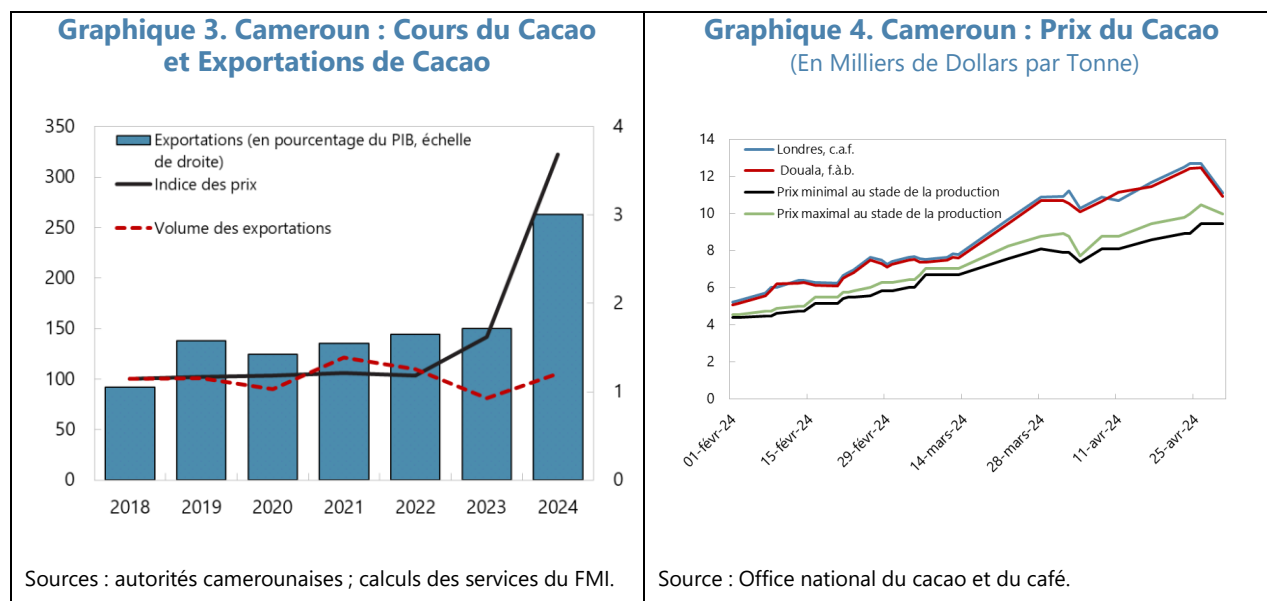
**2. Le cacao est le deuxième produit d'exportation du Cameroun après le pétrole et le gaz naturel.** Les exportations de cacao ont représenté plus d'un tiers des exportations de biens hors pétrole en 2023 et plus de la moitié en 2024, en raison de la forte hausse des prix du cacao. Le Cameroun se classe au quatrième rang mondial des producteurs de cacao, après la Côte d'Ivoire, le Ghana et l'Équateur, contribuant à environ 7 % de la production mondiale de fèves de cacao<sup>1</sup>. La majeure partie des exportations camerounaises de cacao est constituée de cacao brut, mais une attention croissante est accordée au développement des industries de transformation locales afin d'ajouter de la valeur et de conserver davantage de recettes dans le pays.



<sup>1</sup> Plate-forme suisse du cacao durable, données relatives à la saison cacaoyère 2022/23.

**3. La forte augmentation des cours du cacao a considérablement accru la valeur des exportations camerounaises de cacao, malgré la stabilité de la production et des volumes d'exportation.** La valeur des exportations de cacao, incluant les fèves de cacao brutes et les dérivés, a doublé entre 2023 et 2024, principalement sous l'effet des prix, les volumes d'exportation étant restés globalement inchangés. Cette hausse a soutenu la croissance des recettes d'exportation globales et amélioré le solde des transactions courantes, renforçant ainsi la position extérieure du Cameroun tout en contribuant à compenser la baisse des exportations d'hydrocarbures et de bois (graphique 3).

**4. La production de cacao au Cameroun repose en grande partie sur les petits exploitants agricoles.** Ceux-ci produisent environ 90 % de la récolte totale de cacao du pays. Ils s'occupent principalement de la récolte, de la fermentation, du séchage, du conditionnement et parfois du transport des fèves de cacao vers les points de livraison à l'intérieur du pays. À différentes étapes de la production, le coût de main-d'œuvre (souvent familiale) et des intrants matériels (par exemple, les engrais) constituent les principaux éléments de coût. Ensuite, la chaîne de commercialisation locale (jusqu'à l'embarquement du cacao à bord du navire) s'étend des producteurs aux acheteurs internationaux, avec deux étapes intermédiaires. La première étape consiste à collecter les fèves de cacao au niveau local (sur place ou à proximité de la plantation) et à les livrer au port d'exportation (commercialisation nationale). La seconde étape consiste à expédier le cacao pour l'exportation internationale (commercialisation externe)<sup>2</sup>.



**5. Le marché du cacao au Cameroun est largement libéralisé, les prix à l'exportation suivant de près les cours internationaux sans décalage notable** (graphique 4). Les prix du cacao n'étant pas réglementés publiquement, le prix payé aux producteurs locaux est fixé par les acheteurs et les exportateurs, comme le montrent les prix à la production (graphique 4). Ces prix suivent de près l'évolution des cours internationaux du cacao, notamment ceux qui sont cotés sur les deux principales bourses des valeurs, New York et Londres. À l'échelle mondiale, les cours du cacao en bourse sont principalement déterminés par des facteurs tels que la valeur du dollar, les conditions

<sup>2</sup> Herve, Z. et Zhao, G., 2018.

climatiques dans les pays producteurs et les volumes de production<sup>3</sup>. L'État joue un rôle de surveillance réglementaire, principalement par l'intermédiaire du Conseil interprofessionnel du cacao et du café du Cameroun, qui soutient la croissance du secteur au moyen de subventions et de politiques visant à améliorer la durabilité, les normes de qualité et l'accès aux marchés. Une part importante du cacao est achetée par des multinationales qui dominent la chaîne d'approvisionnement mondiale.

**6. La forte augmentation récente des cours mondiaux du cacao a considérablement renforcé la balance commerciale et le compte des transactions courantes du Cameroun.** Le cacao représentant une part croissante des exportations hors pétrole, la hausse des exportations de cacao, tirée par les prix, a permis de compenser en partie la faiblesse des résultats dans d'autres secteurs, tels que les hydrocarbures et le bois. Ces évolutions ont stimulé les encaissements de devises, contribuant ainsi à l'accumulation de réserves et au renforcement de la position extérieure du pays. Cependant, les recettes d'exportation restent fortement dépendantes des cours mondiaux et des contraintes d'offre, qui peuvent être volatiles. Pour renforcer la résilience et optimiser les gains à long terme, les priorités stratégiques devraient être axées sur l'expansion de la capacité nationale de transformation du cacao afin de capter une plus grande part des recettes d'exportation et de réduire la vulnérabilité aux fluctuations des cours des matières premières.

---

<sup>3</sup> Organisation internationale du cacao, août 2023.

## Bibliographie

Herve, Z. and Zhao, G. (2018) Cocoa Exports of Cameroon: Structure and Mechanism of Operation. *Theoretical Economics Letters*, 8, 3223-3251. doi: [10.4236/tel.2018.814200](https://doi.org/10.4236/tel.2018.814200).

International Cocoa Organization, 2023. Feasibility Study on Africa Cocoa Exchange (AfCX), August 2023. Retrieved on March 23, 2025 from ([link](#)).

Swiss Platform for Sustainable Cocoa ([link](#)).

## Annexe IV. Résultats Obtenus dans le Cadre des Accords au titre de la FEC–MEDC et de la FRD

### A. La FEC–MEDC, 2021–25

*Dans la présente annexe, les auteurs évaluent les résultats obtenus par le Cameroun dans le cadre du programme soutenu à la fois par les accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) approuvés en juillet 2021 et l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) approuvé en janvier 2024. La stabilité macroéconomique a été maintenue grâce à un rééquilibrage budgétaire proche des projections initiales du programme et à une forte baisse du ratio dette/PIB, et ce, malgré la lenteur des réformes structurelles. La croissance est restée modeste dans un environnement extérieur difficile, malgré la lenteur du rythme des réformes et une composition sous-optimale du rééquilibrage budgétaire. L'accord au titre de la FRD a permis de répondre aux besoins futurs de la balance des paiements.*

**1. Les principaux objectifs du programme appuyé par la FEC–MEDC (le programme) étaient de faciliter une reprise rapide après la pandémie de COVID-19, de renforcer la viabilité budgétaire et extérieure à moyen terme, et de mettre en œuvre des réformes structurelles pour une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée.** Les cinq piliers principaux étaient les suivants : i) atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 ; ii) renforcer la bonne gouvernance et améliorer la transparence et la lutte contre la corruption ; iii) accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les administrations fiscales et douanières, de mobiliser des recettes, d'améliorer la gestion des finances publiques, d'accroître l'efficacité des investissements et de réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques ; iv) renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs de vulnérabilité en matière de dette ; et v) mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique tirée par le secteur privé et renforcer la résilience du secteur financier. Le programme avait pour but d'aider à catalyser l'investissement privé et le soutien financier des partenaires du développement.

**2. Les résultats obtenus par le Cameroun dans le cadre du programme étaient globalement satisfaisants en ce qui concerne les critères de réalisation quantitatifs, mais les résultats concernant les objectifs indicatifs étaient mitigés.** Les quatre critères de réalisation quantitatifs ont été remplis à la fin de la période pour toutes les revues, à l'exception des cas suivants : i) le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole dans la sixième revue, en raison de l'augmentation des subventions aux carburants due à la hausse des prix internationaux et à la dépréciation de la monnaie, et dans la huitième revue, en raison de l'augmentation des dépenses et de l'insuffisance des dons ; ii) les plafonds du financement intérieur net de l'administration centrale et des avances de trésorerie sans allocation de crédits budgétaires, hormis un léger dépassement pour ce dernier dans la huitième revue. En outre, le plafond de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs, un critère de réalisation continu, a été dépassé dans trois revues, principalement en raison d'erreurs techniques. Les résultats enregistrés dans le cadre des objectifs indicatifs ont été mitigés. Les planchers de recettes hors pétrole et de dépenses sociales ont été respectés lors de chaque revue, mais le plafond d'accumulation nette des arriérés de paiements

intérieurs et le plafond des interventions directes par l'intermédiaire de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), deux objectifs étroitement liés, n'ont été atteints à aucun moment<sup>1</sup>. Le plafond des avances du Trésor sans allocation de crédits budgétaires, introduit lors de la quatrième revue, n'a été atteint que lors de la septième revue, lorsqu'il a été élevé au rang de critère de réalisation quantitatif (tableau 1).

**Tableau 1. Cameroun : Respect des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs dans le cadre de la FEC-MEDC 2021**

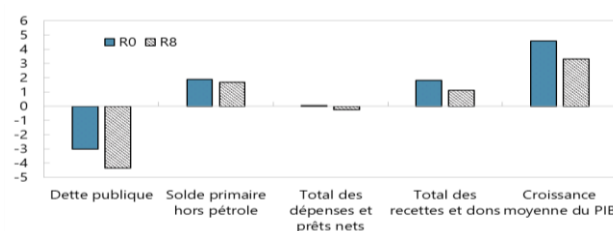
	État d'avancement							
	1 <sup>ère</sup> revue	2 <sup>e</sup> revue	3 <sup>e</sup> revue	4 <sup>e</sup> revue	5 <sup>e</sup> revue	6 <sup>e</sup> revue	7 <sup>e</sup> revue	8 <sup>e</sup> revue
<b>A. Critères de réalisation quantitatifs</b>								
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancements)	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Non respecté	Respecté	Non respecté
Plafonnement du financement intérieur net de l'administration centrale (à l'exclusion du financement par le FMI)	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Non respecté
Plafonnement des emprunts nets de l'administration centrale auprès de la Banque centrale (à l'exclusion du financement par le FMI)	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafonnement des décaissements au titre de la dette extérieure non concessionnelle	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
<b>B. Critères de réalisation quantitatifs continus</b>								
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	Respecté	Respecté	Respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Respecté	Respecté
Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État	Respecté	Respecté	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État	s.o.	s.o.	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafond des avances de trésorerie sans allocation de crédits budgétaires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Respecté	Non respecté
<b>C. Objectifs indicatifs</b>								
Plancher des recettes hors pétrole	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafond de l'accumulation nette des arriérés de paiements intérieurs	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté
Plancher des dépenses sociales pour la réduction de la pauvreté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafond des interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté
Part des dépenses exécutées au terme de procédures d'exception appliquées aux autorisations de dépenses (ordonnancements)	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Respecté	Respecté
Plafond des avances de trésorerie sans allocation de crédits budgétaires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Non respecté	s.o.	s.o.

sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.  
ote : Les termes figurant dans ce tableau sont définis dans le protocole d'accord technique pour chaque revue.

### 3. Le programme a permis de préserver la viabilité budgétaire grâce à un rééquilibrage budgétaire complété par une politique monétaire appropriée au niveau régional. La baisse

cumulée du déficit primaire hors pétrole a été légèrement inférieure, de 0,1 point de pourcentage, à l'objectif du programme de 1,9 % sur la période 2021–24, reflétant un gain des recettes hors pétrole de 1 point de pourcentage, contre les 2,2 points de pourcentage visés au départ, et une baisse des dépenses de 0,2 point de pourcentage, contre une augmentation visée de 0,1 point de pourcentage (graphique 1 du texte).

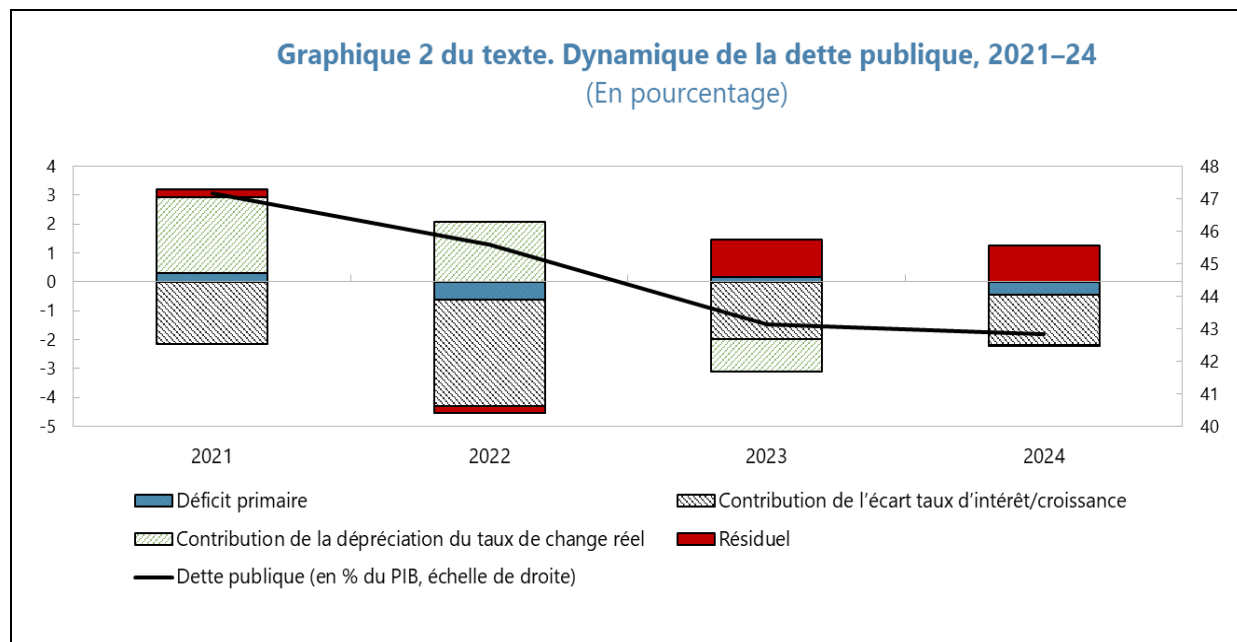
**Graphique 1 du Texte. Résultats Budgétaires, 2021–24**  
(Variation en Points de Pourcentage)



La baisse des dépenses de 0,2 point de pourcentage, contre une augmentation visée de 0,1 point de pourcentage (graphique 1 du texte).

<sup>1</sup> Ces objectifs indicatifs ont été atteints en mars 2025.

dette publique a diminué plus que prévu, tombant de 47,2 % à 42,8 % du PIB, principalement en raison de la forte contribution de la croissance du PIB nominal pendant les années de forte inflation (graphique 2 du texte). Toutefois, la croissance moyenne du PIB réel sur la période 2021–24 a été inférieure aux attentes (à 3,3 %, contre une projection initiale de 4,6 %), dans un contexte extérieur difficile, et ce, malgré la lenteur du rythme des réformes et la composition de l'ajustement budgétaire (encadré 1). Les réformes budgétaires structurelles ont amélioré les processus budgétaires, établissant les bases de l'amélioration de la gouvernance et du renforcement des résultats budgétaires à l'avenir. Les autorités ont également lancé des réformes cruciales pour améliorer le contrôle budgétaire, renforcer l'administration fiscale et douanière, assurer la solidité financière des entreprises publiques et consolider le cadre d'action climatique.

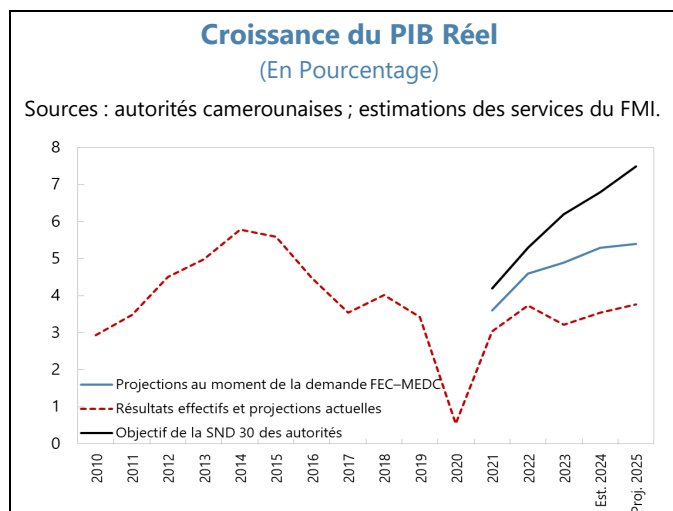


### Encadré 1. Croissance du Cameroun : Chocs Externes et Obstacles Structurels

**La croissance économique est restée en deçà des attentes depuis 2015, reflétant des chocs externes et des obstacles structurels internes.** La croissance a perdu de son élan entre 2015 et 2019 sous l'effet

conjugué de chocs externes défavorables et d'une instabilité interne. L'effondrement des prix mondiaux des matières premières, entre 2014 et 2016, a réduit les recettes d'exportation et les recettes budgétaires, tandis que les tensions sécuritaires dans l'Extrême-Nord et la crise sociopolitique prolongée dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont pesé sur l'activité agricole et découragé l'investissement privé. La pandémie de COVID-19, la guerre menée par la Russie en Ukraine et le durcissement des conditions financières mondiales ont successivement aggravé les facteurs de

vulnérabilité existants, mettant à l'épreuve la résilience de l'économie et sa capacité à rebondir rapidement.



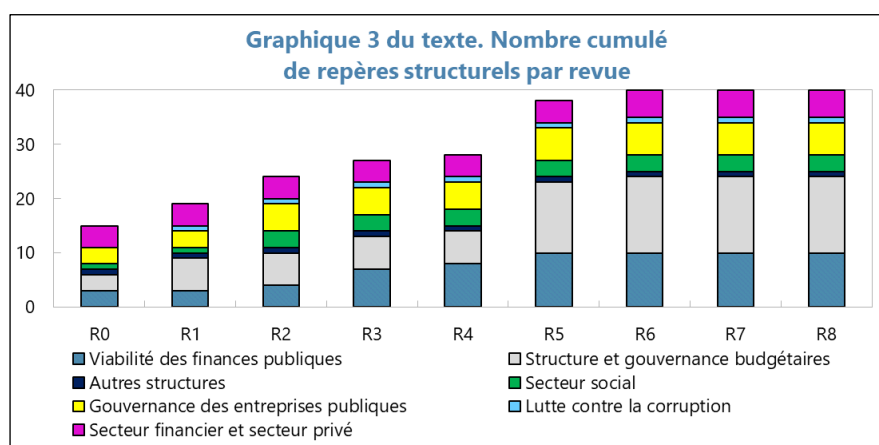
**La croissance est restée modeste pendant la durée du programme, en raison de facteurs externes et internes.** Le PIB réel a progressé de 3,4 % en moyenne entre 2021 et 2024, bien en deçà des 5,6 %

nécessaires pour atteindre l'objectif de croissance moyenne de 8,1 % fixé par le gouvernement pour la période 2020–30, tel que défini dans la Stratégie nationale de développement (SND30). Les chocs externes, la lenteur de la mise en œuvre des réformes visant à remédier aux contraintes structurelles et la composition sous-optimale de l'ajustement budgétaire ont prolongé la période de croissance modeste. Des dépenses courantes supérieures aux prévisions ont supplanté les dépenses d'investissement, limitant ainsi les efforts visant à répondre aux besoins en infrastructures. Les goulets d'étranglement des infrastructures fondamentales, tels que les fréquentes coupures d'électricité et l'insuffisance des infrastructures de transport, continuent de peser sur les coûts de production et la compétitivité. De plus, les difficultés persistantes en matière de préparation, de gestion, d'approvisionnement et de planification des flux de trésorerie des projets ont une influence négative sur l'exécution des projets d'investissement public, ralentissant ainsi le développement des infrastructures<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir [FMI 2025](#) pour une analyse du coût des retards dans la mise en œuvre des investissements publics.

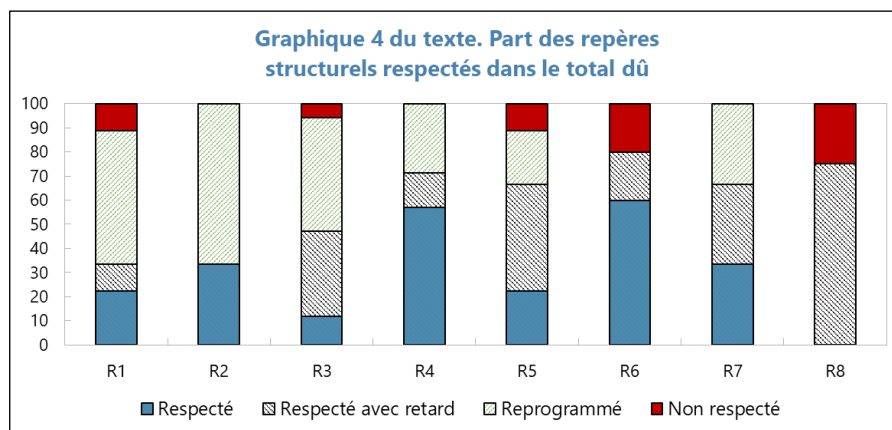
#### 4. La mise en œuvre des repères structurels a accusé des retards notables.

Un tiers des repères structurels, soit 40 au total, ont été reprogrammés au moins une fois au cours du programme, tandis que plusieurs repères structurels ont été reprogrammés trois fois en raison de retards



persistants dans la mise en œuvre des mesures. Le programme comprenait 15 mesures préalables, dont certaines concernaient des repères structurels non encore atteints. Les réformes qui accusent le plus de retard relèvent du vaste domaine de la gouvernance lié à la gestion des entreprises publiques, dont certaines ont été entamées lors du programme précédent (à savoir, la restructuration de la SONARA, l'étude diagnostique de CAMTEL, PAD et CAMWATER, et

l'établissement d'un inventaire et l'apurement des dettes croisées des entreprises publiques). Certaines revues avaient un nombre relativement plus élevé de repères structurels en raison des retards dans la mise en œuvre et de la reprogrammation des échéances. Les réformes



structurelles ont été soutenues par un vaste ensemble d'activités de développement des capacités menées par le FMI, avec un total de 76 missions entre 2021 et 2025, principalement axées sur les finances publiques, les statistiques et les cadres juridiques. De nombreux repères structurels ont été élaborés à partir des conclusions et recommandations de l'assistance technique, et leur mise en œuvre s'est appuyée en grande partie sur l'examen et les conseils d'experts engagés sur une période prolongée (graphiques 3 et 4 du texte).

#### I. Atténuer les Conséquences de la Pandémie de COVID-19

#### 5. Les objectifs de relance post-COVID-19 ont été atteints dès le début du programme.

Comme de nombreux autres programmes appuyés par le FMI et lancés au lendemain de la pandémie de COVID-19, les accords au titre de la FEC et du MEDC en faveur du Cameroun avaient pour but d'alléger le contexte de durcissement des conditions de financement mondiales et de remédier aux conséquences prolongées des perturbations des échanges. Précédé par l'accès à un financement exceptionnel au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) et une allocation de quotas supplémentaires, le programme visait à renforcer les paramètres fondamentaux nécessaires à un

rebond rapide et à une croissance à moyen terme durable, plus forte et plus inclusive. En raison de la nature de la crise et de l'urgence des dépenses consacrées à la santé et la protection de la population, les autorités se sont engagées, au moment du décaissement de la FCR, à rendre compte de l'utilisation du financement en publiant les dépenses liées à la pandémie de COVID-19 et les marchés publics attribués par voie d'adjudication avec des bénéficiaires effectifs. Ces mesures ont été mises en œuvre dès le début du programme. Les conséquences économiques et sociales à plus long terme seront abordées dans le cadre d'autres piliers du programme, principalement la gouvernance, les réformes budgétaires structurelles et l'inclusion financière.

## **II. Renforcer la Bonne Gouvernance, la Transparence et la Lutte contre la Corruption**

**6. Les autorités ont pris des mesures importantes pour consolider le cadre de lutte contre la corruption, qui n'ont cependant pas été suffisantes pour atteindre l'objectif initial du programme.** La publication du rapport d'évaluation diagnostique de la gouvernance a subi des retards, notamment en raison de la fourniture de l'assistance technique, ce qui a réduit le délai de mise en œuvre des nouvelles mesures pour lesquelles un consensus politique était nécessaire. Compte tenu des recommandations prioritaires résultant de l'évaluation, les autorités élaboreront un plan d'action visant à renforcer davantage la gouvernance, en accordant la priorité à l'amélioration des cadres juridique et institutionnel de lutte contre la corruption afin de les aligner sur les normes internationales.

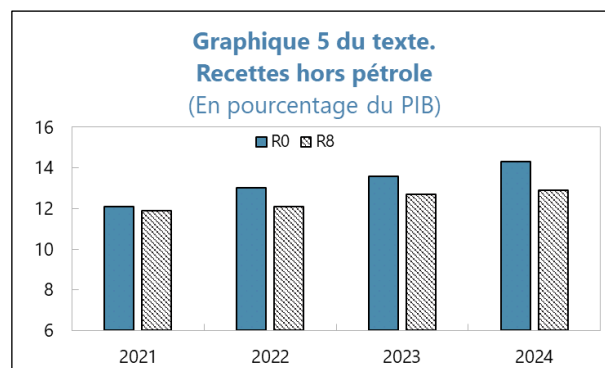
**7. Des travaux sont en cours pour réintégrer le Cameroun à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en tant que membre à part entière en vue de la prochaine validation, en avril 2027.** Le Cameroun a été suspendu de l'ITIE en 2022 en raison de progrès insuffisants dans la mobilisation de la société civile et des restrictions imposées par l'État à la liberté d'expression et d'association de la société civile. Depuis lors, le gouvernement a publié un décret régissant la mise en œuvre de l'ITIE et finalisé le processus de nomination des représentants de la société civile. Il a également publié les textes d'application du nouveau code minier et mis en place un registre des bénéficiaires effectifs partiellement accessible au public. À court terme, il reste notamment à adopter les textes d'application du code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et à publier les accords de partage de production dans les industries extractives. L'évaluation diagnostique de la gouvernance constituera une base solide pour les réformes futures et nécessitera un engagement politique précoce.

### III. Accélérer les Réformes Budgétaires Structurelles

#### **Mobiliser les Recettes**

#### **8. Bien que la mobilisation des recettes intérieures hors pétrole ait progressé, elle a été inférieure aux attentes, en raison des retards dans la mise en œuvre des réformes.** La

contraction des recettes pendant la pandémie de COVID-19 s'est avérée plus profonde que prévu et la reprise, plus lente. Les recettes hors pétrole sont passées de 12,3 % du PIB en 2019 (avant la pandémie) à 12,9 % du PIB en 2024, contre les 14,3 % du PIB projetés au moment de la demande de programme (graphique 5 du texte). Ces moins bons résultats s'expliquent par l'absence d'avancées sur les principales réformes de la fiscalité, notamment les révisions de la loi de 2013 portant incitation à l'investissement et la rationalisation des exonérations de TVA. La



modeste amélioration des recettes hors pétrole et le respect du plancher de l'objectif indicatif sont principalement tirés par les progrès de l'administration fiscale, pour lesquels les autorités ont bénéficié d'une assistance technique importante du FMI, l'intensification des efforts de recouvrement des arriérés d'impôts et de droits de douane, une augmentation des droits de timbre et des facteurs ponctuels. À l'avenir, si les améliorations dans l'administration des recettes doivent se poursuivre, la politique fiscale devra jouer un rôle plus actif dans la mobilisation des recettes, notamment en s'attaquant à la rationalisation politiquement difficile des dépenses fiscales et en développant davantage la fiscalité foncière. La loi révisée de 2013 portant incitation à l'investissement sera un pas encourageant qui tend à réduire les dépenses fiscales.

#### **Améliorer la Gestion des Finances Publiques et Accroître l'Efficiences des Investissements**

**9. Les autorités ont mis en œuvre de nombreuses réformes de la gestion des finances publiques/des investissements publics, appuyées par de nombreuses activités d'assistance technique.** Le système d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement devrait faciliter la gestion et le suivi des projets d'investissement pluriannuels. Les chapitres communs, c'est-à-dire les dépenses non réparties entre les administrations publiques, ont été limités à 10 % des dépenses budgétaires dans le budget 2025, contre 19 % en 2024, avant la transition des dépenses communes vers les dépenses accidentelles et imprévisibles. Le plan stratégique de gestion des finances publiques adopté en octobre 2024, qui est fondé sur les récentes évaluations en matière de dépenses publiques et responsabilité financière et de gestion des finances publiques, devrait favoriser la poursuite des réformes dans ce domaine. Les autorités ont renforcé la gestion des comptes correspondants et limité les avances du Trésor, et établissent un rapport annuel sur l'exécution du budget, accompagné de plans de trésorerie mensuels sur la base des engagements, appuyés par des plans de passation des marchés publics. Le nombre de contrats attribués via le portail de passation de marchés en ligne devrait augmenter, et un cadre institutionnel visant à la préparation, à la mise en œuvre et au contrôle adéquats de l'exécution des projets de développement à grande échelle est en cours de mise en place. Il faut encore s'efforcer d'améliorer

la coordination entre les projets gouvernementaux. Le barrage de Nachtigal en est un exemple : celui-ci est pleinement opérationnel, mais la capacité de transport n'a pas suivi le rythme de production.

**10. Toutefois, la gestion des finances publiques connaît toujours des faiblesses importantes et profondément ancrées.** Si elles sont maintenues, les réformes susmentionnées pourraient ouvrir la voie à un renforcement de la gestion des finances publiques/des investissements publics et à un meilleur contrôle budgétaire. L'exécution du budget ne garantit pas le plein respect de l'autorisation parlementaire en raison d'une part encore importante de dépenses non budgétisées, y compris les interventions directes de la SNH, qui compromettent l'intégrité et la prévisibilité du budget. Les taux d'exécution de l'investissement public restent bas, tandis que les coûts de gestion et les retards sont considérables. La mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre des activités d'assistance technique antérieures et continues sera essentielle pour atténuer les risques et récolter les bénéfices à long terme des réformes.

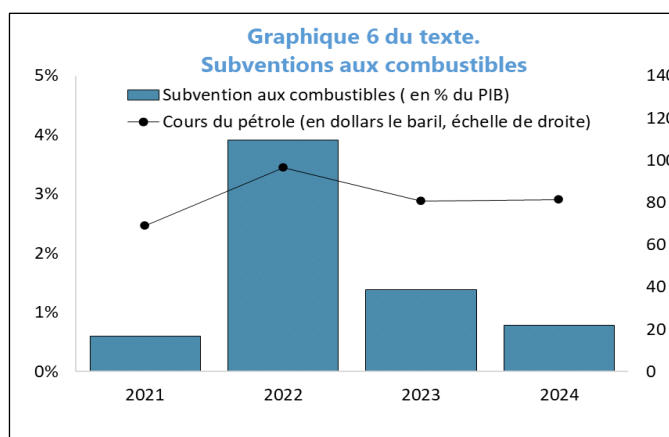
### ***Réduire les Risques Budgétaires liés aux Entreprises Publiques***

**11. Les réformes des entreprises publiques ont accusé des retards importants, et le programme de réformes n'en est qu'à ses débuts.** L'étude diagnostique des grandes entreprises a été publiée et devrait être suivie de la signature de contrats d'objectifs. L'inventaire important des dettes croisées entre entreprises publiques a également été finalisé et devrait être validé par toutes les parties et utilisé pour apurer les dettes. L'entreprise de services publics (Eneo) continue de faire face à des tensions sur la liquidité, mais des réformes visant à renforcer le recouvrement sont en cours. L'étude préliminaire sur la restructuration de la SONARA, opérant avec une valeur d'actifs négative et un coût budgétaire important, établie durant le programme, devrait être finalisée et servir de point de départ à une restructuration rapide. La nouvelle Société nationale d'investissement (SNI), chargée de piloter le suivi et les réformes des entreprises publiques, devrait renforcer la surveillance et la viabilité financière de ces entreprises.

## **IV. Renforcer la Gestion de la Dette et Réduire les Facteurs de Vulnérabilité**

**12. Une hausse notable des prix des carburants a contribué au rééquilibrage budgétaire, mais la subvention devrait être supprimée structurellement par l'adoption d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants.** La subvention aux carburants a atteint 3,4 % du PIB en 2022 en raison des prix internationaux élevés, de la faiblesse des prix à la pompe et de la dépréciation de la monnaie. Cette subvention a contribué à une accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, notamment envers les importateurs de pétrole. Deux ajustements des prix intérieurs des carburants, 21 % au début 2023 et 15 % en 2024, et une baisse

des prix internationaux ont ramené la subvention à moins de 1 % du PIB en 2024 (graphique 4). Si



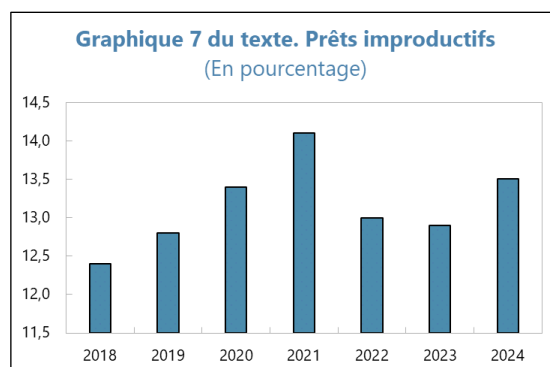
les ajustements de prix sont encourageants, la subvention devrait être réduite structurellement par l'adoption d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants. Cela devrait s'accompagner de réformes visant à renforcer le filet de protection sociale afin de protéger les plus vulnérables et d'accroître les dépenses sociales, qui restent inférieures à 5 % du PIB (graphique 6 du texte). Les réformes sont en cours avec le soutien de la Banque mondiale, et la mise en place d'un mécanisme efficace de transferts monétaires avance.

**13. Les progrès en matière de maîtrise des arriérés intérieurs ont été insuffisants.** En 2022–23, la principale source d'accumulation d'arriérés provenait de la nécessité d'indemniser les importateurs de carburants en raison de prix mondiaux du pétrole plus élevés que prévu. Les autorités ont emprunté à l'extérieur en 2024 pour apurer ces arriérés. Les arriérés proviennent également de dépenses exécutées sans ordre de paiement, notamment par l'intermédiaire d'entreprises publiques, et régularisées a posteriori, ce qui contribue à une sous-estimation persistante des besoins et engagements de dépenses totaux et compromet l'intégrité, la crédibilité et la transparence du budget. Les autorités ont indiqué que les problèmes de sécurité croissants dans certaines régions nécessitaient d'engager des dépenses dans le cadre de procédures exceptionnelles, telles que des interventions directes par l'intermédiaire de la SNH. À l'avenir, le durcissement des conditions de financement dans la région CEMAC nécessitera un contrôle encore plus strict des arriérés.

## **V. Accélérer la Diversification tirée par le Secteur Privé et Renforcer la Résilience du Secteur Financier**

**14. De nombreuses réformes mises en œuvre dans les domaines budgétaire, financier, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ont bénéficié aux entreprises privées.** Une réforme clé visant à rationaliser les incitations fiscales et à uniformiser les règles du jeu entre les opérateurs économiques sera mise en œuvre, avec un retard pour l'examen final du programme. Plusieurs autres mesures ont eu un effet bénéfique sur le climat des affaires du secteur privé. Le nouveau cadre réglementaire des partenariats public–privé, certaines mesures relatives à la gestion des finances publiques/des investissements publics, à la politique fiscale et à l'administration fiscale, l'apurement actif, quoiqu'incomplet, des arriérés intérieurs, le renforcement de la lutte contre la corruption et la réforme de la gouvernance des entreprises publiques, bien qu'incomplète, visaient à améliorer le climat des investissements et la croissance des entreprises. Néanmoins, d'importants obstacles structurels entravent encore la croissance du secteur privé, notamment les pénuries d'électricité et l'insuffisance des infrastructures de transport, d'information et de communication.

**15.** La stabilité du secteur bancaire a été maintenue, mais d'importants facteurs de vulnérabilité persistent, et les réformes sectorielles doivent être accélérées. La capitalisation du secteur bancaire s'est améliorée principalement grâce aux injections de capitaux dans les deux banques sous-capitalisées, comme en témoigne la mise en œuvre du repère structurel correspondant lors de la revue finale. Néanmoins, le lien entre les banques et l'État a continué de se renforcer et les prêts improductifs sont restés élevés (graphique 7). Des réformes ciblées ont été mises en œuvre, notamment l'amélioration des opérations de l'Agence de recouvrement des avoirs, la formation des juges pour faciliter le règlement des litiges bancaires et l'élaboration d'une stratégie de promotion des titres publics afin d'encourager la participation des investisseurs non bancaires, avec le soutien de l'assistance technique du FMI. Des réformes majeures, comme la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'inclusion financière et de la Stratégie nationale de développement du secteur financier, devraient être accélérées afin de mieux positionner le secteur financier de façon à soutenir la croissance économique. D'autres initiatives, telles que la mise en place d'un fonds de garantie gouvernemental, la création d'un registre du crédit, d'un registre des bilans et d'un système de notation pour les entreprises et les particuliers, ainsi que la mise en place d'un registre foncier, amélioreront considérablement l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises.



## VI. Stratégie de Collaboration avec le Pays

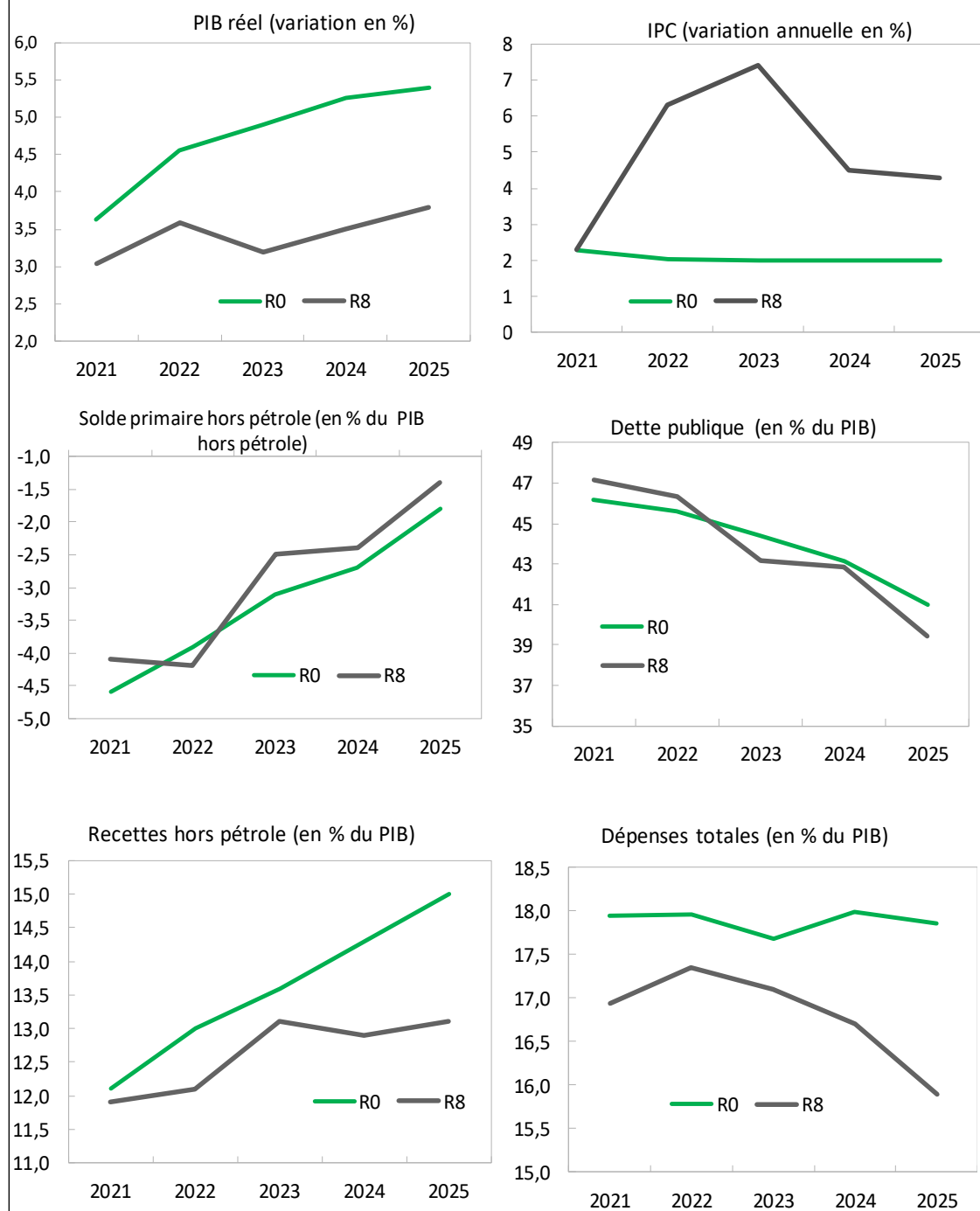
**16. La Stratégie de collaboration avec le pays a été conçue lors de la cinquième revue de la FEC-MEDC et avait pour objectif de mettre au point une feuille de route pour remédier aux facteurs de vulnérabilité structurelle de longue date qui contribuaient à la fragilité économique et sociale.** D'un point de vue politique, la fragilité du Cameroun découle d'un système décisionnel centralisé et lent, ainsi que du rôle affirmé de l'État. Une situation sécuritaire délicate et une vulnérabilité aux chocs climatiques expliquent en partie les problèmes qui se répercutent négativement sur la certitude des dépenses et les coûts d'emprunt. La Stratégie de collaboration avec le pays s'efforce d'intégrer des considérations de réformes visant à stimuler la croissance par la diversification, à dynamiser le capital humain, à réduire les inégalités, à atténuer l'incidence des migrations forcées, et à améliorer la gouvernance et l'accès à la justice. Les principaux ingrédients pour atteindre ces objectifs comprenaient des mesures déjà intégrées à la conception de la FEC-MEDC lors du lancement du programme, telles que les réformes de la gestion des finances publiques, les mesures de mobilisation des recettes, le contrôle et la transparence budgétaires, la gestion de la dette, les cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption, la stabilité et l'inclusion financières, le climat des affaires et les incitations, et le rééquilibrage budgétaire.

**17. La Stratégie de collaboration avec le pays incluait certains éléments de procédure novateurs qui étaient ancrés dans la stratégie de communication et de coordination du programme.** Une plus grande décentralisation a été reconnue comme un axe de progrès souhaité ; cependant, la décentralisation n'était pas incluse dans les discussions et ne faisait pas partie des mesures du programme. Des mesures ont été prises l'une après l'autre pour approfondir les

partenariats stratégiques et mobiliser le soutien aux réformes des partenaires du développement (techniques et financiers) et de la société civile, principalement dans le cadre d'une collaboration plus étroite, notamment lors de réunions de mission et de bureaux locaux. Une prise de conscience de la faible capacité d'absorption politique et institutionnelle a délibérément conduit à ajuster le rythme des réformes et à l'adapter aux capacités, comme en témoignent plusieurs repères structurels reprogrammés et l'intégration étroite des conseils programmatiques et du développement des capacités dans le domaine budgétaire.

**18. Sur le plan macroéconomique, le programme a enregistré des succès tangibles.** La stabilité macroéconomique a été préservée, les recettes ont augmenté, les subventions aux carburants et la dette ont diminué, donnant la possibilité d'augmenter les dépenses et les investissements sociaux dans les années à venir. Des progrès ont également été réalisés en matière de lutte contre la corruption, les objectifs étant ajustés avec souplesse pour tenir compte des difficultés politiques et des chocs économiques. Cependant, si les améliorations en matière d'intégrité, d'efficacité et de contrôle budgétaires étaient palpables, le respect des obligations du gouvernement restait problématique. Fort des progrès réalisés, la poursuite des réformes visant à améliorer l'efficacité de l'investissement public et la capacité d'absorption des projets, ainsi qu'à renforcer le financement intérieur du budget, notamment par la mobilisation des recettes hors pétrole, reste cruciale pour avoir des fondamentaux solides à l'avenir.

Graphique 1. Cameroun : Projections du programme, 2021–25



Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

## B. L'Accord au Titre de la FRD, 2024–25

**19. La prolongation des accords au titre de la FEC et du MEDC et le travail de diagnostic climatique préparatoire ont permis d'avoir accès à l'accord au titre de la FRD, qui aiderait à lutter contre les profonds facteurs de vulnérabilité climatique**<sup>2</sup>. Le programme a été approuvé le 29 janvier 2024 pour une période de 18 mois. Il s'articule autour des axes de réforme prioritaires suivants : i) renforcer le cadre de gouvernance et la coordination en matière climatique, ii) intégrer le programme d'action pour le climat dans les procédures de gestion des finances publiques, iii) accroître les efforts d'adaptation et iv) soutenir les efforts d'atténuation. Les réformes se sont accompagnées de l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires, et ont été complétées par des réformes de gouvernance au titre de la FEC et du MEDC. Le programme de réformes a été reporté de façon délibérée, quatre des huit mesures de réforme devant être finalisées à la troisième et dernière revue.

**20. L'accord au titre de la FRD a accéléré les réformes nécessaires, renforçant la gouvernance et les cadres institutionnel et juridique qui permettent d'améliorer la résilience macroéconomique face aux chocs climatiques.** Le gouvernement a mis en œuvre toutes les réformes prévues dans le cadre du programme, à l'exception d'une seule. Cet accord a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la politique climatique à moyen terme du Cameroun, en mettant à profit l'assistance technique pour soutenir la mise en œuvre, en remplaçant les financements les plus coûteux et en offrant aux partenaires du développement un moyen de coordonner le développement des capacités. Les mesures à venir devraient être axées sur la mise en œuvre du cadre récemment remanié, parallèlement aux efforts visant à garantir un financement concessionnel pour investir dans des infrastructures résilientes face au changement climatique et à appuyer les mesures d'atténuation.

### I. Renforcer le Cadre de Gouvernance et la Coordination en Matière climatique

***Lien avec la balance des paiements.** Le renforcement du cadre de gouvernance et de coordination des questions climatiques encourage la viabilité budgétaire et extérieure. Correctement mis en œuvre, des responsabilités et des objectifs clairs en matière d'action climatique, associés à une meilleure coordination entre les différents acteurs, peuvent améliorer le partage d'informations, la gestion des risques et l'équilibre des pouvoirs, réduisant ainsi les coûts budgétaires liés au changement climatique et facilitant un relèvement plus rapide, ce qui n'est pas sans effet sur la position extérieure.*

**21. Lors du lancement du programme, le cadre institutionnel relatif au climat était incomplet et les rôles des parties prenantes n'étaient pas clairement définis.** Le Cameroun ne disposait pas d'un plan national sur le climat définissant une stratégie de mise en œuvre pour atteindre les objectifs d'adaptation et d'atténuation. Les rôles principaux du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED) et de l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC) n'avaient pas été officiellement reconnus et la coordination entre les ministères et les autres administrations était insuffisante.

<sup>2</sup> Pendant la mise en œuvre de l'accord au titre de la FRD, le Cameroun connaissait toujours des inondations et continuait d'en subir les conséquences économiques et sécuritaires.

**22. Les réformes mises en œuvre dans le cadre de l'accord au titre de la FRD ont contribué pour beaucoup au renforcement du cadre de gouvernance.** La coordination entre les administrations s'est améliorée avec la mise en œuvre de l'arrêté n° 00002/CAB/MINEPDED du 21 mai 2024, définissant le rôle du MINEPDED en tant qu'organe central de coordination du programme d'action pour le climat (MR 1) et incluant des considérations liées au changement climatique dans la gestion des investissements publics du pays. Le nouveau [Plan National Climat](#) (MR 2) énonce les principales actions, cibles, politiques et mesures climatiques, définit les rôles et responsabilités des ministères sectoriels et des organismes publics, et oriente les plans de financement climatique, notamment dans le cadre de partenariats public-privé, conformément au Rapport national sur le climat et le développement 2022 de la Banque mondiale ([CCDR](#)).

**23. Par la suite, le Cameroun axera ses efforts sur la mobilisation des financements pour l'action climatique.** Les prochaines étapes comprendront l'accréditation des entités nationales pour avoir accès aux financements de l'action climatique au niveau international, notamment la Caisse autonome d'amortissement du Fonds vert pour le climat et le Fonds spécial d'appui aux conseils pour l'assistance mutuelle. Les flux de financement de l'action climatique devront être canalisés et coordonnés dans le cadre de structures nationales nouvellement créées, notamment le comité de coordination. La mise en place d'un cadre pour les obligations vertes est en cours, avec le soutien des partenaires du développement. Le programme d'action pour le climat, codirigé par le MINEPDED, le ministère des Finances (MINFI) et le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT), garantit une coordination efficace de ces efforts entre les ministères, départements et organismes publics.

## II. Intégrer le Programme d'Action pour le Climat dans les Processus de Gestion des Finances Publiques

***Lien avec la balance des paiements.** Intégrer efficacement les questions climatiques dans les processus de gestion des finances publiques peut améliorer la viabilité budgétaire et extérieure. Donner la priorité aux projets climatiques de manière transparente et efficace peut réduire les coûts de financement futurs de la reconstruction en renforçant les infrastructures résilientes au changement climatique, réduisant ainsi les besoins futurs de balance des paiements.*

**24. Les considérations liées au changement climatique n'étaient pas bien intégrées dans le cadre de gestion des finances publiques du Cameroun au début du programme.** Malgré les avancées réalisées dans la gestion verte des finances publiques et documentées dans le Cadre de gestion des finances publiques sensible au climat de 2023 (PEFA Climat 2023), le cadre d'élaboration des projets et le fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public n'ont pas intégré les considérations liées au climat dans les dispositions légales. Les ministères, départements et organismes publics n'ont pas systématiquement réalisé d'analyse de faisabilité des projets. De plus, le processus d'évaluation des projets, malgré l'inclusion du « visa » environnemental, ne comportait pas d'analyse sur le climat. En outre, les critères de sélection des projets ne suivaient pas de méthode d'évaluation multicritères et ne comportaient pas non plus de critères relatifs au climat.

**25. Les progrès réalisés dans le cadre de l'accord au titre de la FRD ont permis d'intégrer efficacement le climat dans le système de gestion des investissements publics.** Avec l'appui de

la Banque mondiale, les autorités ont élaboré une feuille de route en vue de l'intégration des considérations climatiques dans le système de gestion des investissements publics et de l'adoption du marquage climatique du budget. Les règles régissant le processus de maturation des projets ont été mises à jour, les critères de hiérarchisation et de sélection des projets intégrant des critères liés au changement climatique ont été publiés, et un manuel des procédures de sélection a été élaboré (MR 3). D'autres mesures de réforme ont contribué à l'élaboration d'un guide de maturation des projets (MR 4) et de règles régissant le processus de maturation des projets, et à la mise en place des comités de suivi de l'exécution physico-financière des investissements publics (MR 5). Par la suite, les autorités ont sollicité l'assistance technique du FMI pour l'évaluation de la gestion des investissements publics liés au climat (C-PIMA) afin d'évaluer la planification, la coordination entre les entités et la gestion des risques liés aux investissements publics dans l'action climatique.

### III. Accroître les Efforts d'Adaptation

***Lien avec la balance des paiements.** L'amélioration de la préparation aux catastrophes, de la prévention des catastrophes et du relèvement après une catastrophe peut permettre de renforcer la résilience financière et externe face aux catastrophes naturelles, limitant ainsi les pertes financières et les risques pour la balance des paiements, et attirant des capitaux à faible coût pour les investissements verts. L'adaptation peut freiner les dommages liés aux catastrophes, favoriser une croissance rapide et une reprise des exportations, réduisant ainsi les besoins de financement futurs.*

**26. Le cadre de gestion des risques de catastrophe était incomplet.** Bien que la gestion des risques de catastrophe ait été intégrée à la législation nationale camerounaise avant la mise en place de l'accord au titre de la FRD, les mandats manquaient de clarté et les moyens dont disposaient les autorités nationales pour assurer le suivi des risques et intégrer les prévisions de catastrophes étaient insuffisants. Le gouvernement a révisé la loi sur la protection civile, fixant les règles applicables à toutes les phases de la gestion de la prévention des risques de catastrophe, conformément aux bonnes pratiques internationales. De plus, la révision de l'arrêté présidentiel de 2003 visant à rendre opérationnel l'Observatoire national des risques a clarifié les responsabilités en matière d'évaluation des risques à toutes les phases de la gestion des risques de catastrophe, notamment la réduction des risques, la préparation, l'intervention et le relèvement.

**27. Le Cameroun doit faire face à un important déficit de financement pour la gestion des risques liés au changement climatique, ce qui accroît le besoin de mécanismes efficaces de financement du risque de catastrophes.** L'analyse des déficits de financement en cas de catastrophe, réalisée par l'assistance technique du FMI, a permis de recenser des lacunes dans le financement des risques de catastrophe au Cameroun. Les outils existants permettant d'intervenir en cas de catastrophe comprenaient des mécanismes budgétaires et, dans une moindre mesure, l'aide humanitaire. Ces derniers prévoyaient des allocations de fonds d'urgence dans les budgets de certains secteurs, des transferts intra et interministériels en cours d'exercice, des réserves non affectées pour les événements imprévus et des budgets supplémentaires ad hoc. La mobilisation du secteur privé a été largement limitée.

**28. La [Stratégie de financement des risques de catastrophes](#) remédiait aux lacunes dans le financement de l'action climatique.** Celle-ci prévoit une meilleure utilisation des instruments budgétaires, tels que l'allocation de crédits budgétaires pour imprévus tenant compte des risques

de catastrophe, un meilleur suivi des dépenses climatiques et une utilisation efficace des procédures d'achat d'urgence. En fournissant des instruments financiers adaptés et en améliorant l'accès au crédit (en groupant les assurances, en fournissant des microcrédits et en offrant des garanties), elle intègre également le secteur privé dans le financement des catastrophes en garantissant que les entreprises et les ménages sont mieux préparés pour résister aux catastrophes et se relever. La Stratégie de financement des risques de catastrophe souligne l'importance de collaborer avec les principales parties prenantes, y compris le secteur privé, pour garantir sa mise en œuvre efficace. Ces éléments fonctionnent ensemble pour combler les déficits de financement, ce qui peut à terme contribuer à l'amélioration de la résilience de l'environnement économique face au climat. Le MINFI prévoit de publier une circulaire en vue d'améliorer le partage interministériel des données et affirme que les interventions en cas de catastrophe resteront financées au niveau central à court terme, tandis que des efforts seront faits pour renforcer les capacités de mise en œuvre de la Stratégie au niveau infranational dans le contexte de la décentralisation du Cameroun et de la mobilisation du secteur privé, y compris le secteur de l'assurance autre que l'assurance-vie et le secteur bancaire.

**29. Dans un deuxième temps, le gouvernement mettra en œuvre la Stratégie de financement des risques de catastrophe en renforçant la coordination et la mobilisation des parties prenantes.** Des efforts seront faits pour i) renforcer les capacités de mise en œuvre de la Stratégie au niveau infranational dans un contexte de décentralisation et ii) associer le secteur privé, notamment le secteur de l'assurance autre que l'assurance-vie et le secteur bancaire.

#### IV. Soutenir les Efforts d'Atténuation

***Lien avec la balance des paiements.** Si elles sont mises en œuvre, les mesures d'atténuation pourraient améliorer la viabilité extérieure en réduisant la dégradation des forêts, en favorisant une agriculture résiliente face au changement climatique et en diminuant la dépendance aux importations de denrées alimentaires. Elle pourrait également accroître les recettes provenant des taxes environnementales, réduisant ainsi les besoins futurs d'emprunt extérieur.*

**30. La politique fiscale du Cameroun et la visibilité de ses forêts l'ont exposé à la déforestation.** Le Cameroun abrite de larges pans de la forêt tropicale du bassin du Congo, deuxième forêt tropicale du monde. Le Cameroun enregistre l'un des taux de déforestation les plus élevés du monde. Les causes directes de cette déforestation sont notamment l'exploitation forestière illégale, estimée à plus de 50 % de l'exploitation forestière totale, l'expansion de l'agriculture commerciale, le défrichement pour l'agriculture paysanne, les activités extractives, et la construction de routes et d'autres infrastructures. Le changement climatique joue également un rôle dans la diminution de la superficie des forêts, ce qui se traduit par une exposition accrue aux sécheresses, aux incendies, aux tempêtes et aux invasions de parasites. La politique de finances publiques n'a pas encouragé la foresterie durable pour laquelle une condition préalable est nécessaire, à savoir une traçabilité et une vérification efficaces, lesquelles nécessitent un échange d'informations efficace entre les douanes, l'administration fiscale et le ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).

**31. L'accord au titre de la FRD avait pour but d'améliorer la traçabilité et la légalité de l'exploitation du bois et de l'intégrer au budget (MR 8).** Avec l'appui des partenaires du

développement, les autorités ont élaboré le Système informatique de gestion des informations forestières de seconde génération (SIGIF 2) afin de dématérialiser la gestion des forêts, de renforcer la traçabilité et d'améliorer la légalité dans le sous-secteur des forêts. Certaines étapes restent à franchir, notamment la levée des contraintes administratives pour interconnecter la plateforme avec les systèmes fiscaux et douaniers et la mise en place de procédures d'évaluation.

**32. Une fois mise en œuvre, cette mesure de réforme jetterait les bases de futures incitations fiscales en faveur de pratiques forestières durables.** La nouvelle loi forestière du Cameroun (loi n° 2004/008 du 24 juillet 2024 portant régime des forêts et de la faune) prévoit des dispositions relatives au contrôle des exportations et à la taxation des produits forestiers non ligneux non transformés. À l'avenir, les textes réglementaires qui viendront la compléter seront élaborés et le SIGIF 2 sera mis en place. Le renforcement de l'incitation en faveur de forêts durables, peut-être au moyen d'un système de bonus-malus écologique sans incidence sur les recettes, est fonction de la crédibilité de la certification et de l'efficacité des systèmes de traçabilité et de vérification.

## Appendice I. Lettre d'Intention

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
Washington, D.C., États-Unis  
16 juillet 2025

**Objet :** Lettre d'intention concernant la facilité élargie de crédit, le mécanisme élargi de crédit et la facilité pour la résilience et la durabilité

Madame la Directrice Générale,

1. Le gouvernement du Cameroun poursuit l'exécution de son programme économique et financier 2021–25 appuyés par la facilité élargie de crédit (FEC), le mécanisme élargi de crédit (MEDC) et la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) du Fonds monétaire international. Ce programme de redressement économique, qui est aligné sur notre Stratégie nationale de développement 2020–2030 (SND-30) et le programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC), vise à réduire la pauvreté, à financer le besoin de financement de la balance des paiements et à reconstituer les réserves de change.
2. L'économie camerounaise continue de se redresser, mais plus lentement que prévu en raison de vents contraires extérieurs persistants et de la situation sécuritaire intérieure. La croissance pourrait s'accélérer et se renforcer à moyen terme, moyennant le bon déroulement du processus électoral prévu cette année, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles dans un contexte où les chocs extérieurs s'atténuent, y compris ceux liés aux conséquences du protectionnisme et à la persistance du dérèglement des chaînes d'approvisionnement.
3. Les résultats du programme sont mitigés. Deux critères de réalisation quantitatifs (CRQ) sur quatre, un des trois critères de réalisation continues, et deux des cinq objectifs indicatifs (OI) à fin décembre 2024 ne sont pas atteints. Les critères de réalisation des performances non atteints sont le plancher du solde primaire non pétrolier, le plafond sur les financements nets du gouvernement central et le plafond sur les avances de trésorerie sans crédit budgétaires. Les deux OI qui n'ont pas été atteints concernent i) le plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs et iii) le plafond sur les interventions directes de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH). Les performances du programme à fin mars 2025 se sont améliorées, tous les objectifs indicatifs ayant été atteints, à l'exception du plancher sur les recettes non pétrolières en raison de la lenteur de la mise en œuvre de certaines mesures de mobilisation des recettes. Compte tenu des difficultés persistantes rencontrées vis-à-vis de ces objectifs, le Gouvernement adoptera une loi de finances rectificative pour 2025.
4. Nous poursuivons nos avancées dans l'exécution de notre vaste programme de réformes. Deux sur quatre repères structurels (RS) prévus pour la huitième revue a été atteint à temps. Trois

mesures de réforme (MR) prévues pour la troisième revue de l'accord au titre de la FRD ont été mises en œuvre.

**5.** Le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint complète ceux qui ont été transmis pour les précédentes revues. Il décrit la situation économique et financière actuelle, et expose les politiques économiques et financières du gouvernement pour l'exercice budgétaire 2025.

**6.** Compte tenu des réalisations du Cameroun au titre du programme ainsi que des engagements présentés dans le MPEF, nous sollicitons des dérogations pour non-respect des CRQ à fin décembre 2024 sur le solde primaire hors pétrole et sur le financement intérieur net de l'administration centrale, ainsi qu'une dérogation pour non-respect du QPC continu sur les avances du Trésor. Nous sollicitons l'achèvement des huitièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC, et le décaissement et l'achat de 18,4 millions de DTS et de 36,8 millions de DTS, respectivement. Le gouvernement demande également l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FRD et le décaissement de 51.75 millions de DTS.

**7.** Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures énoncées dans le mémorandum ci-joint permettront d'atteindre les objectifs de notre programme économique. Nous nous engageons à prendre toute autre mesure qui pourrait s'avérer nécessaire à cet effet. Il consultera le FMI en ce qui concerne l'adoption des mesures supplémentaires ou préalablement à la révision des mesures énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI régissant ces consultations. Pour faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations requises dans les délais prescrits en application du protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

**8.** Enfin, le gouvernement donne son accord à la publication de la présente lettre, du MPEF, du PAT et du rapport des services du FMI aux fins de cette revue.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma haute considération.

Joseph Dion Ngute

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces Jointes :

1. Supplément au Mémorandum de Politique Économique et Financière
2. Protocole d'Accord Technique

## Pièce Jointe I. Mémoire de Politique Économique et Financière Complémentaire en 2024–25, juillet 2025

### INTRODUCTION

**1. Le présent mémoire expose notre programme économique pour la durée restante des accords au titre de la facilité élargie de crédit, du mécanisme élargi de crédit et de la facilité pour la résilience et la durabilité.** La Stratégie nationale de développement 2020–30 (SND-30) continue d'orienter nos priorités stratégiques. Notre objectif est de renouer avec une croissance économique solide, durable et inclusive et d'accélérer la marche du Cameroun vers l'émergence économique et sociale. Pour y parvenir, il nous faut renforcer la stabilité macroéconomique et opérer une transformation structurelle de l'économie. Parallèlement, nous sommes résolus à assurer la viabilité des finances publiques et à renforcer la résilience du pays face aux chocs exogènes et au changement climatique.

### ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

**2. Le redressement économique du Cameroun se poursuit** avec une croissance du PIB réel estimée à 3,5 % en 2024, en légère hausse par rapport au taux de 3,2 % enregistré en 2023. La croissance est principalement tirée par le secteur tertiaire, notamment les services financiers, ainsi que les services d'information et de télécommunications. Du côté de la demande, la consommation privée continue de jouer un rôle central dans la dynamique économique, soutenue par l'amélioration du pouvoir d'achat liée à la baisse de l'inflation.

**3. L'inflation a reculé mais reste élevée.** En 2024, avec un taux d'inflation de 4,5 % (moyenne mensuelle), l'économie nationale continue de faire face à des pressions inflationnistes persistantes, bien que leur intensité ait diminué. Cette tendance s'explique principalement par une hausse de 5,6 % des prix des produits alimentaires et une augmentation de 12,3 % des coûts de transport, fortement impactés par la hausse des prix des carburants. Il est important de noter que, malgré un recul par rapport à 2023, où l'inflation atteignait 7,4 %, le taux demeure au-dessus du seuil de 3 % fixé par la CEMAC.

**4. La position extérieure continue à s'améliorer sous l'effet des exportations hors pétrole et des entrées de capitaux publics.** Après s'être amélioré en 2024 à environ 3,3 % du PIB, le déficit courant devrait continuer à diminuer, pour atteindre 2,9 % du PIB en 2025. Le niveau élevé des cours internationaux du cacao a contribué à soutenir les exportations hors pétrole, ce qui a fait plus que compenser la baisse des exportations pétrolières. L'amélioration du compte d'opérations financières s'explique par l'augmentation des entrées de capitaux publics liée aux décaissements des prêts multilatéraux et à l'emprunt additionnel en devises étrangères.

**5. L'exécution budgétaire en 2024 fait apparaître un déficit plus élevé que celui prévu dans les objectifs du programme.** Le déficit primaire hors pétrole s'établit à 2,4 % du PIB, soit le même niveau qu'en 2023, inférieure à l'objectif du programme fixé à 2 % du PIB. Ce résultat s'explique en grande partie par le montant des dépenses primaires courantes supérieur de 1,2 point de pourcentage du PIB par rapport aux prévisions budgétaires, tandis que celui des dépenses en

capital ont été inférieur au montant prévu dans la LFR 2024 d'environ 0.8 point de pourcentage du PIB.

**6. Le ratio de la dette publique par rapport au PIB est resté globalement stable.** Bien que la croissance du PIB nominal ait contribué à une réduction du ratio sur la dette publique, le déficit budgétaire plus élevé a empêché ce ratio de diminuer de manière plus marquée.

**7. Le secteur bancaire demeure globalement stable, mais des vulnérabilités subsistent.** La recapitalisation en cours des banques devrait améliorer les niveaux de fonds propres du secteur. Cependant, ce dernier présente des vulnérabilités liées au niveau élevé de créances douteuses et à l'exposition considérable des banques du pays au risque souverain dans les pays de la sous-région CEMAC.

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

**8. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des repères structurels (RS).** Deux sur quatre RS attendus pour la revue en cours ont été mis en œuvre avec retard. Un rapport faisant état des marges de manœuvre pour arriver à des plans de passation des marchés publics qui serviront de référence pour les plans d'engagement budgétaire et les projections des flux de trésorerie (**RS2, mai 2025, ¶123**). Deux banques ont été recapitalisées afin qu'elles se conforment au ratio de fonds propres de 8 %, conformément aux règlements de la COBAC et aux exigences de Bâle en matière de fonds propres (**RS4, avril 2025, ¶136**). En ce qui concerne la loi portant incitation à l'investissement, elle sera révisée et publiée en juillet 2025 (**RS1, avril 2025, ¶14 et action préalable**). Un rapport intérimaire pour la restructuration de la SONARA ne contenait pas tous les éléments attendus en raison de contraintes de temps et complexités techniques.

**9. Au titre de la FRD, trois mesures de réforme (MR) ont été mises en œuvre.** Un Plan National pour le Climat (**MR2, avril 2025**) a été adopté et publié en mai 2025, conformément à la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de 2021 pour relever les défis de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique. [Le décret n° 2018/4992 du 21 juin 2018, qui fixe les règles régissant le processus de maturation des projets et le décret n° 2013/7987 portant création, organisation et fonctionnement des Comités de Suivi de l'Exécution Physico-Financière de l'Investissement Public, ont été revus afin d'intégrer les considérations climatiques à chaque phase du cycle du projet d'investissement (**MR5, avril 2025**). Enfin, la Stratégie de financement des risques de catastrophe (**MR7, avril 2025**) a été publiée en mai. La MR portant sur le secteur forestier est retardée en raison de contraintes administratives que nous nous attelons à résoudre dans les meilleurs délais (**MR8, avril 2025**).

## PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER À MOYEN TERME

**10. La politique économique du Cameroun demeure axée sur la SND-30 tout en assurant la viabilité des finances publiques.** La politique budgétaire à moyen terme continuera à s'appuyer sur les acquis du programme tout en veillant au respect des critères de convergence de la CEMAC. Notre objectif est ; (i) de dégager un espace budgétaire suffisant pour des dépenses prioritaires,

dont les dépenses infrastructurelles et sociales, (ii) d'atteindre les objectifs de la SND-30 et (iii) de promouvoir une croissance inclusive tirée par le secteur privé. Les mesures présentées ci-dessous viennent compléter celles qui sont décrites dans les mémorandums précédents, notamment ceux de juin 2024 et de février 2025.

## A. Cadre et Perspectives Macroéconomiques

**11. Les perspectives à moyen terme sont globalement positives, mais les risques de dégradation ont augmenté.** La croissance du PIB réel devrait rester globalement inchangée à 3,8 % en 2025. La légère revue à la baisse de cette prévision s'explique par l'affaiblissement de la demande mondiale et par le resserrement des conditions de financement. À moyen terme, l'exécution du plan d'industrialisation envisagé dans la SND-30 devrait favoriser la transformation structurelle, avec une croissance du PIB réel supérieure à 4,5 %. L'inflation devrait ralentir sous l'effet de la stabilisation des prix des denrées alimentaires, du maintien d'une orientation adéquate de la politique monétaire et d'une politique budgétaire maîtrisée. Les risques de dégradation ont augmenté, notamment ceux liés à l'incertitude économique mondiale entretenu par le protectionnisme. Cela pourrait affecter l'investissement et les chaînes d'approvisionnement, avec des répercussions telles que la baisse des prix des produits de base. Compte tenu du volume du commerce bilatéral avec les États-Unis, l'impact direct sur notre balance commerciale d'une escalade de la guerre commerciale en cours devrait être limité. Quoi qu'il en soit, le durcissement des conditions financières mondiales est de nature à augmenter le coût des financements extérieurs. De plus, le pays pourrait subir une réduction de l'aide publique au développement équivalant d'environ 0,5-0,7 % du PIB par an de la part des États-Unis et d'autres partenaires techniques et financiers. Quant aux perspectives, elles sont affectées par la persistance des difficultés à l'échelle régionale et intérieure, notamment les problèmes de sécurité et les chocs liés au changement climatique. Les préparatifs pour les élections présidentielles d'octobre 2025 avancent normalement.

## B. Améliorer la Résilience Budgétaire

**12. Nous continuons à améliorer la viabilité des finances publiques conformément aux objectifs du programme.** Notre politique budgétaire prévoit un déficit prudent ainsi que la création d'un espace pour les dépenses prioritaires dans le but de favoriser une croissance inclusive et pérenne. Pour cela, nous avons pris des mesures destinées à mobiliser davantage des recettes et à rationaliser les dépenses courantes. Nous avons maintenu l'objectif d'une réduction progressive du déficit primaire hors pétrole de 2,4 % du PIB en 2025 à 1,4 % du PIB en 2026. Le Gouvernement s'engage à prendre des mesures de régulation budgétaire en cas de chocs imprévus, notamment en réduisant les dépenses non prioritaires.

### Mobilisation des Recettes Intérieures Non Pétrolières

**13. Nous demeurons résolus à renforcer la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières.** Plusieurs actions ont été mises en œuvre. Nous avons poursuivi la réalisation d'importants travaux d'élargissement de l'assiette fiscale, y compris la re-fiscalisation des variétés de riz et de poissons haut de gamme, la suppression, pour la détermination de la base imposable aux droits d'accises ad valorem, de l'abattement sur les bières et les boissons gazeuses, et des réformes d'administration de l'impôt, notamment celles relatives à la collecte au passage du cordon douanier,

suivant le principe du *one stop shop* (ou taxation en temps réel), de la TVA des Honoraires d'Agréés en Douane (HAD), des droits d'enregistrement et de timbre sur les mutations de véhicules d'occasion importés, ainsi qu'à l'automatisation de la délivrance des attestations de retenues à la source. Nous nous engageons à poursuivre les réformes relatives à la sécurisation des recettes de TVA à partir des trois leviers principaux que sont : (i) la mise en place de la réforme de la facturation électronique avec l'appui de la BAD, (ii) l'extension de la collecte, au niveau du cordon douanier, de la TVA sur les prestations de manutention et d'acconage, d'inspection et de contrôle, de scanning et de représentation maritime, et (iii) la transposition du principe du *one stop shop* aux prestations taxables à la TVA figurant dans la structure des prix des carburants ainsi que dans l'état des sommes dus (ESD) en matière immobilière établi par le Notaire. Nous nous engageons également à éliminer la pratique des dépenses fiscales sur les carburants importés en retenant comme valeur imposable, la valeur transactionnelle, eu égard à l'importance de la dépense fiscale y relative, évaluée à 186,5 milliards de FCFA, soit 0,5 % du PIB.

**14. Nous mettons en œuvre une réforme de la fiscalité des entreprises pour garantir un environnement concurrentiel et renforcer le climat des affaires.** Le repère structurel relatif à la révision de la loi n° 2013/004 sur les incitations à l'investissement sera complété en juillet 2025 (**RS1, avril 2025 et action préalable**). La loi rationalisera de façon significative les incitations fiscales existantes. Elle clarifiera un certain nombre de points et la durée des avantages sera réduite.

**15. Pour réaliser l'objectif de recettes fiscales non pétrolières de l'exercice 2025, nous consoliderons les réformes antérieures et optimiserons le rendement des mesures nouvelles.** Il s'agit en particulier de l'institution d'un prélèvement complémentaire sur les transferts d'argent, l'opérationnalisation de la divulgation volontaire des gains et revenus, l'adoption d'un tarif spécifique pour la classe premium et du renforcement de la fiscalité environnementale du secteur minier à travers l'institution des droits d'accises sur les cyanures destinés à l'extraction de l'or, les substances explosives ainsi que les détonateurs. En matière de mesures administratives, nous poursuivrons la segmentation de la population fiscale par la division du CIME Bonanjo en deux entités distinctes et la création d'une structure intermédiaire entre la DGE et les CIME. En outre, nous (i) finaliserons le dispositif de suivi électronique de la production et de la facturation des entreprises, (ii) mettrons en place le suivi électronique des opérations de jeux de hasard et (iii) suivrons les opérations de restructuration des entreprises, et (iv) continuer à renforcer le recouvrement des arriérés d'impôts, en particulier les dettes impayées des entreprises publiques.

**16. Nous avons réalisé des progrès importants dans l'amélioration de l'administration fiscale, comme le montre la récente évaluation du diagnostic TADAT.** En particulier, les points forts qui ont été mis en évidence sont la généralisation des téléprocédures obligatoires pour tous les contribuables, les recoupements automatisés à grande échelle pour vérifier les données dans les déclarations, la procédure sécurisée d'immatriculation fiscale en ligne largement utilisée par les usagers, le suivi régulier du plan d'atténuation des risques fiscaux 2023-2025, une large gamme d'informations multicanaux et programme de renforcement du civisme fiscal, plusieurs régimes de retenue à la source et des acomptes provisionnels et les initiatives multiples incitant la production de déclarations exactes par les contribuables. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, nous continuerons à appliquer des mesures pour améliorer la gouvernance fiscale dans

l'administration sur la base des recommandations de la mission sur l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT) menée en avril 2025, notamment concernant l'actualisation du plan triennal d'atténuation de l'incivisme fiscal pour intégrer la gestion des contribuables inactifs avec l'appui du Département des finances publiques du FMI (FAD) ; la modernisation de la gestion des droits d'enregistrement ; et l'évaluation du gap fiscal à l'aide d'outils développés par le FAD.

**17. Nous poursuivons nos efforts pour atteindre nos objectifs de renforcement de la mobilisation des recettes de la Douane et de soutien à l'économie nationale.** Notre stratégie s'inscrit en droite ligne de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution qui vise à compenser certaines importations par la production nationale, afin de réduire le déséquilibre de la balance commerciale. Nous mettons également en œuvre la fiscalité verte au soutien de la protection de l'environnement par des mesures de limitation de la déforestation. Dans ce cadre, nous avons institué un abattement de 20% sur la valeur FOB des cargaisons de cacao, d'hévéa et de bois en grumes à l'exportation, munis d'un certificat délivré par le ministère compétent et attestant de leur exploitation dans le respect des normes en matière de déforestation. Par ailleurs, il a été institué pour une période de 24 mois, un abattement de 50% sur la valeur imposable des véhicules et motocycles à moteurs électriques importés à l'état neuf, ainsi que leurs batteries et bornes de recharge. En outre, nous avons renforcé nos dispositifs internes de lutte contre la fraude douanière et commerciale ainsi que le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme aux frontières.

**18. Le gouvernement est convaincu qu'une mobilisation accrue des recettes douanières passe par la simplification et la digitalisation des procédures douanières.** A ce titre, nous poursuivons nos efforts de digitalisation des procédures par l'extension géographique de paiement électronique des droits et taxes, la mise en œuvre ainsi que le maillage du territoire national par le système informatique Cameroon Customs Information System (CAMCIS) qui permet un traitement dématérialisé de toutes les opérations, l'extension des plateformes de paiement électronique à tous les acteurs de la chaîne logistique nationale, l'automatisation des opérations de ventes aux enchères publiques et des bases de taxation, la finalisation du statut d'Opérateur Economique Agréé aux opérateurs à fort potentiel de recettes et ceux présentant un risque faible de fraude, et la mise en œuvre de la procédure de 100% scanning à l'import et à l'export, favorisant la réduction des inspections intrusives et l'affinement de l'analyse des risques. Nous nous engageons à poursuivre les réformes dans le sens de l'amélioration du climat des affaires et les échanges commerciaux, y compris par l'automatisation du système de suivi des facilités et des régimes suspensifs et économiques, le renforcement de la transparence financière des opérations du commerce extérieur, la consécration des échanges de données et d'informations entre administrations de la sous-région, nous renforcerons le suivi du transit des marchandises pour les pays enclavés et améliorerons les mécanismes mis en place pour traiter les marchandises avant leur arrivée. Nous poursuivons également notre étroite collaboration avec l'administration fiscale par le biais d'échanges de données afin de prévenir et de combattre la fraude, et de renforcer mutuellement les actions de recouvrement des créances impayées des administrations douanière et fiscale. Enfin, nous poursuivons la mise en œuvre des recommandations de la dernière mission de diagnostic de la gouvernance, notamment en actualisant et en généralisant les contrats de performance dans tous les bureaux de douane.

## Réformer les Subventions aux Carburants tout en Protégeant les Personnes les plus Vulnérables

**19. La suppression des subventions aux carburants parallèlement à la protection des personnes les plus vulnérables demeure un axe central de notre programme de réformes.** Les prix intérieurs des carburants à la pompe ont été augmentés à deux reprises au cours du programme, en février 2023 et en février 2024. Cela a amélioré la viabilité des finances publiques et dégagé une marge pour des dépenses prioritaires. Nous sommes toujours résolu à supprimer les subventions aux carburants et à mettre en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants à moyen terme. Le gouvernement, travaillera sur un calendrier d'introduction de ce mécanisme après les élections présidentielles. Cette réforme s'accompagnera de mesures pour en atténuer les effets économiques et sociaux.

### Améliorer la Gestion des Finances Publiques

**20. Le gouvernement est déterminé à poursuivre la réforme des finances publiques.** A cet effet, une évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière a été finalisée avec le concours de l'Union européenne en 2023 ainsi qu'une [revue des finances publiques](#) réalisée en partenariat avec la Banque mondiale en 2024. Ces évaluations sont venues enrichir le Plan stratégique de réformes de la gestion des finances publiques (2024–2026) validé en octobre 2024. Celui-ci comprend neuf axes correspondants aux principaux domaines du système de gestion des finances publiques. L'égalité entre les sexes et le changement climatique figurent parmi les nouvelles priorités. Les mesures exposées dans le plan seront soutenues par des programmes menés avec des partenaires internationaux dans le domaine de la GFP.

**21. Malgré les progrès enregistrés, des faiblesses dans la gestion des finances publiques et l'exécution budgétaire persistent.** En 2024, des contreperformances ont été constatées dans l'exécution des recettes, alors que les dépenses ont largement dépassé les montants budgétisés. Les recettes internes ont été en retrait de 107 milliards de FCFA par rapport aux objectifs de la loi de finances. Du côté des dépenses, des facteurs tel que les interventions directes de la SNH, les avances de trésorerie, les dépenses de souveraineté, et d'autres dépenses imprévues ont contribué au dépassement des dépenses budgétisées à hauteur de 388 milliards de FCFA soit 1.2 points de pourcentage du PIB, qui a été en partie atténuée par des dépenses d'investissement inférieures au budget de FCFA 232 milliards. Ces difficultés nous ont empêché de procéder à l'apurement de 537 milliards de FCFA d'arriérés intérieurs à fin 2024, comme projeté dans le cadre des opérations de gestion de la dette par un financement extérieur. Cependant, de nouveaux arriérés de 64 milliards de FCFA ont été accumulés.

**22. Les écarts constatés dans l'exécution budgétaire nécessitent des mesures correctives permettant de traiter les vulnérabilités du système à leur source.** Nous proposons deux mesures correctives visant à remédier à la non-respect du CRQ sur le solde primaire hors pétrole et du CRQ sur le financement intérieur net à l'Etat et à l'accumulation des arriérés : (a) l'adoption d'une loi de finances rectificative pour 2025, qui prend en compte les écarts de 2024 et vise à assurer la réduction nette des arriérés de paiement de 233 milliards de FCFA dans le cadre d'un plan d'apurement triennal (**action préalable**) ; et (b) l'émission par le Président d'une circulaire précisant

que (i) la loi de finances 2026 inclue une projection pluriannuelle de toutes les dépenses stratégiques et autres, précédemment financées par les interventions directes de la SNH ; et (ii) la SNH transfère au Trésor public toutes les recettes issues de la vente d'hydrocarbures, après déduction des coûts de production, mais sans déduire les transferts et paiements dus par l'État à la SNH (**action préalable**). En outre, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre d'autres mesures de contrôle des arriérés en matière de gestion des risques budgétaires. Pour améliorer la gestion de trésorerie, les dépenses seront réduites en fonction de la baisse des recettes et des financements disponibles en cas de besoin, notamment en connectant les systèmes d'information d'ici mi-2026. Afin d'assurer une meilleure coordination entre les unités budgétaires et la validation des nouveaux passifs, le gouvernement s'assurera que toute cession de créances soit (i) soumise à l'avis préalable du Comité National de la Dette Publique (CNDP) qui juge de l'opportunité, analyse les conditions et se prononce en fonction du plafond disponible sur les emprunts intérieurs de la Loi de finances approuvés par le Parlement et (ii) soit inscrite au registre de la dette. Le gouvernement s'engage également à clôturer les comptes des correspondants (447) en commençant par ceux de l'administration centrale après un recensement à compléter d'ici fin 2025.

**23. La bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des finances publiques contribueront à l'atteinte des objectifs de la SND30.** Le Plan Stratégique de Réformes de la Gestion des Finances Publiques pour la période 2024-2027 vise à atteindre « une gouvernance financière efficace, responsable et redevable sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur un système d'information intégré performant ». Pour ce faire, il est essentiel d'améliorer la planification budgétaire et la gestion de la trésorerie pour éviter les arriérés de paiements intérieurs. Un rapport sur la cohérence entre les plans de passation de marchés, d'engagement et les projections des flux de trésorerie (**RS2, mai 2025**) a été établi, ce qui a permis d'identifier les incohérences entre ces différents outils. Des marges d'amélioration sont encore possibles notamment en coordonnant mieux les services de planification budgétaire et le Trésor. Ceci passe par l'interconnexion des systèmes d'information. En outre, le renforcement des capacités de prévision des besoins de dépenses, grâce à des plans de passation de marchés plus efficaces sera poursuivi.

**24. Le gouvernement poursuivra la modernisation de la gestion de l'administration publique.** Notre nouvelle plateforme numérique pour la gestion du personnel et des salaires du service public, AIGLES (*Application Informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde*) a été complètement déployée. Elle vient remplacer les anciens systèmes ANTILOPE et SIGIPES dans le but d'optimiser les procédures administratives et d'améliorer la transparence. Le système centralise les données relatives à la gestion des carrières, aux salaires et aux retraites, permettant ainsi de traiter les procédures administratives en temps réel. Il introduit le suivi biométrique des présences, l'archivage numérique et l'automatisation des avancements avec revalorisations salariales immédiates. L'utilisation de cette nouvelle plateforme numérique permettra d'éviter l'accumulation de retards de paiements sur salaires.

**25. Nous poursuivrons des réformes qui visent à améliorer l'exécution des dépenses d'investissement public.** Nous continuons d'appliquer les recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) sur la maturation, la sélection, la programmation et l'exécution des projets. Les pratiques en matière de passation des marchés publics sont renforcées. Nous avons élargi l'utilisation du système électronique de passation des marchés publics du

Cameroun (Cameroon OnLine E-Procurement System, COLEPS) de 11 à 24 ministères.. Par ailleurs, COLEPS sera relié avec Pridesoft, le système de suivi de la publication des appels d'offres et des attributions de contrats, ce qui améliorera la transparence et la qualité des données sur la programmation, la publication et l'exécution des projets de marchés publics. Des discussions avec les partenaires au développement sont envisagées pour identifier les goulets d'étranglement et réduire les délais de passation sources des retards constatés dans la réalisation des projets d'investissement public.

**26. Nous nous employons à assurer la viabilité du système de retraite de la fonction publique.** Une étude actuarielle du régime de retraite au Cameroun a été réalisée en 2024 par les administrations compétentes. Parallèlement, une mission d'assistance technique du FMI dont le rapport vient d'être soumis aux autorités a été conduite sur le même sujet. Sur la base de ces travaux, le gouvernement entend arrêter les axes de cette réforme conformément au chronogramme fixé dans le Plan Stratégique de réformes de la Gestion des Finances Publiques.

**27. Des travaux visant à accroître la transparence sont également en cours.** Le système d'information budgétaire a bénéficié du développement des modules techniques, des codes sources et des manuels du SISEP, tandis que l'application et la base de données ont été partiellement installées sur les serveurs d'exploitation. Les prochaines étapes seront le test des SOE, la formation des utilisateurs et le transfert des codes sources. Un groupe de travail ministériel a été créé pour élaborer un répertoire unique et complet des EEP, qui sera intégré au SISEP.

### Gérer les risques budgétaires

**28. Le gouvernement est déterminé à achever les travaux techniques de restructuration et de réhabilitation de la SONARA.** Des travaux sont en cours pour une étude de faisabilité technique, économique et financière approfondie de la troisième option validée par le Président de la République, qui porte sur une raffinerie dotée d'une unité d'hydrocraquage, et assortie des plans et de la conception de la nouvelle raffinerie (**RS3, 15 mai 2025**). Ce rapport d'étape retardé contient quatre principaux éléments : i) une étude de quatre configurations et scénarios du projet réhabilitation/restructuration retenue ; ii) le calcul de l'OPEX et CAPEX *classe 5* suivant la méthodologie de l'estimation des coûts d'investissement des nouvelles installations et une étude financière pour deux cas de configuration de capacité maximale ; iii) une étude de marchés de produits pétroliers de l'Afrique sub-saharienne, iv) un diagnostic de démantèlement des unités. Nous sommes attachés à terminer et à concrétiser l'étude sur la restructuration de la SONARA d'ici la fin de 2025.

**29. Nous restons déterminés à doter le secteur de l'énergie d'une solide base financière.** Le projet de production et de transport d'électricité du barrage de Nachtigal est désormais opérationnel et la centrale est reliée au réseau méridional. La loi de finances rectificative 2025 prévoit des ressources suffisantes pour couvrir l'augmentation à court terme des dépenses énergétiques liées à ce projet et nos engagements plus larges dans ce secteur. Une priorité à court terme consiste à augmenter la capacité de transmission afin de remédier aux coupures d'électricité durant des pics de consommation dans la région de Douala, ce qui est essentiel pour le développement de l'industrie manufacturière locale. En coordination avec la Banque mondiale et la

Banque africaine de développement, l'instrument Programme pour des résultats soutiendra le maintien des investissements tout en réduisant les risques budgétaires. Le gouvernement reste en discussion avec ACTIS concernant l'acquisition d'une participation majoritaire dans ENEO, la compagnie nationale d'électricité intégrée du Cameroun. Les coûts budgétaires qui pourraient en découler pour le Cameroun seront répercutés de façon transparente dans le budget. À moyen terme et d'après les conclusions de l'étude sur l'optimisation du bassin de la Sanaga réalisée avec le concours de la Banque mondiale, le gouvernement entend développer son énorme potentiel hydroélectrique. Comme cela a été démontré avec Nachtigal, le secteur privé participera activement à la construction d'infrastructures de production et de transport.

**30. La supervision du fonctionnement des entreprises publiques bénéficiera de la mise en œuvre de la politique d'actionnariat public.** Afin de renforcer la coordination de la supervision technique et financière des entreprises publiques, nous définissons actuellement une politique d'actionnariat public qui comprendra des objectifs de performance pour les entreprises publiques. La première étape, le rapport de diagnostic approfondi sur la gouvernance des entreprises publiques, est validé. Il comprend des recommandations sur une éventuelle structure responsable des questions de gouvernance au sein des entreprises publiques et décrit les options d'instruments juridiques qui accompagneraient la proposition de réforme. Le rapport final intégrera les points de vue issus de la consultation des parties prenantes et devrait être finalisé d'ici fin juin 2025. Par ailleurs, les termes de référence pour l'élaboration d'une politique d'audit des entreprises publiques ont été finalisés et des mesures sont en cours pour lancer l'étude.

**31. La Société nationale d'investissement du Cameroun (SNI) a été transformée en société à capital public.** Outre sa mission traditionnelle de société holding, elle assume désormais la responsabilité d'assurer le suivi des entreprises publiques et de procéder aux investissements pour le compte de l'État. La SNI sera également responsable de la restructuration et de la recapitalisation des entreprises publiques. Elle analysera les performances des entreprises publiques, établira des diagnostics, exécutera des contrats d'objectifs, calculera les impôts et cotisations, recueillera des données et élaborera un système d'information pour le suivi et la diffusion des rapports financiers des entreprises publiques. Le décret portant transformation de la SNI en société à capital public prévoyait une augmentation de son capital social de 200 milliards de francs CFA. Nous élaborerons et publierons notre stratégie relative à la restructuration, à la recapitalisation et au suivi des entreprises publiques afin qu'elles deviennent plus transparentes, efficaces et compétitives.

**32. L'apurement des dettes croisées dans le secteur public avance.** Un inventaire des dettes entre l'État et les entreprises publiques à fin 2020 a été dressé et un plan d'apurement a été adopté. Nous avons mené à bien un recensement des dettes croisées des entreprises publiques à fin 2020 qui a révélé des asymétries dans les dettes réciproques déclarées par les entreprises publiques. Nous travaillons au rapprochement des données financières publiées et préparons un plan d'action avec des solutions concertées pour apurer les dettes croisées.

## C. Préserver la Viabilité de la Dette et Réduire la Vulnérabilité liée à la Dette

**33. Nous sommes résolu à réduire la vulnérabilité liée à la dette.** Le risque de surendettement étant toujours élevé, notre politique d'endettement vise à privilégier les prêts concessionnels et à approfondir notre marché intérieur des titres publics. Le recours à des emprunts non concessionnels restera limité au financement de projets prioritaires pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible et dont les effets socioéconomiques et la rentabilité sont avérés.

**34. Nous étudions les pistes de réduction de l'encours des soldes engagés non décaissés (SEND), en concertation avec les créanciers.** Il est essentiel de maîtriser les SEND et les coûts budgétaires et économiques associés, dans un contexte où il est urgent de conclure de nouveaux projets pour combler le déficit d'infrastructure. L'encours des SEND s'élevait à 3 756,3 milliards de francs CFA à fin 2024. Le retard pris par le décaissement des fonds prévus aboutit à leur accumulation. Nous suivons de près 180 projets actifs et dialoguons avec les partenaires au développement pour réduire les SEND non productifs et, si nécessaire, réaffecter les fonds inutilisés à d'autres projets. Nous examinons l'ensemble des projets concernés dans le but de clôturer ceux qui sont devenus obsolètes. Nous veillerons aussi à ce que les fonds de contrepartie soient inscrits au budget conformément au calendrier défini pour chaque projet. Nous avons conscience que des lacunes dans la coordination des opérations entre plusieurs organismes publics ont entraîné des sous-estimations des obligations au titre du service de la dette intérieure projetées, qui ont été à l'origine de besoins de financement plus élevés que prévu et de l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs. Nous solliciterons l'appui au développement des capacités du FMI afin de mieux définir le périmètre de la dette publique et les risques budgétaires qui en découlent, ce qui devrait accentuer le réalisme du budget, contribuer à améliorer la gestion de la trésorerie et réduire le coût du financement dans le temps.

## D. Renforcer la Résilience du Secteur Financier et l'Inclusion Financière

**35. Nous sommes résolu à respecter la réglementation destinée à préserver la stabilité de l'union monétaire et de son système bancaire.** Le Cameroun appuie les efforts régionaux visant à préserver la stabilité de la convention de coopération monétaire, notamment en veillant à ce que la BEAC dispose d'un volume suffisant de réserves de change. Nous restons déterminés à faire appliquer toutes les dispositions de la réglementation des changes qui relèvent de notre compétence. Nous prenons des mesures pour renforcer la résilience du secteur bancaire, notamment le respect des normes prudentielles et l'application des recommandations de la COBAC.

**36. La consolidation du secteur bancaire se poursuit.** Nous avons achevé la recapitalisation des deux banques en transférant 12,5 milliards de FCFA supplémentaires à la banque restante à la mi-juin. Cela implique que les deux banques respectent désormais le ratio de fonds propres de 8 % exigé par les règles de Bâle (**RS4, avril 2025**). Avec l'achèvement réussi de la recapitalisation des deux banques, nous prenons des mesures décisives pour assurer une gouvernance solide en nommant des équipes de gestion et des conseils d'administration compétents d'ici juillet 2025. Ces équipes seront chargées de gérer les banques de manière prudente, efficace et rentable,

conformément à notre engagement en faveur de la stabilité et de la croissance à long terme. La proportion de prêts non performants dans l'économie reste élevée (15,3 % en mars 2024). Nous mettons en œuvre plusieurs mesures pour les réduire, rétablir la confiance des institutions bancaires et de microcrédit dans le secteur des PME et améliorer le climat des affaires. Ces mesures comprennent (i) la création d'un registre des crédits, d'un registre des bilans et d'un système de notation des entreprises et des particuliers en collaboration avec la BEAC, (ii) la numérisation du cadastre pour permettre la création d'un registre des titres fonciers, (iii) la poursuite de la formation des juges en matière commerciale, et (iv) la mise en place à moyen terme du Fonds de garantie de l'État pour les PME. Nous nous sommes également engagés à travailler avec l'administration fiscale, la COBAC et l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (APECCAM) pour adopter des lignes directrices régissant l'annulation des prêts non performants entièrement provisionnés pour lesquels les tentatives de recouvrement ont été infructueuses et que les banques ont déclarés irrécouvrables. Avec la BEAC et la COBAC, nous sommes déterminés à remédier en permanence à tous les facteurs de vulnérabilité recensés dans le secteur bancaire, notamment à travers la résolution des banques insolubles.

**37. La part de l'État dans le secteur bancaire a augmenté après le sauvetage de deux banques en difficulté.** À l'heure actuelle, l'État détient des participations importantes dans huit banques, avec une participation majoritaire dans quatre d'entre elles. Conscients de la nécessité de réduire les intérêts de l'État dans les banques, nous avons décidé d'initier la privatisation de Commercial Bank Cameroun. Un appel d'offres international a été lancé dans le but de céder 51 % des parts de la banque à un investisseur privé stratégique. Nous étudions actuellement les propositions reçues. Nous prévoyons en outre d'inscrire à la cote 30 % supplémentaires des actions de la banque sur le marché boursier régional. L'État a également exercé son droit de préemption dans l'acquisition de parts dans Société Générale Cameroun, après que l'actionnaire majoritaire a décidé de se retirer de la banque. Un conseiller en transactions a été désigné et il procède actuellement à l'évaluation de la banque afin d'étayer les négociations de l'État en vue d'une éventuelle acquisition d'une participation majoritaire. Les risques associés à l'augmentation de la participation de l'État dans le secteur bancaire et les implications financières liées à l'acquisition de Société Générale Cameroun seront soigneusement pris en compte dans la décision finale relative à cette acquisition. Afin d'assurer une gestion prudente, efficace et harmonisée des intérêts de l'État dans les banques, nous nous engageons à adopter un cadre global de gouvernance d'ici juillet 2025. Ce cadre portera sur des domaines clés tels que la gouvernance et l'indépendance, la responsabilité et la transparence, les bonnes pratiques de gestion des risques, ainsi que les objectifs stratégiques généraux pour les banques. Il établira également des processus transparents et compétitifs pour le recrutement des directeurs généraux (DG) et des administrateurs, définira les structures d'incitation et les politiques de durée de mandat, et comprendra des mécanismes de gestion des conflits d'intérêts liés à la participation de l'État. En outre, ce cadre visera à promouvoir une concurrence équitable et une efficacité opérationnelle en introduisant des indicateurs d'évaluation de la performance, une politique de dividendes et des limites au financement par l'État. Il décrira également le processus de cession des participations de l'État dans les banques lorsque les conditions de marché seront favorables et qu'une décision de désengagement aura été prise.

**38. Nous mettons en œuvre la stratégie de développement du secteur financier.** Nous restons convaincus qu'améliorer l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises (PME) est indispensable pour leur croissance et pour la croissance inclusive de notre économie. Nous nous concentrons sur l'élaboration d'une feuille de route sur les composantes suivantes de la stratégie (i) répondre aux besoins de financement des PME, (ii) mettre en place le fonds de garantie du gouvernement, et (iii) répondre aux besoins de financement du secteur de l'immobilier. Entre-temps, nous travaillons sur le fonctionnement de l'accord de garantie du gouvernement pour les portefeuilles d'une valeur de 200 milliards de francs CFA, renouvelable chaque année.

**39. L'exposition des banques au risque souverain demeure élevée.** Les banques camerounaises détiennent encore une proportion importante des obligations souveraines de la sous-région dans leurs portefeuilles (28 % des actifs du secteur bancaire à fin mars 2025), et la liquidité desdits titres est problématique pour certaines d'entre elles. Dans l'optique de réduire le risque lié et de renforcer la stabilité du secteur bancaire, nous nous employons à développer le marché secondaire des titres publics. À cette fin, nous nous engagerons en étroite coordination avec la BEAC, la COBAC, l'APECCAM et d'autres acteurs institutionnels, afin d'élaborer un document stratégique complet, accompagné d'une feuille de route de mise en œuvre clairement définie, d'ici la mi-juillet 2025. Cette initiative consolidera les propositions en cours d'examen et visera à renforcer l'architecture du marché financier national. Plus précisément, elle cherchera à approfondir le marché secondaire des titres publics et à améliorer le fonctionnement du marché interbancaire. Ces mesures sont destinées à renforcer le profil de liquidité des titres publics sur le marché local et à traiter les risques systémiques associés à leur concentration actuelle dans le secteur bancaire. En outre, nous investirons dans l'éducation financière de la population afin d'encourager l'utilisation des titres du Trésor comme instrument d'épargne et ferons des efforts pour attirer les investisseurs étrangers.

**40. Nous nous employons à renforcer la gouvernance et la transparence de la Société de recouvrement des créances (SRC) et à développer ses activités.** Pour les créances en souffrance transférées par chaque établissement financier, la SRC s'efforce de définir une clause de caducité automatique pour les activités de recouvrement des avoirs. Elle s'attache aussi à développer ses activités, notamment le recouvrement des fonds illicites ou des fonds saisis à l'étranger. Nous veillerons à ce que la SRC dispose de ressources suffisantes pour mener à bien ses activités.

**41. Nous avons établi les missions de la Caisse des dépôts et consignations (CDEC) et nous œuvrons à son opérationnalisation.** Le gouvernement du Cameroun poursuit son dialogue avec les représentants du secteur financier, la BEAC et la COBAC concernant le transfert de fonds et valeurs destinées à la CDEC. Dans le souci d'assurer la stabilité financière et de sauvegarder les intérêts des déposants, le gouvernement, en partenariat avec la COBAC, devra soumettre un rapport détaillé sur les montants liés aux avoirs en déshérences et aux comptes inactifs, qui sera communiqué aux services du FMI d'ici la fin du mois de juillet 2025, accompagné de mesures particulières pertinentes et concrètes. Le gouvernement et la CDEC poursuivront leurs discussions avec la COBAC et la BEAC afin de déterminer le cadre réglementaire et de supervision approprié pour les activités des fonds de dépôts et de consignment dans la région de la CEMAC. Un rapport exposant le consensus final sera partagé avec les services du FMI.

**42. La stratégie nationale d'inclusion financière est en cours d'exécution.** Une stratégie d'inclusion financière a été rédigée en février 2023 avec un plan d'action pour 2023–27. Nous travaillons à présent avec les partenaires au développement pour mettre en œuvre ce plan et ainsi augmenter le taux de pénétration bancaire du pays, notamment en renforçant l'éducation financière. Les principales priorités de cette stratégie sont les suivantes : i) amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'offre des produits et services financiers ; ii) facilitation de l'accès au financement en faveur des chaînes de valeur et MPME agricoles et agroalimentaires ; iii) promotion de l'innovation et de la finance numérique ; iv) promotion et développement de la finance islamique ; v) promotion de l'éducation financière et protection des consommateurs ; et vi) amélioration du cadre réglementaire et budgétaire. Nous réviserons le plan d'action et mobiliserons les ressources nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie.

## **E. Renforcer la Gouvernance, l'Intégrité Financière et la Lutte contre la Corruption**

**43. Nous nous employons à faire lever notre suspension à l'ITIE.** La publication systématique des accords de partage de production dans le secteur des hydrocarbures interviendra après la conversion d'anciens contrats en cours de simplification tandis que des dettes envers l'État seront également liquidées, ce qui devrait intervenir avant le début de la prochaine validation l'ITIE prévue en avril 2027. De façon générale, toutes les parties prenantes sont mobilisées dans le cadre des travaux en cours pour la mise en œuvre de toutes les vingt (20) mesures correctives issues de la validation 2023. Dans le même ordre d'idées, une étude sur l'intégration des données ITIE est en cours, afin de renforcer la divulgation systématique, dans le respect des Exigences de la Norme ITIE. Cette étude devrait permettre d'identifier les voies et moyens d'améliorer la ponctualité des informations ITIE, afin notamment de mieux nourrir le débat public sur la gouvernance du secteur extractif. Par ailleurs, la régularisation du cadre contractuel des personnels du Secrétariat Permanent est en bonne voie. Des contrats de travail visés par l'administration en charge du travail ont été signés par le Président du Comité ITIE et remis aux intéressés. Cela doit conduire à l'établissement de la nouvelle grille salariale, conforme à la réglementation en vigueur, et aux arriérés de salaires éventuels. Le budget du Comité prévoit une provision pour le règlement desdits arriérés. Ils seront apurés dans les meilleurs délais possibles et en tout état de cause avant la fin de l'année en cours. Dans le même ordre d'idées, le processus de sélection du consultant qui sera chargé du recrutement des membres de l'équipe multidisciplinaire d'experts de l'Unité Technique Opérationnelle (UTO), du Secrétariat Permanent du Comité ITIE, sera lancé avant la fin du mois de juin 2025. S'agissant de l'implication de la société civile, le secrétariat international de l'ITIE travaille directement avec cette importante partie prenante pour étoffer ses compétences en matière de gouvernance, d'éthique et de gestion des conflits d'intérêts, et renforcer le rôle moteur du gouvernement dans la mise en œuvre des engagements auprès de l'ITIE.

**44. Nous poursuivons nos travaux avec le GAFI et le GABAC pour mettre en œuvre un plan d'action afin de remédier à nos carences stratégiques en matière de LBC/FT et de sortir au plus vite de la liste grise.** Nous redoublons d'efforts pour harmoniser les statistiques après la formation efficace des autorités d'enquêtes et de poursuites, qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de jugements dans les affaires de lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Au niveau de la CEMAC, le nouveau règlement adopté en décembre

2024 définit le cadre de la supervision des entités non financières et il devra être transposé dans la législation nationale et élargi aux organismes à but non lucratif. La législation relative à la gestion des produits des crimes et délits est également en attente de modification. Quant au règlement relatif aux sanctions financières ciblées, signé le 20 décembre 2024, il entrera bientôt en vigueur, ce qui permettra aux autorités de geler les actifs ou produits issus du crime, de les dégeler, d'établir une liste nationale et de la diffuser. La loi sur les bénéficiaires effectifs adoptée en 2024 a déjà été transposée dans le Code général des impôts et elle est pleinement entrée en vigueur. Les travaux dans ce domaine avancent et plusieurs entités ont été ajoutées au registre au cours de l'année écoulée. Des campagnes de sensibilisation sont en cours pour élargir le registre en couvrant 18,000 PME supplémentaires.

**45. Nous nous engageons à poursuivre les travaux sur notre dispositif de LBC/FT conformément aux éléments du plan d'action.** Les objectifs seront les suivants : i) aligner les politiques/stratégies nationales de LBC/FT sur les conclusions de l'évaluation nationale des risques ; ii) améliorer l'accessibilité et la disponibilité d'informations pertinentes, sur les bénéficiaires effectifs ; iii) améliorer la surveillance en matière de LBC/FT des institutions financières et des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) ; et iv) intensifier les efforts pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Nous bénéficions du soutien technique du FMI pour améliorer la réglementation en matière de LBC/FT et la surveillance des EPNFD.

## F. Faire Face aux Risques Climatiques

**46. Les réformes visant à renforcer la résilience du Cameroun au changement climatique seront poursuivies et approfondies.** Les inondations de 2024 dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord appellent à des actions plus hardies, car les chocs climatiques sont susceptibles d'entraver le développement et d'exacerber les fragilités. Nous comptons renforcer les capacités institutionnelles de mise en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique et intégrer nos engagements sur le climat dans un cadre juridique adapté. Ces efforts contribueront à soutenir les politiques d'adaptation et d'atténuation conformément à la Contribution déterminée au niveau national (CDN) de 2021 et au Plan national d'adaptation au changement climatique. L'accent sera mis sur l'élaboration de plans communaux ou régionaux d'adaptation en mettant à la disposition de ces acteurs un guide pratique à cet effet. Nous travaillons aussi à la mise à jour de notre CDN 2026 en vertu de l'Accord de Paris.

**47. Nous avons mis en œuvre trois des quatre mesures de réforme restantes.**

- Nous avons élaboré et adopté le plan national pour le climat, que le Premier ministre a validé et publié en mai 2025 (**MR2, avril 2025**).
- Nous avons mis au point et adopté une stratégie de financement des risques de catastrophes (**MR7, avril 2025**). Cette stratégie, qui est inspirée de plusieurs exemples, comme le Kenya, le Maroc et le Nigéria, définit clairement les rôles et responsabilités dans l'éventualité d'une catastrophe et elle définit un plan d'action bien jalonné pour renforcer la résistance face aux catastrophes naturelles. Le projet de stratégie a été examiné par les parties prenantes lors d'un atelier à la mi-avril et la version définitive a été signée par le ministre de l'Environnement en mai 2025.

## CAMEROUN

- La version révisée du décret de 2018 sur le processus de maturation des projets a été achevée en juillet 2025 ([Décret](#)). Elle intègre les considérations climatiques à chaque phase du cycle d'un projet d'investissement (**MR5, avril 2025**). Ensuite, nous préparerons des lignes directrices pour préciser l'application de ce nouveau décret, en particulier pour définir les seuils et exigences de maturation des différentes catégories de projet (petits/moyens/grands et mégas), le fonctionnement du comité de maturation des projets dans les établissements publics, les exigences de maturation des projets dans les collectivités territoriales décentralisées et les procédures et acteurs pour la réalisation de l'évaluation des impacts climatiques.
- La MR portant sur le secteur forestier sera retardée en raison de contraintes administratives que nous nous attelons à résoudre dans les meilleurs délais (**MR8, avril 2025**). Nous avons réalisé l'essentiel du travail sur notre réforme multifacette du secteur de l'exploitation forestière, qui visait à améliorer la traçabilité du bois et le suivi budgétaire). Des travaux sont en cours pour interconnecter le système informatique de gestion des informations forestières de deuxième génération (SIGIF2) avec l'infrastructure fiscale et douanière. Tous les 18 modules du SIGIF2 sont actifs. Un projet de décision de création d'un Comité National de Suivi de la Traçabilité et de la Légalité est en cours d'élaboration. Par la suite, les procédures pour l'évaluation annuelle du système de traçabilité seront validées par ledit comité en août 2025. La première évaluation annuelle devrait avoir lieu d'ici août 2026. Enfin, la plateforme SIGIF2 sera connectée aux systèmes des impôts et des douanes du Cameroun en juin 2025.

## MODALITÉS DU PROGRAMME

### **48. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et remplir les critères présentés dans les tableaux 1, 2 et 3 du présent mémorandum.**

Le programme est suivi lors de revues semestrielles en utilisant les critères de réalisation, les objectifs indicatifs, les repères structurels et les mesures de réforme définis dans les tableaux 1, 2 et 3 du présent mémorandum et dans le protocole d'accord technique ci-joint (qui définit aussi les exigences en matière de communication des données aux services du FMI).

**Tableau 1. Cameroun : Critères de Réalisations Quantitatifs (CR) et Objectifs Indicatifs (OI)**

(En Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Fin juin 2024				Fin sept. 2024				Fin déc. 2024				Fin mars 2025 10/				
	CRQ	CRQ (ajusté)	Prélim.	Résultats	OI	OI (ajusté)	Prélim.	Résultats	CRQ	CRQ (ajusté)	Prélim.	Résultats	OI	OI (ajusté)	Prélim.	Résultats	
<b>A. Critères de performance quantitatifs périodiques 1/</b>																	
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement) 2/	-214	-225	-72	Atteint	-382	-393	-70	Atteint	-610.7	-634	-779	Non atteint	177	161	404	Atteint	
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI) 3/	9	9	-287	Atteint	-3	-3	-179	Atteint	-333	-209	-105	Non atteint	-248	-112	-117	Atteint	
Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement du FMI) 3/	-4	-4	-132	Atteint	-34	-34	-129	Atteint	-64	60	-47	Atteint	-64	71	-174	Atteint	
Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle	370		193	Atteint	554		208	Atteint	739		363	Atteint	200		31	Atteint	
<b>B. Critères de performance quantitatifs continus</b> (à compter de l'approbation du programme)																	
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs 4/	0			Atteint	0			Atteint	0			Atteint	0		0	Atteint	
VA de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs 5/	512.9		274.6	Atteint	512.9		475.9	Atteint	512.9		579.7	571.4	Atteint	513		-145	Atteint
Plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédit 6/					15		5	Atteint	15		18	Non atteint	15		-2	Atteint	
<b>C. Cibles indicatives</b>																	
Plancher sur les recettes non pétrolières	1,915		1,998	Atteint	2,900		2,987	Atteint	4,246		4,252	Atteint	1,111		1,036	Non atteint	
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs 7/	-210		-122	Non atteint	-265		-246	Non atteint	-537		96	Non atteint	-112		-309	Atteint	
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	539		652	Atteint	959		960	Atteint	1,368		1,445	Atteint	280		281	Atteint	
Plafond des interventions directes de la SNH	80		112	Non atteint	110		177	Non atteint	145		239	Non atteint	40		36	Atteint	
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement) 8/	4		2.1	Atteint	4		1.5	Atteint	4			Atteint	4		0	Atteint	
Plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédit 9/	15		13	Atteint													
<b>Pour Memoire :</b>																	
1. Appui budgétaire extérieur cumulé, hors FMI	44		44		44		44		164		44		120		0		
2. Recapitalisation des banques			11		11		11		23		23				16		
3. Solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées	1		1		1		1		1		1		1		1		

Sources : Autorités camerounaises et projections des services du FMI.

Note : Les expressions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique.

Outre les critères de réalisation quantitatifs énumérés dans ce tableau, les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni étoffer celles qui existent déjà, iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article III), iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

1/ Les indicateurs du programme figurant au point A sont les critères de réalisation à fin juin et fin décembre 2024 ; les autres sont des objectifs indicatifs.

2/ A partir de fin juin 2024, le plancher du solde primaire non pétrolier (base ordonnancement) est ajusté du montant des dépenses budgétaires aux fins de la recapitalisation des deux banques sous-capitalisées afin de les amener à respecter le ratio d'adéquation des fonds propres de 8 pour cent.

3/ Le plafond du financement intérieur net (à l'exclusion du remboursement d'arriérés) du budget et le plafond des emprunts nets auprès de la banque centrale feront l'objet d'un ajustement (i) si le montant des décaissements de l'aide budgétaire extérieure, à l'exclusion du financement par le FMI, s'écarte des prévisions du programme : Lorsque les décaissements sont inférieurs (ou supérieurs) aux montants programmés, le plafond est respectivement relevé (ou réduit) dans les mêmes proportions, jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre ; et (ii) du montant des dépenses budgétaires aux fins de la recapitalisation des deux banques sous-capitalisées afin de les amener à respecter le ratio d'adéquation des fonds propres de 8 pour cent. L'ajustement en (ii) sera basé sur le montant du transfert effectif à deux banques sous-capitalisées.

4/ Le plafond zéro s'applique jusqu'à la fin de l'accord.

5/ Plafond cumulé calculé à partir du 1er janvier 2022, réinitialisé annuellement, et suivi en continu depuis l'achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord FEC/MEDC. À l'exclusion du crédit ordinaire aux importations, des allègements de dette prenant la forme d'un rééchelonnement ou d'un refinancement et des prêts d'appui budgétaire de la Banque mondiale. Un ajusteur s'applique aux prêts-projets de la Banque mondiale, tels que définis dans le PAT, et a été utilisé pour calculer le plafond ajusté à fin-2024.

6/ Ce nouveau critère de réalisation continu est effectif à compter du 1er juillet 2024. Le plafond est fixé à 15 milliards de FCFA par trimestre et suivi sur une base cumulative à partir du début de chaque trimestre.

7/ A partir de fin juin 2024, le plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs sera ajusté si les décaissements au titre des financements extérieurs dans le cadre d'opérations de gestion de la dette sont inférieurs aux niveaux programmés. À la fin de chaque trimestre, si les décaissements au titre des financements extérieurs dans le cadre d'opérations de gestion de la dette sont inférieurs aux niveaux programmés, le plafond trimestriel correspondant sera ajusté à la hausse au prorata. A partir de fin juin 2024 ce plafond inclura les instances de paiement de moins de 90 jours.

8/ Paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable (émission d'ordonnancements, tels que des avances de trésorerie et des engagements budgétaires provisoires), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.

9/ Cet objectif indicatif a été reclassifié en un critère de réalisation continu à compter du 1er juillet 2024.

10/ La date de test final des accords actuels de la FEC et du MEDC est fixée à décembre 2024.

Tableau 2. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels

	Mesure préalable		Indicateur	État d'Avancement	Profondeur
	Soumettre au Parlement d'une Loi de Finance Rectificative 2025 cohérente avec le cadrage macroéconomique et budgétaire du programme.		La loi de finance rectificative soumise au Parlement		Moyen
	Émettre une circulaire précisant que i) la loi de finances 2026 comprend une projection pluriannuelle de toutes les dépenses stratégiques et autres, précédemment financées par les interventions directes de la SNH ; et ii) la SNH transfère au Trésor public toutes les recettes issues de la vente d'hydrocarbures, après déduction des coûts de production, mais sans déduire les transferts et paiements dus par l'État à la SNH.		Émission d'une circulaire du Président		Moyen
	Réviser la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 pour rationaliser les incitations et promouvoir une saine concurrence entre les opérateurs économiques.		Loi révisée est publiée.		Haut
	<b>Repère structurel</b>	<b>Date du point d'Achèvement<sup>1</sup></b>			
	<b>Climat des affaires</b>				
<b>1</b>	Réviser la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 pour rationaliser les incitations et promouvoir une saine concurrence entre les opérateurs économiques.	Avril 2025	Loi révisée est publiée.	Pas réalisé	Haut
	<b>Gestion des finances publiques et de la dette</b>				
<b>2</b>	Élaborer des plans de passation des marchés publics exhaustifs et réalistes qui devraient permettre l'élaboration des plans d'engagement cohérents avec les plans de trésorerie mensuels.	Mai 2025	Élaborer et publier pour l'exercice 2024 un rapport annuel sur l'évaluation de la cohérence entre les plans d'engagement et les plans de trésorerie, en s'appuyant sur les travaux du Comité de trésorerie et de régulation budgétaire (CTRB) et de son secrétariat.	Pas réalisé, mis en œuvre avec un retard	Moyen
<b>3</b>	Mise en œuvre du plan de restructuration de la SONARA. Réaliser l'étude de faisabilité technico-économique et financière approfondie de l'option 3 validée par le Président de la République relative à une raffinerie complexe disposant d'une unité d'hydrocraquage assortie des plans et design de la nouvelle raffinerie.	15 mai, 2025	Réaliser et présenter le rapport intérimaire de l'étude aux services du FMI.	Pas réalisé	Moyen
	<b>Secteur financier</b>				
<b>4</b>	Recapitaliser les deux banques présentant une insuffisance de fonds propres afin qu'elles soient en conformité avec le ratio de couverture par les fonds propres nets à 8 %, en conformité avec la réglementation COBAC (R2010-01 et R2016-03) et au cadre de Bâle en matière de fonds propres.2/	Avril 2025	Deux banques recapitalisées. Recapitalisation et financement confirmés d'être en conformité avec le ratio de couverture par les fonds propres nets à 8 % et les exigences de Bâle.	Pas réalisé, mis en œuvre avec un retard	Haut

1/ Fin du mois, sauf indication contraire.

2/ Un instrument à inclure dans les fonds propres de base de catégorie 1 est directement émis et libéré et la banque ne peut pas avoir financé directement ou indirectement l'instrument ou l'achat de l'instrument.

**Tableau 3. Cameroun : Mesures de Réforme dans le Cadre du Programme Appuyé par la FRD et Échéances de Mise en Œuvre**

Principaux Piliers	Défi Principal	Mesure de Réforme (MR)	Diagnostic de Référence	Développement des capacités	Résultats Attendus de la MR	Atténuation des risques liés à la balance des paiements	Date Cible	État d'avancement	
<b>Renforcer le cadre de gouvernance et la coordination en matière climatique</b>	Dispositifs institutionnels complexes et manque de coordination	<b>MR1.</b> Prendre un texte réglementaire qui : i) définit le rôle central du MINEPDED en tant qu'autorité clé responsable de la coordination de l'agenda climatique soutenu par le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et le ministère des Finances (MINFI) ; et ii) définit les rôles et responsabilités des autres ministères sectoriels et agences publiques dans la mise en œuvre de l'agenda climatique. Primature ou Présidence	PEFA, CCDR		Renforcement du cadre de coordination et de gestion des activités, des politiques et des programmes liés aux changements climatiques entre les organismes publics.	<i>Améliore la viabilité budgétaire et extérieure.</i> Des objectifs climatiques clairs et des responsabilités en matière d'action climatique, associés à une meilleure coordination entre les différents acteurs, améliorent le partage d'informations, la gestion des risques et les contre-pouvoirs, réduisant ainsi les coûts budgétaires de l'action climatique et facilitant une reprise plus rapide, avec des implications pour la position extérieure.	Fin avril 2024	Réalisé	
		<b>MR2.</b> Adoption d'un Plan National pour le Climat (PNC) validé par le Premier ministre, conformément à la CDN de 2021, qui i) énonce les actions, objectifs, politiques et mesures clés du gouvernement en matière de climat pour relever les défis d'adaptation et d'atténuation ; et ii) définit les rôles et responsabilités des ministères et agences sectoriels dans la mise en œuvre du PNC. Le PNC sera publié sur le site web du MINEPDED. Primature et MINEPDED	CCDR		Établissement d'un cadre complet et de lignes directrices aux fins de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les procédures de planification du développement national et de prise de décisions.			Fin avril 2025	Réalisé
<b>Intégration de l'agenda climatique dans les processus de GFP</b>	Les critères de sélection des projets ne suivent pas de méthodologie d'évaluation multicritères et n'incluent pas non plus de critères relatifs au climat	<b>MR3.</b> Le MINEPAT, en collaboration avec les autres ministères concernés, définira et publiera les critères de priorisation et sélection des projets intégrant les critères liés aux changements climatiques et élaborera un manuel de procédure de sélection. MINEPAT	CCDR, CCIA, PEFA, PIMA	Département des finances publiques du FMI	Renforcement de la planification et de l'établissement du budget des investissements publics sensibles au climat.	<i>Améliore la viabilité budgétaire et extérieure.</i> Prioriser les projets climatiques de manière transparente et efficace réduit les coûts de financement futurs de la reconstruction en renforçant les infrastructures résilientes au changement climatique, réduisant ainsi les besoins futurs de la balance des paiements.	Fin avril 2024	Réalisé	
		<b>MR4.</b> Le MINEPAT définira une méthodologie d'évaluation ex ante des projets d'investissement incluant des lignes directrices pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques et intégrera cette méthodologie dans un guide de maturation des projets. MINEPAT	CCDR, CCIA, PEFA, PIMA	Département des finances publiques du FMI	Génération d'un solide portefeuille de projets verts et résilients au climat.			Fin octobre 2024	Réalisé
		<b>MR5.</b> Réviser le décret n° 2018/4992 du 21 juin 2018, qui fixe les règles régissant le processus de maturation des projets et le décret n° 2013/7987 portant création, organisation et fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public afin d'intégrer les considérations climatiques à chaque phase du cycle du projets d'investissement (par ex., évaluation ex ante, sélection). MINEPAT	CCDR, CCIA, PEFA, PIMA	Département des finances publiques du FMI	Inclusion de projets verts, résilients aux changements climatiques et dont la qualité est assurée dans le programme d'investissements publics et meilleure exécution des dépenses en capital.			Fin avril 2025	Réalisé

**Tableau 3. Cameroun : Mesures de Réforme dans le Cadre du Programme Appuyé par la FRD et Échéances de Mise en Œuvre (fin)**

<b>Renforcer les efforts d'adaptation</b>		<b>MR6.</b> Adopter et promulguer la loi sur la protection civile révisée et actualiser l'arrêté n° 037/PM du 19 mars 2003 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National des Risques (ONR). Présidence	CCDR		Amélioration de l'état de préparation aux catastrophes, de la prévention des catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques.	<i>Améliore la résilience financière et externe aux catastrophes naturelles.</i> Réduit l'exposition aux risques climatiques, limitant ainsi les pertes financières et attirant des capitaux à faible coût pour les investissements verts. Limite les dommages liés aux catastrophes, favorise une croissance rapide et une reprise des exportations, réduisant ainsi les besoins de financement.	Fin octobre 2024	Réalisé
<b>Renforcer les efforts d'adaptation Soutenir les efforts d'atténuation</b>		<b>MR7.</b> Élaborer et adopter une stratégie de financement des risques de catastrophe qui identifiera clairement des rôles et des responsabilités et les mesures visant à renforcer la résilience financière aux catastrophes. MINFI/MINEPDED	CCDR		Amélioration de l'état de préparation aux catastrophes, de la prévention des catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques.	<i>Améliore la durabilité externe.</i> Réduit la dégradation des forêts, favorisant une agriculture résiliente au changement climatique et diminuant la dépendance aux importations alimentaires.	Fin avril 2025	Réalisé
		<b>MR8.</b> (a) Opérationnaliser pleinement tous les modules de la plateforme SIGIF2 (Système Informatique de Gestion des Informations Forestières, deuxième génération), et l'intégrer avec l'imagerie par satellites. (b) Établir des procédures pour l'évaluation annuelle de la fonction traçabilité de la plateforme SIGIF2, y compris par l'activation du Comité National de Suivi existant pour les APV/FLEGT (composé des administrations concernées, de la société civile, d'experts de l'industrie, de partenaires au développement et d'ONG), avec une première évaluation au plus tard un an après l'activation du comité, et exiger la publication du rapport d'évaluation soit publié sur le site web APV et du MINFOF avec un plan d'action pour répondre aux recommandations du comité. (c) Interconnecter la plateforme SIGIF2 avec l'infrastructure fiscale et douanière, et établir une feuille de route pour utiliser ces données afin d'améliorer la taxation du secteur forestier. MINFOF/MINFI	CCDR		Cette mesure a été modifiée pour se concentrer sur l'étape intermédiaire consistant à améliorer le système de traçabilité et de légalité du bois et à l'intégrer à l'infrastructure fiscale.	Augmente les recettes fiscales, réduisant ainsi les besoins d'emprunt extérieur.	Fin avril 2025	Pas réalisé

## Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

### Dispositions de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargi de Crédit, 2021–25

**1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs** qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme du Cameroun appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) et le Mécanisme Élargi De Crédit (MEDC) et la Facilité de Résilience et Durabilité (FRD) couvrant la période 2021–25. Le PAT établit également le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

### CONDITIONNALITE

**2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs jusqu'à fin mars 2025** sont établis dans le tableau 1 du Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la lettre d'intention. Les repères structurels et mesures de réformes définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 et tableau 3 du MPEF.

### DEFINITIONS

**3. Le Gouvernement:** Sauf indication contraire, on entend par « gouvernement » l'administration centrale de la République du Cameroun qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001; paragraphes 2.48–50). Cette définition n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

**4. Une entreprise publique non financière** est une unité commerciale ou industrielle, détenue en partie ou en totalité par l'Etat ou ses démembrements, qui vend des biens et services au public à une grande échelle. A partir de juin 2017, toutes les opérations entre l'Etat et ces entreprises publiques devraient faire l'objet de traitement brut dans le TOFE en faisant la part des opérations de recettes de celles liées aux dépenses.

### REVENUS

**5. Le total des ressources du gouvernement** est constitué des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de vente d'actifs et les recettes de privatisations (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes du gouvernement.

**6. Les recettes pétrolières** sont définies comme la somme du solde transférable de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) et de l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et de celles qui exploitent le gaz. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes

fiscaux donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

**7. Les recettes non pétrolières** comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du gouvernement, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La TVA est enregistrée sur une base nette des remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

**8. Les recettes de privatisation** comprennent tous les fonds versés au gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise (« concession »), d'un organisme ou d'une installation publique à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un (des) État(s) étranger(s)), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) physique(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

## DEPENSES

**9. Le total des dépenses du gouvernement et les « prêts nets »** sont l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés du secteur public, de biens et services, de transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), de paiements d'intérêts, des dépenses d'investissement, toutes comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire, et les prêts nets (définis dans le MSFP de 2001). Le total des dépenses du gouvernement inclut également les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable et qui sont en attente de régularisation.

**10. Les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH)** font partie des dépenses du gouvernement. Il s'agit de paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte du gouvernement essentiellement pour faire face à des dépenses exceptionnelles de souveraineté et de sécurité.

**11. Les dépenses sociales** comprennent des dépenses publiques inscrites dans le budget de l'Etat portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du gouvernement. Elles incluent: (i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des Ministères de l'éducation de base, des enseignements secondaires, et de l'emploi et de la formation professionnelle; (ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes et en capital du Ministère de la santé publique; incluant les dépenses liées au COVID-19, et (iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes et en capital des Ministères du travail et de la sécurité sociale, de la jeunesse et de l'éducation civique, des affaires sociales, et de la promotion de la femme et de la famille; (iv) les subventions des prix administrés (carburants à la pompe, électricité aux ménages), (v) les subvention du gaz, et (vi) les dépenses du Programme filets sociaux.

## SOLDE ET FINANCEMENT

**12. Solde budgétaire primaire** : Le solde budgétaire primaire est défini comme étant la différence entre le total des recettes du gouvernement (défini au paragraphe 5) et le total des dépenses du gouvernement et prêts nets (défini au paragraphe 9) hors paiements d'intérêts sur les dettes extérieure et intérieure.

**13. Dette**: Le terme « dette » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8(a) des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 16919-(20/103) du Conseil d'Administration adoptée le 28 octobre 2020, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « **dette** » s'entend comme une obligation courante, i.e. non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à un ou plusieurs moments futurs. Ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. Conformément à la définition de la dette qui précède, tout arriéré, toute pénalité, tout dommage accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle qui constitue une dette est une dette.

**14. La dette extérieure**, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le FCFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de la CEMAC et la dette de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50% du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La **dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

**15. La dette extérieure concessionnelle** : Une dette extérieure est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.<sup>1</sup> L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle (VA), exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la VA de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée.<sup>2</sup> Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

<sup>1</sup> Le lien vers le site Internet du FMI ci-après renvoie à un instrument qui peut être utilisé pour calculer l'élément de don pour un large éventail d'accords financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

<sup>2</sup> Le calcul de la concessionnalité intègre tous les aspects de l'accord de prêt, notamment l'échéance, le délai de grâce, le calendrier des échéances, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la Banque islamique de développement (BIsD) tient compte de l'accord existant entre la BIsD et le FMI.

**16. La dette intérieure** est définie comme étant l'ensemble des dettes et obligations du gouvernement en FCFA. Elles incluent les soldes non remboursés, les avances de la BEAC, les bons et obligations du Trésor, la *dette structurée*, les arriérés de paiements intérieurs et la dette domestique de la SONARA.

**17. La dette structurée** est définie comme étant la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou par titrisation. Dans le cadre du programme, la dette structurée bancaire est incluse dans le crédit net bancaire et la dette structurée non bancaire est retracée dans le financement non bancaire.

- La **dette structurée bancaire** est définie comme étant l'ensemble des créances des banques locales sur le gouvernement à l'exception des bons et obligations du Trésor.

- La **dette structurée non bancaire** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer de l'Etat à l'égard des particuliers ou des institutions non-bancaires locales ou de la CEMAC ayant fait l'objet d'une titrisation ou d'une convention de remboursement suivant un échéancier bien défini.

**18. Le financement intérieur net du Gouvernement** : est défini comme étant la somme (i) du crédit bancaire net au gouvernement ; et (ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net au gouvernement est égal à la variation du solde entre les engagements et les avoirs du gouvernement envers le système bancaire national. Ces avoirs incluent : (i) les encaisses du Trésor ; (ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale, à l'exclusion du compte PPTTE et du compte au titre du C2D ; et (iii) du solde créditeur des comptes de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) auprès des banques commerciales destinés au remboursement des obligations du gouvernement au titre de la dette. Les engagements du gouvernement incluent : (i) les concours de la Banque Centrale, le financement net du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations cautionnées, et les titres du Trésor détenus par la Banque Centrale ; et (ii) les concours des banques commerciales, notamment les prêts et avances directs, les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net au Gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces données devront faire l'objet de réconciliations mensuelles entre le Trésor et la BEAC.

- Le financement non-bancaire net du Gouvernement inclut: (i) la variation de l'encours des titres d'États (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire local ; (ii) la variation de l'encours de la dette intérieure structurée non-bancaire (définie au paragraphe 16) ; (iii) les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ; (iv) la variation du solde des comptes des correspondants (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et (v) la variation de l'encours des créances sur le Gouvernement abandonnées par le secteur privé. Le financement non-bancaire net du Gouvernement est calculé par le Trésor.

**19. Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses*; (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée*; et (iii) la *dette non structurée*:

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme étant les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours. Les **restes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'Etat. Ils sont définis comme étant les dépenses qui ont suivi la procédure normale d'exécution de la dépense (engagement, liquidation et ordonnancement) jusqu'à la prise en charge au Trésor public mais non encore payées. Les restes à payer de moins de 90 jours représentent **les instances de paiement**. Le Trésor fera un suivi mensuel pour identifier les arriérés de dépenses dans le stock des restes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette intérieure (définie au paragraphe 13) ou du remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor échus et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans la convention ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.
- **La dette non structurée** est définie comme étant :
  - i. La *dette non-structurée de la CAA* qui est l'ensemble des restes à payer et obligations de l'Etat transférés à la CAA qui n'ont pas fait l'objet de convention de remboursement ou de titrisation. L'encours de la dette non structurée de la CAA est estimé à 53 milliards de FCFA à fin décembre 2023.
  - ii. La *dette intérieure "flottante"*, comprenant l'ensemble des engagements de l'Etat pour lesquels un service a été rendu par un prestataire public ou privé, mais n'ayant pas fait l'objet d'engagement budgétaire. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais excluent la dette fiscale résultant des opérations de compensation de dette avec les entreprises publiques et de l'exécution des marchés publics sur financements extérieurs qui n'ont pas fait l'objet de prise en charge budgétaire pour insuffisance de crédit budgétaire. La direction générale du budget en collaboration avec le Trésor public effectuera un suivi mensuel de ces engagements.

**20. Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme des obligations du Gouvernement au titre de la dette extérieure (principal et intérêts) qui n'ont pas été payées 30 jours après la date où elles étaient dues selon les termes de la convention (en tenant compte des périodes de grâce contractuelles). Ce critère de performance exclut les arriérés de paiements sur des obligations financières extérieures du Gouvernement faisant l'objet de rééchelonnement.

**21. Les avances de trésorerie** ne suivent pas la chaîne régulière de la dépense et sont définies comme tout décaissement effectué par le Trésor en l'absence d'un titre d'engagement ou d'ordonnancement émis par l'ordonnateur compétent de la Direction Générale du Budget (DGB), et régularisé rétroactivement

## OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

**22. Les objectifs quantitatifs (OQs)** qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

## A. Solde budgétaire primaire non pétrolier

### Critère de Réalisation

**23. Un plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base ordonnancement)** est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini comme étant la différence entre le solde budgétaire primaire défini au paragraphe 12, et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

**24. Pour s'assurer de la cohérence des données, issues de différentes sources, utilisées pour l'élaboration du TOFE notamment entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur les financements communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor,** le niveau cumulatif des écarts de financement du TOFE (qui incluent les erreurs et omissions) pour un mois donné, ne devrait pas dépasser, en valeur absolue, 5 % des dépenses cumulées de ce mois. En cas de dépassement, un exercice approfondi de réconciliation de l'ensemble des données sources du TOFE sera lancé en consultation avec les services du FMI.

### Ajustements

**25.** Le plancher du solde primaire non pétrolier (base ordonnancement) sera ajusté à partir de fin juin 2024 du montant des dépenses budgétaires aux fins de la recapitalisation des deux banques sous-capitalisées afin de les amener à respecter le ratio d'adéquation des fonds propres de 8 pour cent.

### Dates Butoirs pour la Communication des Informations

**26.** Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde budgétaire primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois, à l'exception des données de fin décembre. La loi camerounaise n° 2018/012 sur les finances publiques, prévoit une période complémentaire de 30 jours après la fin de l'année civile pour achever tous les paiements en attente de l'année budgétaire. Par conséquent, les données de fin d'année sur les opérations financières du gouvernement seront soumises avant le 15 mars de l'année suivante.

## B. Financement Intérieur Net du Gouvernement Excluant le Financement Net du FMI

### Critère de Réalisation

**27. Un plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement excluant le financement net du FMI** est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Pour le besoin du programme, le financement intérieur net du Gouvernement excluant le financement net du FMI sera le financement intérieur net du Gouvernement, défini au paragraphe 16, hors financement net du FMI.

**28.** Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement exclut le financement du FMI lié aux décaissements au titre des accords FEC-MEDC et de l'accord FRD.

## Ajustements

- Le plafond de financement bancaire net du Gouvernement excluant le financement net du FMI fera l'objet d'un ajustement (i) si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, et (ii) les rééchelonnements du service de la dette extérieure bilatérale, sont inférieurs aux prévisions du programme.
- Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2024 et mars 2025. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.
- Si, à la fin de chaque trimestre, les rééchelonnements du service de la dette extérieure bilatérale sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto.
- A partir de fin-juin 2024, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés du montant des dépenses budgétaires aux fins de la recapitalisation des deux banques sous-capitalisées afin de les amener à respecter le ratio d'adéquation des fonds propres de 8 pour cent.

## Dates Butoirs pour la Communication des Informations

**29.** Les données détaillées sur le financement intérieur net (bancaire et non bancaire) du Gouvernement ainsi que la situation des décaissements au titres des appuis budgétaires, le remboursement du service de la dette extérieure et la situation des arriérés extérieurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois à l'exception des données de fin décembre. La loi camerounaise n° 2018/012 sur les finances publiques, prévoit une période complémentaire de 30 jours après la fin de l'année civile pour achever tous les paiements en attente de l'année budgétaire. Par conséquent, les données de fin d'année sur le financement intérieur net du gouvernement (bancaire et non-bancaire) seront soumises avant le 15 mars de l'année suivante.

## Décaissement des Prêts Extérieurs Non-Concessionnels

### Critère de Réalisation

**30.** Un **plafond des décaissements des prêts extérieurs non-concessionnels** est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette contractée dans le cadre du financement des projets. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole. Le plafonnement de la dette extérieure non concessionnelle ne s'applique pas à la dette contractée du fait des opérations de gestion de la dette pour apurement des arriérés des paiements intérieurs. L'exonération de ce critère (i) s'appliquerait uniquement au montant des nouveaux emprunts liés à l'opération de gestion de la dette (467 milliards de FCFA) ; (ii) devrait

démontrer soit une amélioration des indicateurs clés de liquidité et/ou solvabilité sans affecter négativement l'évaluation des risques à la viabilité de la dette publique.

### Ajustements

**31.** En 2025, le plafond des décaissements de la dette extérieure non concessionnelle sera ajusté à la hausse pour permettre remplacer les émissions d'obligations du Trésor à long terme (i.e., obligations du Trésor assimilables) prévues *pro tanto* dans la limite de 380 milliards de FCFA.

### Dates Butoirs pour la Communication des Informations

Les détails des décaissements sur les prêts extérieurs contractés par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, en indiquant la date de signature des prêts et en distinguant les prêts concessionnels de ceux qui ne le sont pas.

## D. Créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement central

### Critère de Réalisation

**33. Un plafond sur les créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement** est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme étant la différence entre d'une part les créances de la Banque Centrale sur le Gouvernement hors financement du FMI — notamment : les soldes non remboursés des avances statutaires consolidées, du refinancement des obligations cautionnées, et des titres du Trésor détenus par la Banque Centrale—et d'autres part les encaisses et le total des dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale incluant le solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées. Le solde du compte spécial fera l'objet d'un suivi régulier de manière à maintenir les objectifs définis au tableau 1 du MPEF.

**34. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement** comprend l'utilisation convenue de l'allocation de DTS obtenue en 2021.

**35. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement** exclut le financement du FMI lié aux décaissements au titre des accords FEC-MEDC et de l'accord FRD.

**36. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs, sont inférieurs aux prévisions du programme. Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) *pro-tanto* dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2024 et mars 2025. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

**37. A partir de fin juin-2024, les plafonds trimestriels des créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement** seront ajustés du montant des dépenses budgétaires aux fins de la recapitalisation des deux banques sous-capitalisées afin de les amener à respecter le ratio d'adéquation des fonds propres de 8 pour cent.

### Dates Butoirs pour la Communication des Informations

**38.** Le détail sur tous les financements de la Banque Centrale au Gouvernement ainsi que la situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois par la BEAC.

## E. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

### Critère de Réalisation

**39. Un plafond nul d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs** est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à l'accumulation d'arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 20 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés qui seront l'objet d'un rééchelonnement. La non-accumulation d'arriérés extérieurs du Gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue. Ce critère de réalisation sera mesuré sur une base cumulative à partir de l'approbation du programme.

### Dates Butoirs pour la Communication des Informations

Les données relatives aux soldes, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois. Ce critère de réalisation sera suivi de manière continue par les autorités et tout nouvel arriéré extérieur devrait être immédiatement notifié au FMI.

## F. Valeur actuelle des prêts extérieurs contractés ou garantis par le Gouvernement et certaines autres entités publiques

### Critère de Réalisation

**41. Un critère de réalisation (plafond) s'applique à la VA de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement et certaines autres entités publiques.<sup>3</sup>**

Le plafond s'applique également aux dettes contractées ou garanties dont aucune somme n'a été perçue, y compris les dettes privées pour lesquelles les garanties officielles ont été étendues. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole et également à toute dette garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 13 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique à la dette extérieure contractée ou garantie par (i) les entreprises publiques, définies au paragraphe 4, qui reçoivent des transferts de l'État, (ii) les municipalités et (iii) les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques. Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional du CEMAC, aux crédits ordinaires à court terme auprès des fournisseurs, aux crédits ordinaires pour les importations, aux prêts du FMI, à l'appui budgétaire

<sup>3</sup> Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI jointes à la décision no 16919-(20/103) du conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020.

## CAMEROUN

de la Banque Mondiale, ou aux allègements ou rééchelonnements de la dette. Il ne s'applique pas non plus à la nouvelle dette contractée ou décaissée du fait des opérations de gestion de la dette d'un montant de FCFA 467 milliards qui entraînent une amélioration du profil global de la dette (comme défini au paragraphe 29). Pour l'évaluation de ce critère de performance, l'allègement de dette est défini comme une restructuration de dette avec le créancier existant qui réduit la valeur actualisée nette de la dette, et un rééchelonnement de dette est défini comme des opérations avec le créancier existant qui étalent la maturité moyenne pondérée des flux financiers sans accroître la valeur actualisée nette.

**42. La VA de la dette au moment de sa souscription est calculée en actualisant les flux futurs des paiements de service dus sur cette dette.**<sup>4</sup> Pour les dettes dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA sera fixée à un niveau égal à la valeur nominale de la dette. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin sera le taux d'actualisation unifié de 5 % défini dans la Décision du Conseil d'administration n° 15248-(13/97). La VA des dettes extérieures en devises autres que le dollar américain sera calculée en dollars américains aux taux de change du programme comme spécifié dans le tableau 1 du texte. Pour toute dette portant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette serait calculée en utilisant un taux de référence du programme majoré du spread fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de dette. Le taux de référence du programme pour le SOFR USD à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant toute la durée du programme. L'écart entre l'EURIBOR à 6 mois et le SOFR USD 6 mois est de -56 points de base. L'écart entre le JPY OIS à six mois et le SOFR à six mois en USD est de -8 points de base. L'écart entre le GBP SONIA 6 mois et le USD SOFR 6 mois est de 1 point de base. Pour les taux d'intérêt sur les devises autres que l'euro, le JPY et le GBP, l'écart sur le SOFR USD à six mois est de 15 points de base.<sup>5</sup> Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR USD 6 mois, un spread reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR USD 6 mois (arrondi aux 50 points de base le plus proche) sera ajouté.

Devise	FCFA	Unité de devise par par unité de devise dollar américain
Dollars Américain	623.652	1
Euro Européen	655.957	0.9508
BAD Unité de Compte	820.595	0.7600
Livre Sterling	788.577	0.7909
Yen Japonais	4.079	152.90
Yuan Chinois	85.689	7.2781

Source : Taux de change représentatifs du FMI, 13 décembre 2024 ; taux de change de décembre 2024 de la Banque Africaine de Développement, calculs des services du FMI.

<sup>4</sup> Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le délai de remboursement, l'échéancier, les commissions d'entrée et les frais de gestion.

<sup>5</sup> Le taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le SOFR en dollars à six mois sur les 10 années suivantes tiré de l'édition d'avril 2021 des Perspectives de l'économie mondiale.

## Ajustements

**43. Un ajusteur à la hausse (à la baisse) du montant par lequel l'appui budgétaire dépasse (est inférieur) aux montants projetés.** Tout ajustement sera plafonné à 10 % du plafond de la dette extérieure fixé en VA et doit être compatible avec le maintien de la viabilité de la dette.

**44. Le plafond de la dette extérieure fixé en termes de VA sera ajusté à la hausse du montant total en VA de tout financement de projet dédié aux interventions de vaccination contre la COVID-19 qui n'était pas prévu au moment de la fixation du critère de réalisation.** À cet égard, les autorités consulteront les services du FMI sur tout emprunt extérieur concessionnel prévu à cette fin et sur les conditions de ces emprunts avant que les prêts ne soient contractés ou garantis par le gouvernement national.

**45. Un ajusteur pouvant aller jusqu'à 5 % du plafond de la dette extérieure fixé en VA s'appliquera à ce plafond** au cas où des écarts par rapport au critère de réalisation sur la VA de la nouvelle dette extérieure seraient provoqués par une modification des conditions de financement (intérêt, échéance, délai de grâce, calendrier de paiement, commissions initiales, frais de gestion) d'une ou plusieurs dettes. L'ajusteur ne peut être appliqué lorsque les écarts sont motivés par une augmentation du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.

**46.** Si la VA du montant des prêts de la Banque mondiale signés en 2024 et 2025 respectivement est supérieure à la VA des prêts de la Banque mondiale signés en 2022 (179,4 milliards de FCFA), le plafond sera ajusté à la hausse au pro-tanto. Le montant de la révision sera plafonné à un maximum de 182,5 milliards de FCFA (VA) en 2024 et 2025, respectivement.

**47.** En 2025, le plafond des décaissements de la dette extérieure non concessionnelle sera ajusté à la hausse pour permettre remplacer les émissions d'obligations du Trésor à long terme (i.e., obligations du Trésor assimilables) prévues pro tanto dans la limite de 380 milliards de FCFA.

## Dates Butoirs pour la Communication des Informations

**48. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois.** La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État. Ce critère fait l'objet d'un suivi continu par les autorités et toute signature ou garantie de dette doit être immédiatement notifiée au FMI.

## G. Avances de Trésorerie Sans Réserve de Crédit

**49.** Un plafond sur les avances de trésorerie sans réserve de crédit est défini comme un objectif quantitatif continu au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et sera évalué sur une base cumulative du début de chaque trimestre. Les avances de trésorerie sont définies au paragraphe 21.

**50.** Un plafond sur les avances de trésorerie sans réserve de crédit exclut des recettes affectées.

## Dates butoirs pour la communication des informations

51. Des extraits comptables mensuels indiquant les montant des avances de trésorerie seront communiqués aux services du FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

## AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

### H. Recettes Non-Pétrolières

52. **Un plancher sur les recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme objectif indicatif** au tableau 1 du MPEF.

### I. Accumulations d'Arriérés de Paiements Intérieurs

53. **Un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF.** Les arriérés de paiement intérieurs pris en charge par le Trésor sont définis au paragraphe 19, et excluent la dette non structurée flottante non prise en charge par le Trésor. A partir de fin juin 2024 ce plafond inclura **les instances de paiement** de moins de 90 jours définies au paragraphe 19.

#### Ajustements

54. Le plafond de l'accumulation nette des arriérés de paiement intérieurs sera ajusté si les décaissements du financement extérieur pour l'opération de gestion de la dette sont inférieurs aux niveaux programmés. A partir de fin juin 2024, si les décaissements des financements extérieurs destinés à l'opération de gestion de la dette sont inférieurs aux montants programmés, les plafonds trimestriels concernés seront ajustés à la hausse en conséquence. L'ajusteur ne s'appliquera qu'aux arriérés de paiements intérieurs et les instances de paiements, comme défini au paragraphe 19.

### J. Les Dépenses Sociales

55. **Un plancher sur les dépenses sociales telles que définies au paragraphe 11** est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ces dépenses seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

## Dates Butoirs pour la Communication des Informations

56. Les données sur la situation financière de l'État telle que présentée dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), le détail des recettes en faisant ressortir les recettes pétrolières, les arriérés de paiements intérieurs et la situation de l'exécution des dépenses sociales doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, à l'exception des données de fin décembre comme indiqué au paragraphe 25.

## K. Part des Dépenses Exceptionnelles sur le Total des Dépenses hors Dette Ordonnées

**57. Un plafond sur la part des dépenses exceptionnelles sur les dépenses hors dettes ordonnées** est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ce critère sera calculé sur la base du ratio entre les dépenses exceptionnelles (dépenses hors service de la dette payées sans ordonnancement préalable qui incluent les avances de trésorerie et les engagements prévisionnels) et le total des ordonnancements sur les dépenses financées sur ressources domestiques hors service de la dette (y compris les salaires). Les dépenses exceptionnelles seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

### Dates Butoirs pour la Communication des Informations

**58.** Des extraits comptables mensuels indiquant les montant des avances de trésorerie, des engagements prévisionnels et des caisses d'avance seront communiqués aux services du FMI dans les 3 semaines suivant la fin de chaque mois. Les dépenses sur base ordonnancement du tableau M1 du TOFE seront utilisées pour le calcul de ce ratio.

## L. Avances de Trésorerie sans Réserve de Crédit

**59.** Cet objectif indicatif précédent a été reclassifié comme un critère de réalisation quantitatif continu à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, comme indiqué au paragraphe 48.

## REPERE STRUCTURELS

**60.** Une limite sur la part des dépenses des **chapitres communs** dans le budget est incluse comme repère structurel no. 5 dans le tableau 2 du MPEF. Ce critère sera calculé sur la base du rapport entre les chapitres communs (dépenses des chapitres 60, 65, 92, 93, 94 et 95) et les dépenses totales (hors service de la dette).

## MESURES DE REFORME

**61.** Des procédures pour l'évaluation annuelle du module de traçabilité de la plateforme SIGIF2 doivent être établies dans le cadre de la mesure de réforme no. 9 dans le cadre de la FRD sur la gestion des forêts (tableau 3 du MEFP). Un comité d'évaluation indépendant, comprenant des administrations concernées, la société civile, des experts de l'industrie, des partenaires au développement et des ONG, sera constitué (par la réactivation du Comité national de suivi existant mis en place pour l'APV/FLEGT), la première revue annuelle devant être achevée dans l'année suivant l'activation du comité. Cette revue décrira les principaux indicateurs de performance, les recommandations et une feuille de route pour la mise en œuvre de la prochaine évaluation. Les rapports annuels d'évaluation seront publiés sur les sites web de l'APV et du MINFOF dans les trois mois suivant l'évaluation.

## EXIGENCES SUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES

**62. Les données quantitatives relatives aux objectifs quantitatifs et indicatifs du gouvernement seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité décrite au tableau 1 ci-dessous.** En outre, toutes les révisions de données seront rapidement communiquées aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement traitées dans le présent PAT mais qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme et informer les services du FMI sur la situation de l'atteinte des objectifs du programme.

Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de Transmission
<b>Finances Publiques</b>			
La situation résumée des Opérations du Trésor (SROT), incluant l'état des restes à payer de plus de 90 jours et de moins de 90 jours, ainsi que la situation des comptes correspondants.	Ministère des finances (MINFI)/DGTC	Mensuelle	6 semaines
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; (les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs doivent être disponibles à temps pour permettre de déterminer les OQ du programme à bonne date. En cas de non-disponibilité de l'information sur l'exécution physique des projets sur financement extérieur, les informations sur les demandes de retrait de fonds auprès des bailleurs seront utilisées).	MINFI/DP	Mensuelle	6 semaines, sauf pour la fin décembre pour laquelle les données seront transmises au plus tard le 15 mars de l'année suivante
Le financement intérieur du budget (le crédit bancaire net à l'État, le stock des bons et obligations du Trésor non remboursés, la situation du remboursement de la dette intérieure, les recettes de privatisation et les abandons de créances).	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines, à l'exception des données de fin décembre qui seront soumises avant le 15 mars de l'année suivante.
La situation de la mise en œuvre des dépenses sociales définies au paragraphe 11.	MINFI/DGB	Mensuelle	6 semaines
La situation sur le remboursement de la dette intérieure.	MINFI/ /CAA	Mensuelle	6 semaines
Les statistiques sur la dette extérieure contractée et garantie (les détails sur les services de la dette extérieure échus/payés, la liste des nouveaux prêts spécifiant les conditions de financement, les prêts garantis et les arriérés extérieurs, et la liste des contrats en cours de négociation).	MINFI/CAA	Mensuelle	4 semaines La signature ou la garantie de dettes extérieures et la survenance d'arriérés de paiements extérieurs doivent être immédiatement notifiées au FMI
Service mensuel prévisionnel et actuel de la dette structurée bancaire et non-bancaire	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines
Rapport de suivi mensuel des appels de fonds et des décaissements effectifs.	CAA/ MINEPAT	Mensuelle	4 semaines

**Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données** (continu)

Les données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement.	MINFI/ MINEPAT/CAA	Trimestrielle	6 semaines
Extraits comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie, des caisses d'avance, et du solde des engagements provisionnels du budget.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Extraits comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie sans réservation de crédit par type des dépenses.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Publier la structure des prix des produits pétroliers	MINFI/CSPH	Mensuelle	1 <sup>ère</sup> semaine du mois en cours
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix FOB - pour aboutir au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par les distributeurs de pétrole (SONARA et marketeurs); avec distinction entre vente au détail et vente aux industries; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers—droits de douane, taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA)—du Soutien à la raffinerie et la situation des manques à gagner et trop perçus.	MINFI/CTR/CS PH	Mensuelle	6 semaines
Fournir les prévisions des recettes de la DGI, la DGD et la DGB, par type d'impôt sur une base annuelle et sur une base mensuelle, et les réalisations comparées aux prévisions.	DGI, DGD, DGB	Mensuelle	6 semaines
Le solde des remboursements de la TVA (les demandes de remboursement, les paiements effectués, et la situation du compte de remboursement de TVA).	MINFI/DGI	Mensuelle	6 semaines
Les rapports trimestriels conjoints entre la DGI et la DGD indiquant notamment les résultats en termes d'identification des fraudes et de recouvrement de recettes supplémentaires.	DGI/DGD	Trimestriels	6 semaines

<b>Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données</b> (continu)			
La situation de la SNH, y compris les volumes exportés, les prix, les taux de changes, les couts d'opérations, les interventions directes, les engagements envers l'Etat, le solde transférable au Trésor.	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Inclure le montant total des recettes pétrolières de la compagnie pétrolière nationale SNH et des interventions directes dans le tableau mensuel des opérations financières de l'État (TOFE)	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Extrait comptable et budgétaire indiquant la situation de paiement des factures de l'État envers les entreprises de services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA CAMPOST, SIC)	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Publier le rapport d'exécution trimestrielle du budget	MINFI	Trimestrielle	8 semaines
Indicateurs de performance fiscale indiqués dans le tableau 2.	MINFI/DGI	Trimestrielle	6 semaines
Le solde du compte séquestre à la BEAC pour l'apurement des arriérés des paiements intérieurs et des instances de paiements et une liste de tous les restes-à-payer apurés.	MINFI/DGTCF M/BEAC	Mensuelles	2 semaines
<b>Secteur Monétaire</b>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données finales de l'enquête sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	10 semaines
La position nette du gouvernement	BEAC	Mensuelle	6 semaines
La situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Le taux directeur et les taux d'intérêts créditeur et débiteur	BEAC	Mensuelle	6 semaines
<b>Balance des Paiements</b>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements.	MINFI	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MINFI/INS	Mensuelle	6 semaines
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital).	BEAC/MINFI	Dès la révision	2 semaines

**Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (fin)**

<b>Secteur Réel</b>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	INS	Annuelle	6 mois
Les comptes nationaux trimestriels	INS	Trimestrielle	3 mois
Les indices des prix à la consommation désagrégés pour les villes de Douala et Yaoundé	INS	Mensuelle	4 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés par villes, produits et au niveau national	INS	Mensuelle	6 semaines
<b>Réformes Structurelles et Autres Données</b>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Cameroun, à compter de sa date de publication ou de sa finalisation.	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de son entrée en vigueur.	MINFI/MINEPAT		2 semaines
Rapport sur l'exécution des dépenses du CAS-COVID-19	MINFI/DGB	Semestriels	3 mois
Rapport d'audit des dépenses du CAS-COVID-19	MINFI/DGB	Annuels	6 mois
Données sur les interventions directes de la SNH	MINFI/DGB	Trimestriel	6 semaines

<b>Tableau 2. Indicateurs de Performance Fiscale</b>			
	Type d'Impôt	Nombre de Contribuables Actifs	Nombre Total de Contribuables
DGE – Direction des Grandes Entreprises	TVA		
	IS		
	BIC Impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels		
	Retenue sur salaire		
CIMES –Centre des Impôts des Moyennes Entreprises	TVA		
	IS		
	BIC Impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels		
	Retenue sur salaire		
CDI – Centre Divisionnaire des Impôts	IS		
	BIC Taxes sur les bénéfices commerciaux et industriels		
	Retenue sur salaire		
	Impôt Libératoire		



# CAMEROUN

21 juillet 2025

## HUITIÈMES REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS SUR CRITÈRES DE RÉALISATION NON ATTEINTS, ET TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Approuvé par  
**Vitaliy Kramarenko**  
(Département  
Afrique) et  
**Berljot Barkbu**  
(Département de la  
Stratégie, des  
Politiques et de  
l'Évaluation)

Rédigé par le Département Afrique

***Le présent supplément présente des informations supplémentaires liées au rapport des services du FMI (EBS/25/78) transmis au conseil d'administration le 16 juillet 2025. Il fait notamment le point sur la mise en œuvre de deux mesures préalables à ces revues, dont l'une constitue le motif de la dérogation pour non-respect de deux critères de réalisation quantitatifs. Ces informations ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Quatre décisions sont proposées pour adoption par le conseil d'administration en vue d'achever la huitième revue de l'accord au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC), la huitième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), la troisième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) et le retour à un cycle de douze mois pour les consultations au titre de l'article IV.***

**1. Selon l'évaluation, la mesure préalable relative à la publication de la révision à la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 en vue de rationaliser les incitations et de favoriser une concurrence saine entre les acteurs économiques est considérée comme réalisée.** La publication de la loi révisée (repère structurel non atteint) a été définie comme mesure préalable à l'achèvement de la huitième revue des accords au titre du MEDC et de la FEC. La loi modifiée a été publiée le 18 juillet 2025.

**2. La mesure préalable relative à la publication d'une circulaire par le président a été réalisée le 21 juillet.** En vertu de la mesure préalable, la circulaire devait préciser i) que la loi de finances 2026 comprendra une projection sur plusieurs années de toutes les dépenses, stratégiques et autres, auparavant financées par des interventions directes de la SNH et ii) que la SNH transférera au Trésor public toutes les recettes issues de la vente d'hydrocarbures, après déduction des coûts de production, mais sans déduction des transferts et paiements que l'État doit à la SNH.

La circulaire a été signée par le président le vendredi 18 juillet et publiée le lundi 21 juillet après avoir fait l'objet de modifications pour veiller à ce qu'elle dispose de tous les éléments requis au titre de la mesure préalable. Cette mesure préalable est désormais considérée comme réalisée.

**3. La mesure préalable relative à l'émission d'une circulaire par le président était également l'une des mesures correctives en vue de l'octroi de dérogations pour les critères de réalisation quantitatifs non atteints à fin décembre 2024, à savoir le plancher du solde primaire hors pétrole et le plafond du financement intérieur net de l'administration centrale.** L'autre mesure corrective, la mesure préalable relative à la publication d'une loi de finances rectificative 2025 conformément au cadre économique du programme, avait déjà été mise en œuvre. Ainsi, les deux mesures correctives en vue d'obtenir des dérogations pour les deux critères de réalisation quantitatifs non atteints à fin décembre 2024 ont été réalisées.

**4. Les services du FMI sont favorables à la demande de dérogations des autorités sur les critères de réalisation quantitatifs non atteints à fin décembre 2024 concernant le plancher du solde primaire hors pétrole et le plafond du financement intérieur de l'administration centrale, et à l'achèvement de la huitième revue des accords au titre du MEDC et de la FEC ainsi que de la troisième revue de l'accord au titre de la FRD.** Maintenant que les deux mesures préalables qui justifient des dérogations sur les deux critères de réalisation quantitatifs non atteints à fin décembre ont été mises en œuvre, les autorités sollicitent le décaissement d'une tranche finale de 55,2 millions de DTS au titre des accords MEDC-FEC et de la dernière tranche de 51,75 millions de DTS au titre de l'accord FRD.

**5. Quatre décisions sont proposées pour adoption par le conseil d'administration.** Ces décisions correspondent à l'achèvement de la huitième revue de l'accord MEDC, à l'achèvement de la huitième revue de l'accord FEC, à l'achèvement de la troisième revue de l'accord FRD et au retour à un cycle de douze mois pour les consultations au titre de l'article IV.

**Déclaration de M. Régis N’Sondé, M. Kelvio Carvalho da Silveira  
et M<sup>me</sup> Micheline Kwizera (OEDAC) sur le Cameroun  
Réunion du Conseil d’Administration  
24 juillet 2025**

**Introduction**

1. Au nom des autorités camerounaises que nous représentons, nous remercions le conseil d’administration, la direction et les services du FMI pour leur appui constant et le dialogue constructif mené dans le cadre des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Alors que nous arrivons au dernier examen au titre des accords actuels, les autorités réaffirment leur engagement à mener des réformes macroéconomiques et structurelles durables au-delà de la conclusion des programmes FEC-MEDC et FRD. Elles entendent consolider les progrès réalisés au cours des quatre dernières années afin de renforcer la stabilité macroéconomique et d’installer résolument l’économie sur une trajectoire de croissance robuste et inclusive.

2. Malgré un environnement intérieur compliqué et des chocs exogènes récurrents, le Cameroun a préservé la stabilité macroéconomique et réalisé des progrès sur d’importantes réformes structurelles et liées au climat. Si les résultats du programme étaient mitigés à la fin 2024, les autorités ont pris des mesures correctives décisives afin de remédier aux déviations et restent déterminées à mettre en œuvre des réformes, conformément à la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30) ainsi qu’à la stratégie et au cadre régionaux de la CEMAC (PREF-CEMAC). Dans ce contexte, les autorités sollicitent l’achèvement du huitième examen dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC et du troisième examen au titre de la FRD, ainsi que l’adoption de dérogations concernant le non-respect de critères de réalisation quantitatifs (CRQ) étant donné les mesures correctives prises.

**Résultats du programme pour la période examinée**

3. Malgré des défis, les autorités ont montré leur détermination à maintenir le programme sur de bons rails. À la fin décembre 2024, deux des quatre CRQ et trois des cinq objectifs indicatifs (OI) avaient été atteints.

En outre, deux CRQ continus sur trois étaient respectés. Parmi les CRQ non respectés, on comprenait le plancher relatif au solde budgétaire primaire hors pétrole et le plafond du financement intérieur net pour la fin décembre 2024, ainsi que le plafond continu sur les avances de trésorerie (manqué d'une faible marge). Les OI concernant l'accumulation d'arriérés intérieurs et les interventions de financement par la Société nationale des hydrocarbures (SNH) n'ont pas non plus été atteints.

4. Pour remédier à ces déviations, les autorités ont réduit une partie des arriérés intérieurs avant la fin mars 2025 et se sont engagés à mettre en place deux mesures préalables importantes. Il s'agit notamment de présenter une révision de la loi sur le budget 2025 au Parlement, alignée sur les objectifs du programme, et de publier une circulaire visant à renforcer la transparence des transactions budgétaires liées à la SNH. À ce titre, il est important de noter que toute la dépense publique financée par la SNH s'effectuera dans le cadre du budget de l'État à compter de l'exercice budgétaire 2026, ce qui assurera le transfert de l'ensemble des recettes nettes provenant des hydrocarbures au Trésor. Il est encourageant de constater qu'à la fin mars 2025, les résultats du programme avaient connu une amélioration considérable, avec 11 OI sur 12 atteints. Cela démontre l'attachement renouvelé des autorités à la discipline budgétaire.

5. Parmi les quatre repères structurels (RS) compris dans l'examen final au titre de la FEC et du MEDC, trois ont été mis en œuvre. Il s'agissait de la préparation d'un rapport sur la planification des achats publics et la recapitalisation de deux banques afin qu'elles respectent les exigences de fonds propres réglementaires. Le code de l'investissement révisé, censé être achevé en avril 2025, a été publié le 18 juillet 2025. Par ailleurs, en raison de complexités techniques, le rapport intermédiaire sur la restructuration de la raffinerie nationale (SONARA) n'a pas encore été achevé à ce jour. Ces retards mettent en évidence des défis liés aux capacités et à la coordination dans la mise en œuvre de réformes structurels, qui seront résolus.

6. Les résultats du programme au titre de la FRD étaient meilleurs : trois mesures de réforme (MR) sur quatre ont été achevées. Parmi les principaux résultats escomptés, on comptait l'adoption d'un plan climat national, la modification de décrets en matière d'investissement public afin d'y inclure des considérations climatiques, et la publication d'une stratégie de financement des risques de catastrophe. Toutefois, la MR liée à la réforme du secteur sylvicole a été retardée en raison de contraintes administratives, ce qui empêche l'accès aux financements climatiques associés.

### **Évolution économique récente et perspectives**

7. L'économie camerounaise a fait preuve de résilience en 2024 : la croissance du PIB réelle a accéléré à 3,5 %, contre 3,2 % en 2025, principalement grâce à une activité solide dans les secteurs des services financiers et des télécommunications. L'inflation a baissé à 4,5 %, puis à 4,2 % en mai 2025 grâce à un ralentissement de la hausse des prix des denrées alimentaires et des transports et à une amélioration des conditions extérieures dans la région de la CEMAC. La position extérieure s'est renforcée en 2024 : le déficit courant est passé de 4,1 % du PIB en 2023 à 3,1 % en 2024 à la faveur d'une hausse des prix du cacao et des

exportations.

8. Concernant le budget, le déficit primaire hors pétrole était de 2,4 % du PIB en 2024, supérieur à la cible de 2 % fixée par le programme en raison des dépenses en cours liées à la sécurité et malgré des dépenses en capital parcimonieuses. L'endettement public est resté globalement stable : le ratio dette-PIB est passé de 43,2 % en 2023 à 42,8 % en 2024. En ce qui concerne le système financier, le secteur bancaire est demeuré stable, grâce notamment à des efforts de recapitalisation des banques ; toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de continuer à renforcer la résilience.

9. Les autorités que nous représentons sont d'accord avec les équipes du FMI quant au caractère globalement favorable des perspectives à moyen terme malgré des risques accrus dans un climat marqué par une importante incertitude au niveau mondial. Selon les projections, la croissance devrait atteindre 3,8 % en 2025 et se renforcer légèrement par la suite dans la mesure où les progrès réalisés grâce aux réformes se maintiennent et les pressions exogènes se dissipent. L'inflation devrait se rapprocher progressivement de la cible régionale de 2 % ; l'endettement public devrait poursuivre sa baisse grâce à une politique budgétaire stricte. Les perspectives risquent tout de même de s'assombrir, notamment en raison des tensions commerciales mondiales, des conséquences de la baisse de l'aide extérieure, des facteurs sécuritaires intérieurs et régionaux et de l'incertitude politique en amont de l'élection présidentielle d'octobre 2025. La solidité continue des prix du cacao pourrait néanmoins continuer à soutenir la position extérieure, ce qui est une source d'optimisme. Une gestion macroéconomique minutieuse et une bonne mise en œuvre des réformes seront essentielles afin d'atténuer les risques et de poursuivre sur cette lancée.

### **Politiques budgétaires et liées à la dette visant à promouvoir la durabilité tout en respectant les priorités sociales et de développement**

10. Les autorités restent résolument attachées à la responsabilité et à la transparence budgétaires. En réponse aux défis budgétaires, une circulaire présidentielle rend obligatoire le transfert de toutes les recettes des ventes d'hydrocarbures de la SNH, nettes de coûts de production, au Trésor, sans déduction au titre des obligations de l'État envers la SNH. Cette mesure a plusieurs objectifs : améliorer la transparence budgétaire, intégrer les opérations de la SNH dans le cadre budgétaire et limiter les dépenses extrabudgétaires.

11. La révision du budget 2025, également adoptée afin d'ajuster la politique budgétaire, vise un déficit primaire hors pétrole de 1,4 % du PIB, une amélioration considérable par rapport au chiffre de 2,4 % en 2024 qui respecte la trajectoire de convergence budgétaire de la CEMAC. L'apurement des arriérés intérieurs demeure une priorité : 233 milliards de FCFA, soit environ un tiers du volume à rembourser, le seront en 2025. Les autorités sont déterminées à apurer le reste des arriérés au cours des deux prochaines années et, à la fin mars, avaient déjà effectué la majorité des remboursements prévus pour 2025 grâce notamment à l'émission d'obligations intérieures.

12. Elles mettent en œuvre une stratégie exhaustive en matière de recettes afin de réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole et de renforcer la mobilisation des recettes intérieures. Parmi les mesures fiscales prises, on compte l'élimination de certaines dépenses fiscales, l'introduction d'une taxe sur les transferts monétaires et le renforcement de la taxation environnementale. La version révisée de la loi relative aux incitations à l'investissement, qui comprend désormais des crédits d'impôt et un amortissement accéléré, est une mesure positive en vue de disposer d'un cadre d'imposition des entreprises plus équitable et efficace. L'administration des recettes est également en cours de modernisation avec le déploiement de la facturation électronique, un renforcement des contrôles internes et une application améliorée de la législation douanière afin de lutter contre la fraude et les flux illicites. Ensemble, ces réformes devraient élargir l'assiette fiscale, améliorer le respect de la réglementation et appuyer une croissance durable des recettes.

13. Du côté des dépenses, les autorités privilégient des améliorations de la gestion des finances publiques. Parmi les réformes en la matière, on compte un meilleur alignement entre la planification des achats publics et de la trésorerie, un suivi amélioré de l'exécution budgétaire et la fermeture de comptes correspondants redondants en préparation au passage au Compte unique du Trésor. La maîtrise des arriérés est également renforcée grâce à une meilleure coordination entre les unités budgétaires, à la validation des passifs et à l'amélioration des prévisions de trésorerie. Ces réformes permettront une amélioration de la discipline et de la prévisibilité des dépenses, une réduction des risques budgétaires et un budget plus crédible.

14. Les réformes liées aux entreprises publiques avancent. L'achèvement de l'étude intermédiaire sur la SONARA représente une avancée décisive vers la restructuration de l'entreprise. En parallèle, les efforts visant à renforcer la compagnie électrique ENEO (ajustements tarifaires, installation de compteurs intelligents et mises à niveau du réseau de distribution) devraient améliorer la perception des recettes et la prestation de services. De manière générale, dans le secteur énergétique, les autorités œuvrent à la viabilité financière, y compris grâce à l'opérationnalisation du barrage Nachtigal, à l'élargissement des capacités de transmission et à l'acquisition prévue d'une part majoritaire au sein d'ENEO. Ces mesures sont intégrées dans le cadre budgétaire avec transparence. L'opérationnalisation de la Société nationale d'investissement (SNI) avance également, avec un mandat élargi pour la surveillance, la recapitalisation et la planification des investissements des entreprises publiques.

15. Concernant la dette, les autorités restent déterminées à emprunter avec prudence et à gérer le niveau d'endettement de manière saine. L'ensemble de l'emprunt non concessionnel est maintenant limité aux projets proposant un retour économique clair ; toutes les transactions de titrisation sont soumises à l'examen préalable du Comité national de la dette publique (CNDP). Des données ventilées sur la dette sont désormais publiées régulièrement afin de renforcer la transparence ; les autorités cherchent à obtenir une assistance technique supplémentaire afin d'affiner leur stratégie à moyen terme en matière de dette et d'améliorer l'analyse de viabilité de la dette.

16. Si l'endettement public reste viable, les autorités reconnaissent néanmoins le risque accru de surendettement et renforcent la gestion de la dette grâce à une amélioration de la surveillance institutionnelle et à la mise en place de mécanismes d'apurement des dettes croisées. À moyen terme, elles ont pour objectif de maintenir la discipline budgétaire tout en créant de l'espace pour les réformes prioritaires, notamment dans les domaines des infrastructures, du capital humain et de la protection sociale. Après l'élection présidentielle d'octobre 2025, les autorités prévoient un renforcement du mécanisme d'ajustement automatique des prix du carburant et un élargissement des programmes sociaux afin d'atténuer les retombées négatives de la réforme des subventions et de la baisse de l'aide publique au développement sur les populations vulnérables.

### **Renforcer la stabilité et l'inclusion financières grâce à des réformes ciblées**

17. Le secteur bancaire camerounais reste globalement stable ; le ratio de fonds propres a augmenté en 2024 pour s'établir à 15,3 %. La recapitalisation de deux banques sous-capitalisées a renforcé la résilience du secteur, malgré des créances improductives toujours élevées. Pour remédier aux vulnérabilités structurelles, les autorités mettent en place un programme de réformes exhaustif visant à atténuer les risques systémiques et à favoriser l'inclusion financière. Parmi les principales initiatives, on compte la création d'un registre national du crédit, la numérisation des registres fonciers pour faciliter la garantie de la dette et la mise en place de la Caisse des dépôts et consignations (CDEC). Le déploiement de la stratégie 2023-2027 pour l'inclusion financière est également en cours ; elle vise un accès amélioré aux services financiers, notamment pour les populations défavorisées et les petites entreprises.

18. Des efforts sont également en cours afin d'approfondir le marché secondaire des titres d'État et de réduire ainsi l'exposition des banques aux risques souverains. En parallèle, un cadre de gouvernance visant à gérer la participation de l'État au secteur bancaire est en cours d'achèvement afin de renforcer la transparence, la responsabilisation et l'efficacité opérationnelle.

### **Des réformes structurelles, de gouvernance et climatiques pour une résilience renforcée**

19. L'État incorpore de manière plus stricte des considérations de gouvernance dans son cadre global de réforme macroéconomique, ce qui reflète une adhésion forte au programme pour la durabilité. Des progrès considérables ont été réalisés en vue de quitter la « liste grise » du Groupe d'action financière (GAFI) grâce à une amélioration des cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le pays a également pris des mesures pour rétablir un respect exhaustif de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), dont l'adoption d'un registre des bénéficiaires effectifs et la publication des contrats pétroliers.

20. Les autorités accélèrent les réformes climatiques afin de renforcer la résilience et la durabilité à long terme. Outre l'adoption d'un plan climat national et d'une stratégie de financement des risques de catastrophe, on constate notamment le déploiement du Système d'information sur la gestion de l'industrie forestière de deuxième génération (SIGIF2) afin

d'améliorer la traçabilité, la conformité et la mobilisation des recettes dans le secteur sylvicole.

21. Pour assurer une prise en compte systématique des considérations climatiques dans la gestion des finances publiques, les autorités ont réexaminé certains décrets incontournables qui régissent la préparation et le suivi des projets. L'objectif de ces réformes est de veiller à ce que les risques climatiques soient systématiquement évalués et traités tout au long du cycle d'investissement. L'intégration de critères climatiques dans la sélection des projets devrait améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des investissements publics.

### **Conclusion**

22. Étant donné les résultats des programmes et les mesures correctives prises afin de mettre en place leurs réformes, les autorités camerounaises sollicitent l'achèvement du huitième examen dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC et du troisième examen au titre de la FRD, qui marqueront la conclusion de ces programmes. Alors que le pays entame un nouveau cycle politique, les autorités sont déterminées à poursuivre une mise en œuvre rigoureuse de leur programme de politique et de réforme. À ce titre, elles réaffirment leur attachement à approfondir la collaboration avec les partenaires de développement. Nous remercions par avance les administrateurs de bien vouloir donner suite à leurs demandes qui seront, dans un avenir proche, décisives en vue de maintenir l'élan des réformes et de préserver les contributions régionales du Cameroun.